

AL MALIYA

N°46 Octobre 2009

Dossier

Systeme d'Information au Ministère de l'Economie et des Finances

Événement

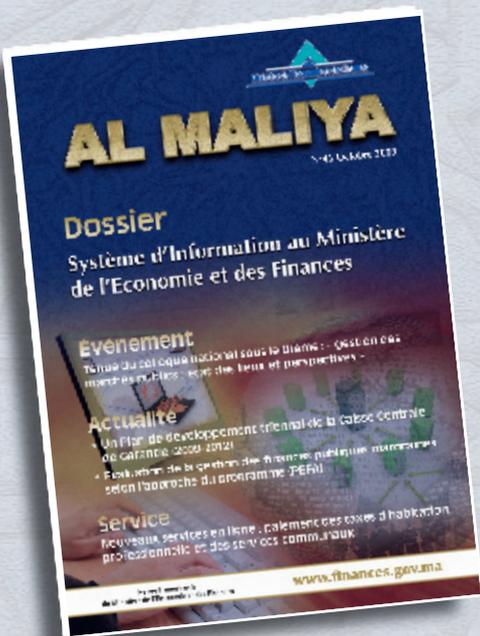
Tenue du colloque national sous le thème : « gestion des marchés publics : état des lieux et perspectives »

Actualité

- Un Plan de développement triennal de la Caisse Centrale de Garantie (2009-2012)
- Evaluation de la gestion des finances publiques marocaines selon l'approche du programme (PEFA)

Service

Nouveaux services en ligne : paiement des taxes d'habitation, professionnelle et des services communaux



AL MALIYA

Revue Trimestrielle du Ministère de l'Economie et des Finances

Directeur de Publication

Omar FARAJ,
Directeur des Affaires Administratives et Générales

Directrice de Rédaction

Naima MEZIANE BELFKIH,
Chef de la Division de la Communication et de l'Information à la DAAG

Rédactrice en Chef

Malika OUALI,
Chef du Service des Publications à la DAAG

Comité de Rédaction

Fatiha CHADLI, Karim BEN YAKOUB

Comité des Publications

Les Représentants des Directions du Ministère et Organismes Sous Tutelle.

Infographie

Abdessamad BOUNNAR

Impression

Administration des Douanes et Impôts Indirects

Diffusion

My. Mustapha DRISSI

Direction des Affaires Administratives et Générales

Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat Chellah
Tél. : (212) 5 37 67 72 25 / 29 - Fax : (212) 5 37 67 72 26
Portail Internet : <http://www.finances.gov.ma>
Portail Intranet : <http://maliya.finances.gov.ma>

SOMMAIRE

Avant Propos 3

Événement 4

- Colloque national sous le thème : « gestion des marchés publics : état des lieux et perspectives » 4

Dossier SYSTÈME D'INFORMATION AU MEF

- Les Systèmes d'Information du MEF : un processus continu d'amélioration 8
- Préparation et exécution du Budget de l'Etat : de la simple automatisation des activités à un système intégré et ouvert aux autres départements 11
- Système d'Information fiscal : une augmentation du degré de satisfaction des usagers grâce à l'amélioration de l'efficacité de l'administration 14
- Le SI des métiers de Douane : la gouvernance informatique pour des performances pérennes 16
- SI des métiers de Douane : plusieurs composantes formant un tout 18
- Le Système de Gestion Intégré de la Dépense Publique (GID) : vers sa généralisation et l'accompagnement des utilisateurs 21
- SIDEP : un observatoire du secteur des Etablissements et Entreprises Publics 24
- Système d'Information et gestion des Domaines de l'Etat 26
- Un Système d'Information au service des études et de la recherche économique et financière 29
- Un Système d'Information au cœur du métier de la garantie et du financement 31
- Un Système d'information pour une gestion performante des ressources 35
- « e-CMR » : la troisième phase de l'étude lancée par la CMR est entamée 40

Actualité 41

- Activités de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances 41
- Réforme comptable au Maroc : convergence vers les normes internationales d'information financière 45
- Participation de Monsieur le Ministre aux Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement 47
- Un Plan de développement triennal de la Caisse Centrale de Garantie (2009-2012) 49
- Evaluation de la gestion des finances publiques marocaines selon l'approche du programme « Dépenses publiques et responsabilité financière » " PEFA" 51
- Régime des ventes en consignation à l'étranger : introduction de nouveaux assouplissements 53
- Rencontre entre la DEPP et la CNSS 54

Services 58

- Nouveaux services en ligne : paiement des taxes d'habitation, professionnelle et des services communaux 58

Tribune Libre 61

- Analyse genre de la politique fiscale au Maroc Cas de l'Impôt sur le Revenu 61

Repères 63

- Aperçu sur l'évolution de la situation économique et financière à fin septembre 2009 63

Les modalités d'échange et de conservation d'information de toute nature entre plusieurs entités ou plus communément les « systèmes d'informations » ont toujours existées pour tous les types d'activité humaine. Ils étaient traités en termes d'organisation, de processus ou procédures Avec l'avènement de l'informatique, et à travers l'analyse des interrelations entre acteurs d'un système, il a été possible de passer à l'automatisation des traitements.

Devenus un véritable système nerveux des entités, qu'elles soient privées ou publiques, accompagnant l'accroissement du périmètre de ses activités et de ses métiers... la prise de conscience de leur importance stratégique ne cesse de croître.

Au Maroc, leur implémentation est l'un des chantiers les plus porteurs dans le processus de modernisation et de l'efficacité de l'administration publique. Disposer d'un système d'information performant en termes d'efficacité, de convivialité, de sécurité, d'ouverture et de communication, constitue un levier pour répondre aux attentes relatives à la déconcentration, la simplification des procédures, la proximité, le droit à l'information et l'ouverture aux partenaires.

Le développement de systèmes d'information intégrés est l'une des principales préoccupations du Ministère de l'Economie et des Finances. L'un des Ministères pionniers dans l'intégration des NTIC pour l'amélioration de ses outils et ses modes de travail, et pour accompagner les différents chantiers de réforme en cours (Réforme du contrôle de la dépense publique, modernisation de la gestion des ressources, gestion budgétaire axée sur les résultats...).

Fidèle à son engagement d'accompagner et de faire connaître les efforts déployés par notre Ministère dans différents domaines. La revue AL MALIYA, aborde dans la rubrique « Dossier » de cette édition la problématique des « systèmes d'information au sein du MEF », en s'interrogeant sur les avancées réalisées, les insuffisances et les pistes éventuelles d'amélioration pour disposer d'un système d'information intégré, fiable, sécurisé et performant.

La rubrique « Evénement » d'AL MALIYA, couvre le « Colloque National sur les marchés publics », où pour la première fois tous les acteurs de la commande publique (ordonnateurs, associations professionnelles, corps de contrôle, société civile et partenaires étrangers) se sont réunis pour débattre de la qualité de la gouvernance publique.

La revue habituelle des principales activités des différentes directions du Ministère est livrée, dans la rubrique « Actualité ».

La rubrique « Service » informe des nouvelles prestations mises en ligne au profit des contribuables pour s'acquitter des taxes d'habilitation, professionnelle et des services communaux. Elle présente par ailleurs, la version actualisée du « Guide du fonctionnaire du Ministère de l'Economie et des Finances ».

Colloque national sous le thème : « gestion des marchés publics : état des lieux et perspectives »

Consolider la réforme de 2007 par la mise en œuvre de mesures d'ordre réglementaire et opérationnel pour une gestion efficace des marchés publics. Telle est la conviction confirmée lors du colloque national des marchés publics organisé par la Trésorerie Générale du Royaume, le 21 avril 2009.

L'ouverture du colloque organisé par la TGR sur la gestion des marchés publics, a été marquée par les allocutions de Messieurs le Ministre de l'Économie et des Finances, le Trésorier Général du Royaume et le Directeur Régional de la zone MENA auprès de la Banque Mondiale.

Lors de son discours d'ouverture M. Salaheddine MEZOUAR, a qualifié l'organisation de ce colloque d'excellente initiative, dont l'opportunité se justifie à plus d'un titre : « C'est la première fois que l'ensemble des acteurs de la commande publique-ordonnateurs -associations professionnelles, corps de contrôle, société civile et partenaires étrangers- se trouvent réunis pour débattre d'un sujet aussi décisif quant à la qualité de la gouvernance publique. Ce débat sur les marchés publics intervient après un an et demi après l'entrée en vigueur de la réforme de la réglementation régissant les conditions et les formes de passation des marchés publics, période suffisante pour qu'une évaluation collective puisse être opportunément entreprise », a-t-il précisé.



MM. le Ministre et le Trésorier Général du Royaume lors de l'ouverture du colloque.

Abordant l'importance du sujet, M. le Ministre a rappelé que les ressources publiques affectées à la réalisation des marchés passés par l'Etat, les Collectivités Locales et les entreprises, dépassent les 100 milliards de DH, soit l'équivalent de 15% du PIB en 2008.

Il a par ailleurs, signalé que « Notre devoir est de veiller à ce que les projets publics soient réalisés dans les meilleures conditions d'efficacité ».

L'activité de passation des marchés publics, a-t-il ajouté, constitue une référence qui permet d'apprécier l'efficacité des actions et des institutions mises en place dans le cadre de la promotion des principes de la bonne gouvernance dans la gestion publique et la régulation économique.

Il a en outre indiqué que la question qu'il incombe de poser dans l'évaluation, est celle de savoir si les principes de la transparence, de la concurrence et de l'égalité de traitement ont été traduits dans la pratique réelle de la gestion des marchés publics.

Soulignant l'importance de la réglementation dans le domaine des marchés publics et sa mise en ligne avec les normes internationales en la matière, M. le Ministre a précisé que « cela ne suffira pas à garantir l'atteinte des objectifs de transparence, de la concurrence et de l'égalité de traitement ». Il a insisté par ailleurs sur la mise à niveau des capacités de gestion des acheteurs publics en termes de maîtrise des Nouvelles Technologies de l'Information, de généralisation des bonnes pratiques de professionnalisme, de responsabilisation et de l'intégration du contrôle interne comme outil de prévention des risques ».

Abordant à son tour sur l'importance du thème en question, M. Saïd IBRAHIMI, Trésorier Général du Royaume a souligné l'opportunité de l'organisation d'un tel colloque qui permettra de :



M. le Secrétaire Général du MEF et une partie de participants au colloque sur les marchés publics.

- procéder à une évaluation partagée de la Réforme de 2007, à la lumière des enseignements de près de 18 mois d'application ;
- dégager un consensus sur les mesures complémentaires de la Réforme à introduire et les actions à entreprendre en vue d'améliorer significativement la gestion des marchés publics ;
- convenir des modalités de conduite des travaux de réflexion, de coordination et de mise en œuvre des mesures complémentaires de réforme qui auront été convenues.

En approfondissement du sujet, cinq panels ayant traité des thématiques clés intéressant l'essentiel de la gestion des marchés publics ont été animés par les participants.

Source : TGR

Les différents numéros de la revue AL MALIYA, sont à votre disposition sur le site du Ministère via l'adresse suivante :

www.finances.gov.ma

rubrique « Revues en ligne » au niveau de la page d'accueil

Premier Panel : « la réglementation des marchés publics entre diversité et unicité »

Ce premier panel a soulevé la question de l'unification de la réglementation applicable à tous les marchés publics, quel que soit l'organisme public initiateur (Etat, Collectivités Locales ou Entreprises et Etablissements Publics), ou d'une spécification d'une réglementation pour chaque catégorie.

Sur ce thème, la position du Ministère de l'Intérieur a été en faveur d'une réglementation propre aux Collectivités Locales. Ce Ministère a déjà procédé à l'élaboration d'un projet de décret des marchés de ces entités et compte créer un Portail dédié auxdits marchés. Cette spécificité a été justifiée par le représentant dudit Ministère, par la faiblesse de capacité de gestion des Collectivités Locales, leur faible taux d'encadrement, le volume réduit de leurs budgets et le niveau d'instruction des élus locaux.

Par ailleurs, selon le Directeur de la DEPP, les entreprises publiques à caractère commercial et industriel doivent continuer à bénéficier de la latitude de disposer de règlements propres, vu qu'elles interviennent dans un environnement concurrentiel. Toutefois, l'application de la réglementation de l'Etat aux Etablissements Publics à caractère administratif demeure acceptable.

Du côté du Conseil National de l'Ordre des Architectes, un projet de décret spécifique aux prestations architecturales, encore régies par le contrat-type de 1947, a été proposé aux autorités compétentes pour appliquer les principes de la transparence et de la concurrence.

Les conclusions des débats de ce premier panel, ont connu :

- une unanimité des intervenants à considérer qu'une réglementation propre aux Collectivités Locales n'est pas opportune, et que la multiplication des textes et des procédures n'est pas de nature à promouvoir la concurrence et la liberté d'accès à la commande publique ;
- une adhésion de l'ensemble des participants en faveur d'une réglementation unifiée comportant un tronc commun applicable à tous les marchés publics, et des dispositions spécifiques relatives respectivement aux marchés de l'Etat, des Etablissements Publics, des Collectivités Locales et des Entreprises Publiques à caractère marchand.

Deuxième Panel : « liberté d'accès et système de recours à l'épreuve de la réalité »

A l'issue des présentations du Président du Conseil de la Concurrence, des représentants de la Fédération Nationale des Bâtiments et des Travaux Publics et de la Commission des Marchés, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'unifier et de généraliser le système de qualification et de classification, de renforcer l'indépendance de la Commission des Marchés et de la doter de moyens adéquats, de réfléchir à la mise en place d'un système d'arbitrage, ainsi que de renforcer les attributions du Conseil de la Concurrence pour en faire une autorité de régulation en la matière.

Troisième Panel : « marchés publics et capacités de gestion des acteurs »

Les discussions engagées suite aux interventions des représentants de l'Inspection Générale des Finances, de la TGR et de la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie, ont convergé sur la question des capacités de gestion des acheteurs publics, qui restent en deçà du niveau requis pour une gestion efficace des marchés publics, en dépit des progrès enregistrés.

A cet effet, les principales propositions formulées ont porté sur la nécessité de prévoir un plan de formation qui bénéficierait aussi bien aux acheteurs publics, qu'aux fournisseurs, la standardisation des documents et des pratiques, le recours aux prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, et enfin le développement du contrôle interne.

Quatrième Panel : « marchés publics et intégrité »

Lors de ce panel, les représentants de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) et de Transparency Maroc ont mis l'accent sur l'importance de la consolidation des avancées introduites par le décret de 2007 en matière de promotion de l'intégrité.

Les recommandations émises ont porté sur la nécessité de créer un meilleur équilibre entre les contractants (donneurs d'ordre et fournisseurs), de palier le vide juridique en matière de CCAG, de veiller à l'application effective des textes, de renforcer le contrôle, de sanctionner les écarts et de mettre en place un observatoire des marchés publics.

Cinquième Panel : « contrôle et audit : enseignements et pistes d'amélioration »

Les organes de contrôle (Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale) ont passé en revue les principaux dysfonctionnements et anomalies relevés dans les rapports de vérification, et ont formulé des suggestions d'ordre réglementaire et opérationnel, susceptibles de les éviter. Quant au représentant du Ministère de l'Equipement, il a exposé l'expérience de son Département en matière d'audit et de contrôle interne.

Au niveau de ce panel, la mise en place d'un contrôle interne au sein des services gestionnaires, le renforcement du contrôle technique des prestations, le recours à l'expertise des cabinets indépendants pour suppléer aux insuffisances des acheteurs publics en la matière, et une meilleure coordination entre les différents corps de contrôle, se sont avérés nécessaires.

Source : TGR

Le MEF accorde une importance particulière au développement de son Système d'Information, afin d'être en phase avec l'évolution de ses métiers, moderniser ses méthodes et outils de travail, et améliorer la qualité de ses prestations, en mettant à contribution les différentes avancées technologiques.

A travers sa stratégie « e-finances », notre Ministère joue le rôle de locomotive du projet Gouvernemental « e-Gouvernement ». Plusieurs projets de différentes natures et cibles ont vu le jour dans ce sens, à leur base, la logique d'information pertinente, de facilitation de contact et des procédures, et de compression des délais.

Longuement axée sur le développement d'applicatifs et de systèmes spécifiques à chaque structure, la vision stratégique du Ministère s'est orientée, depuis 2001¹, vers l'élaboration d'une plate-forme commune aux systèmes d'information de ses directions.

En juillet 2004, le Cadre Stratégique de Développement des Systèmes d'Information (CSDSI) a été inscrit en tant que projet transverse dans le Plan d'Actions Stratégique du MEF, et un intérêt particulier a été accordé à des impératifs d'efficacité et d'efficience, à la maîtrise du coût de développement du SI et à son amélioration, afin d'être en phase avec les standards internationaux en matière de célérité de traitement, de sécurité et de disponibilité des données.

Ainsi, le Système d'Information est devenu l'un des leviers incontournables sur lesquels repose la stratégie de modernisation au sein du Ministère.

Son rôle est passé d'une fonction « support informatique » à une véritable source d'avantages concurrentiels et son développement a concerné particulièrement : (i) la relation du département avec le citoyen et l'utilisateur, à travers le développement de services en ligne et leur mise à la disposition du public; (ii) l'instauration d'un climat de confiance, de partenariat et de transparence avec les partenaires du Ministère par le biais de son Portail Internet et les divers services en ligne qu'il offre ; (iii) la gestion des ressources par la mise en place des systèmes de gestion des ressources « SIG-RH² », « SIG-BC³ » et « GPM⁴ » et de la dépense publique « GID⁵ ».

Considérant l'importance stratégique que revêt le Système d'Information pour le Ministère, la revue AL MALIYA lui consacre sa rubrique « Dossier », en s'interrogeant sur ses composantes, son évolution, les avancées opérationnelles en termes d'intégration, de sécurité, de fiabilité, de proximité, de qualité... les dysfonctionnements éventuels et les perspectives de son évolution.

L'espace accordé à cette rubrique met à la disposition de notre lectorat, les conclusions de l'entretien réalisé dans ce sens avec M. le Directeur des Affaires Administratives et Générales, et présente les efforts entrepris pour l'amélioration de ce système, afin que toutes les structures du MEF réalisent leurs missions avec performance, efficacité et en respect de la qualité des services et des attentes de nos usagers/clients et partenaires.

AL MALIYA

¹ La décision a été prise lors du séminaire annuel des Directeurs tenu à Fès en mai 2001.

² Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines.

³ Système Intégré de Gestion Budgétaire et Comptable.

⁴ Gestion Patrimoine du Ministère.

⁵ Gestion Intégrée de la Dépense.

Les Systèmes d'Information du MEF

Un processus continu d'amélioration



M. Omar FARAJ,
Directeur des Affaires
Administratives et Générales

«La mise en place des solutions informatiques et du Système d'Information du MEF a été évolutive... Un Système qui a atteint sa maturité... Il est devenu... primordial de s'attacher aux aspects relatifs à l'interopérabilité et la sécurité des systèmes, à la disponibilité et à la fiabilité des réseaux...».

Une importance notable est accordée aux systèmes d'information au sein du MEF, et des avancées réelles sont enregistrées en matière de stratégie e- finances, souligne M. Omar FARAJ, Directeur des Affaires Administratives et Générales, lors de l'entretien accordé à la revue AL MALIYA.

Dans le cadre de la vision gouvernementale « e- Gouvernement » visant l'introduction et l'utilisation des Technologies de l'Information et de Communication, le MEF s'est positionné comme précurseur dans ce domaine à travers sa stratégie « e-finances », a précisé M. O. FARAJ. Ce chantier a constitué un axe prioritaire du Plan d'Action du Ministère, qui s'inscrit dans une démarche de modernisation et de rénovation de son interface avec les partenaires, les entreprises et les usagers de manière générale.

A travers sa stratégie « e-finances », le Ministère, vise essentiellement, (i) l'Automatisation de ses processus métier pour améliorer l'efficacité et la performance de ses structures internes, tout en les dotant d'outils de pilotage en vue de faciliter la prise de décision; (ii) la mise à la disposition des usagers davantage de services orientés, accessibles et de qualité.

En termes d'évolution, nous rappelle M. O. FARAJ, le Ministère a mis en place des solutions et des systèmes d'information qui

répondent aussi bien à des besoins de gestion interne des activités du Ministère, qu'à des besoins de simplification et de dématérialisation des procédures, pour un meilleur service rendu aux usagers. A ce titre, le Ministère offre aujourd'hui, (comme l'illustre l'encadré "e-services"), de multiples services orientés «Citoyens et Entreprises», «Partenaires Institutionnels», «Grand public», «Fonctionnaires du MEF» et «Gestion interne».

Cette mise en ligne des services offerts par les structures du Ministère a permis un gain en termes de délai du traitement des dossiers et des requêtes. Il a permis, également, d'ancrer davantage la transparence dans le déroulement des processus et des services publics.

Répondant à l'interrogation d'AL MALIYA au sujet de la sécurité des Systèmes d'Information, M. le Directeur est revenu sur les travaux du séminaire des directeurs tenu à Tanger en 2004 et ceux du « Comité Stratégique des Systèmes d'Informations » (CSSI), qui ont souligné l'importance du volet sécurité.

Ce Comité a pris plusieurs initiatives pour promouvoir la culture de la sécurité des Systèmes d'Information à l'échelle de toutes les directions du Ministère : (i) l'élaboration, en 2005, d'un « référentiel sécurité » regroupant un ensemble de recommandations de sécurité minimales à respecter par les

directions ; (ii) la réalisation en 2006 et 2007 d'un audit par des prestataires externes des Systèmes d'Information de la TGR, l'ADII et la DAAG ; et (iii) un second audit est en cours (2008-2009) pour les systèmes d'information de la DGI, la CMR, la DB et la DTFE.

Bien évidemment, ajoute M. O. FARAJ, d'autres chantiers ont été inscrits dans le cadre des travaux du CSSI et ont connu des avancées notables, notamment (i) la mise en place depuis 2006 d'un cadre d'achat groupé pour les principaux postes de dépenses informatiques (PCs, Portables, Imprimantes, Fournitures...) ; (ii) le recours depuis 2005 aux logiciels libres pour la bureautique ; (iii) la signature de plusieurs conventions avec l'opérateur Maroc Télécoms (Data, voix) pour réduire la facture Télécoms, constituant un des postes de dépense qui grèvent le plus le budget de fonctionnement du Ministère ; et (iv) le Lancement en 2008 d'une étude pour l'élaboration d'un plan de continuité des activités du Ministère.

Encrage de la culture de mutualisation et partenariat avec les partenaires du Ministère

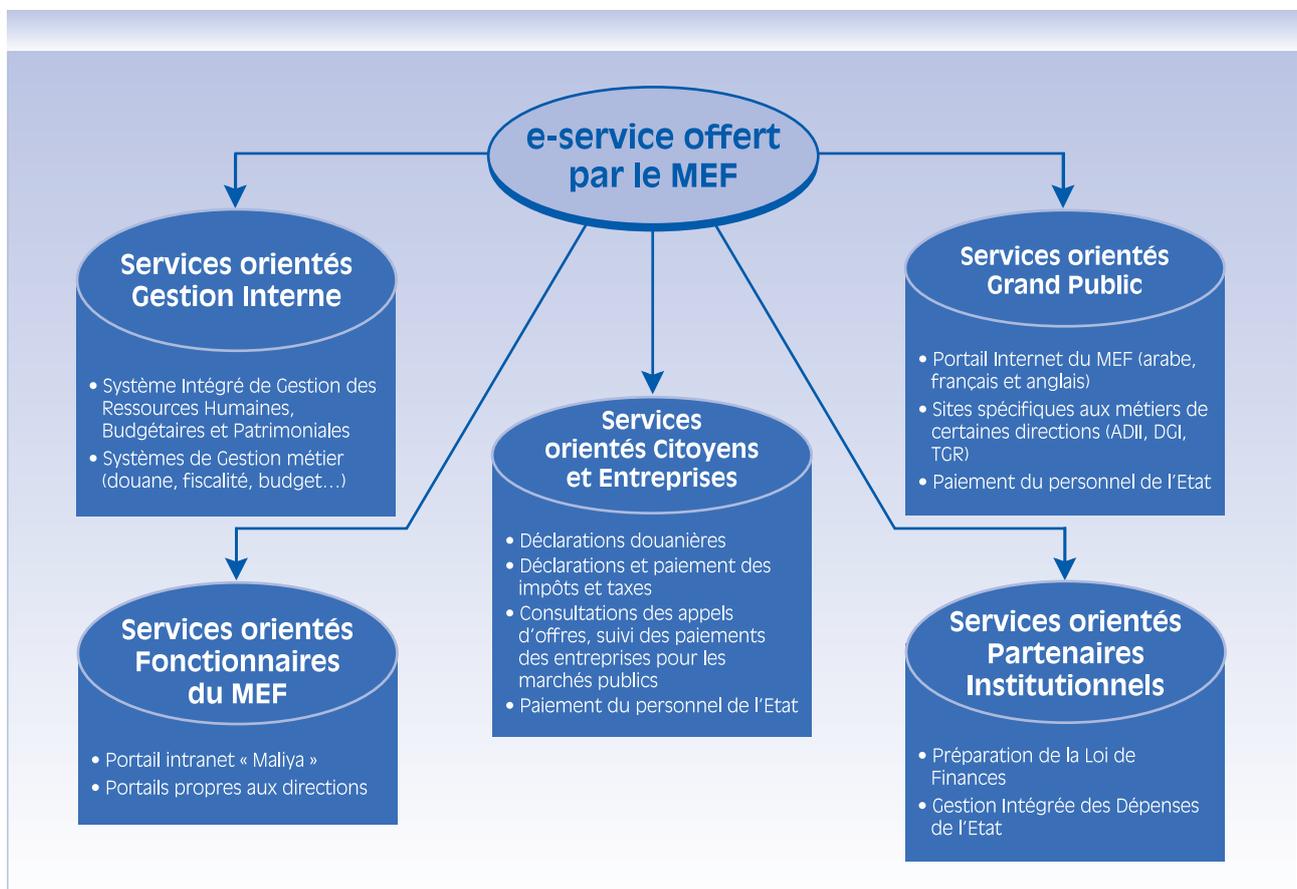
Il est à souligner que la mutualisation traduit la mise à profit en commun d'une ressource, en vue de faire évoluer les Systèmes d'Information à moindre coût, précise M. Omar FARAJ.

« La mise en ligne des services offerts par les structures du Ministère a permis un gain en terme de délai du traitement des dossiers et des requêtes »

M. Omar FARAJ,
Directeur des Affaires Administratives et Générales

En principe, tous les métiers communs peuvent faire l'objet de mutualisation entre nos administrations, régies par la même réglementation. En effet, la mutualisation peut concerner aussi bien les référentiels (processus métier, banques de données, nomenclatures, etc.) que les applications informatiques.

Dans cette optique, le Ministère a développé une démarche de partenariat et de mutualisation visant le partage d'expériences et des bonnes pratiques avec les autres départements ministériels et institutions. Des conventions de partenariat ont été signées avec le Ministère de l'Intérieur, la DGSN, le Ministère de la Santé, le Département du Tourisme, le



Département de l'Agriculture, le Département des Eaux et Forêts, le Ministère de Modernisation des Secteurs Publics, le Ministère de l'Énergie et Mines, le Ministère des Affaires Étrangères, le Département du Commerce et Industrie... pour valoriser le développement des projets similaires, renforcer la mutualisation et économiser les efforts et les coûts.

Concernant le rôle de la Direction des Affaires Administratives et Générales, M. O. FARAJ souligne que cette direction a contribué réellement à ce chantier de mutualisation en mettant, à titre d'illustration, à la disposition de plusieurs départements des applications informatiques de la gestion du métier de support, en l'occurrence l'application de gestion du courrier, l'application de gestion du parc automobile, etc. En outre, elle a hébergé jusque là plus de cinq départements qui utilisent aujourd'hui le Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (GISRH) à travers une simple liaison informatique, c'est le cas des départements du Commerce et Industrie, Tourisme, Pêche, Affaires Etrangères, Modernisation des Secteurs Publics et Energie et Mine.

Axes d'amélioration

Questionné sur les principales vulnérabilités auxquelles un effort est encore à déployer et les axes d'amélioration prévus pour les Systèmes d'Information du MEF, M. O. FARAJ, a fait remarquer, qu'en cas d'un éventuel sinistre accidentel ou délibéré (de type environnemental, humain ou naturel) touchant les Systèmes d'Information, le Ministère ne dispose pas encore d'un plan de continuité d'activité (PCA).

Pour cela, le Comité Stratégique des Systèmes d'Information a inscrit le 'PCA' comme projet stratégique et axe essentiel de la politique de sécurité des SI du Ministère, surtout que notre

département a déployé plusieurs services en ligne dédiés aux citoyens et aux entreprises. L'objectif étant d'assurer la reprise des activités du Ministère le plus vite possible après un éventuel sinistre.

Le périmètre de ce projet couvre les systèmes les plus critiques du Ministère, à savoir :

- Paie du personnel de l'Etat (TGR) ;
- Déclarations des impôts (DGI) ;
- Déclarations douanières (ADII) ;
- Préparation de la Loi des Finances (DB) ;
- Gestion de la dette (DTFE) ;
- Paie des pensions (CMR) ;
- Gestion des ressources du Ministère (DAAG).

Concernant les axes d'amélioration, M. FARAJ nous précise qu'il convient de continuer les efforts de rationalisation et d'optimisation des dépenses informatiques, et de veiller à l'amélioration de la qualité du service offert aux citoyens, entreprises et usagers.

En outre, M. le Directeur des Affaires Administratives et Générales estime que le SI du MEF a atteint un degré important de maturité, avec la couverture applicative des principaux domaines d'activité, l'ouverture sur les partenaires, le développement des échanges et les besoins de pilotage. Il est devenu de ce fait primordial de s'attacher aux aspects relatifs à l'interopérabilité et la sécurité des systèmes, à la disponibilité et à la fiabilité des réseaux pour une administration plus efficace, un service de qualité et un usager plus confiant.

Entretien réalisé par AL MALIYA

« La mutualisation est l'ensemble des actions relatives au partage et à l'échanger d'un savoir faire, de données, de plates formes... dans le but (i) de capitaliser sur l'expérience, les compétences et les moyens acquis au sein de l'administration publique ; (ii) d'Optimiser les délais, les coûts et les efforts ; (iii) d'accélérer le processus de mise en place et de développement des systèmes d'information ; (iv) de soutenir la politique visant à harmoniser les actions d'informatisation entre administrations et (v) d'Instaurer la culture de partenariat »

M. Omar FARAJ,
Directeur des Affaires Administratives et Générales

Préparation et exécution du Budget de l'Etat : de la simple automatisation des activités à un système intégré et ouvert aux autres départements

Une importance particulière est accordée au développement du Système d'Information dédié aux métiers du Budget, afin d'être en phase avec leur évolution et de moderniser les méthodes et outils de travail des structures en charge de ces métiers.

Le processus d'informatisation des activités de préparation du Budget de l'Etat a démarré dans les années 80, selon une démarche participative et progressive, dans un souci de performance, d'efficacité, et de sécurité. Sa mise en place a connu trois étapes principales, à savoir :

- L'automatisation des domaines prioritaires au vu des missions essentielles de la Direction du Budget (morasses budgétaires, tableau des effectifs, suivi des mouvements budgétaires...);
- La consolidation des acquis par la généralisation de l'automatisation (Financement Extérieur, Finances Locales...) et l'introduction massive de la bureautique ;
- La consolidation, l'ouverture, la valorisation du patrimoine informationnel budgétaire et la généralisation des outils de communication et de travail de groupe.

Actuellement, le patrimoine applicatif couvre la quasi-totalité des métiers se rapportant au « Budget ». Il permet, notamment d'appréhender :

- Les budgets de l'ensemble des départements couvrant 35 Ministères et institutions, répartis sur une centaine de Chapitres du Budget Général, les modifications apportées aux budgets initiaux sous forme d'Arrêtés de fonds de concours, de Décrets portant prélèvement sur le chapitre des dépenses imprévues, les virements de crédits ainsi que les

décisions de transfert aux Etablissements et Entreprises Publics et autres organismes ;

- L'évolution des budgets annexes jusqu'à leur suppression en 2006 ;
- Les budgets des SEGMA portant sur 190 budgets, ainsi que les Arrêtés de relèvement du plafond des charges y afférentes ;
- Une soixantaine de Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et Arrêtés portant relèvement de plafonds des charges les concernant ;
- Les budgets des Collectivités Locales constituées de 270 régions, provinces, préfectures et communes urbaines ainsi que les effectifs de leurs personnels ;
- Les financements des projets publics (prêts ou dons) de type multilatéral ou bilatéral.

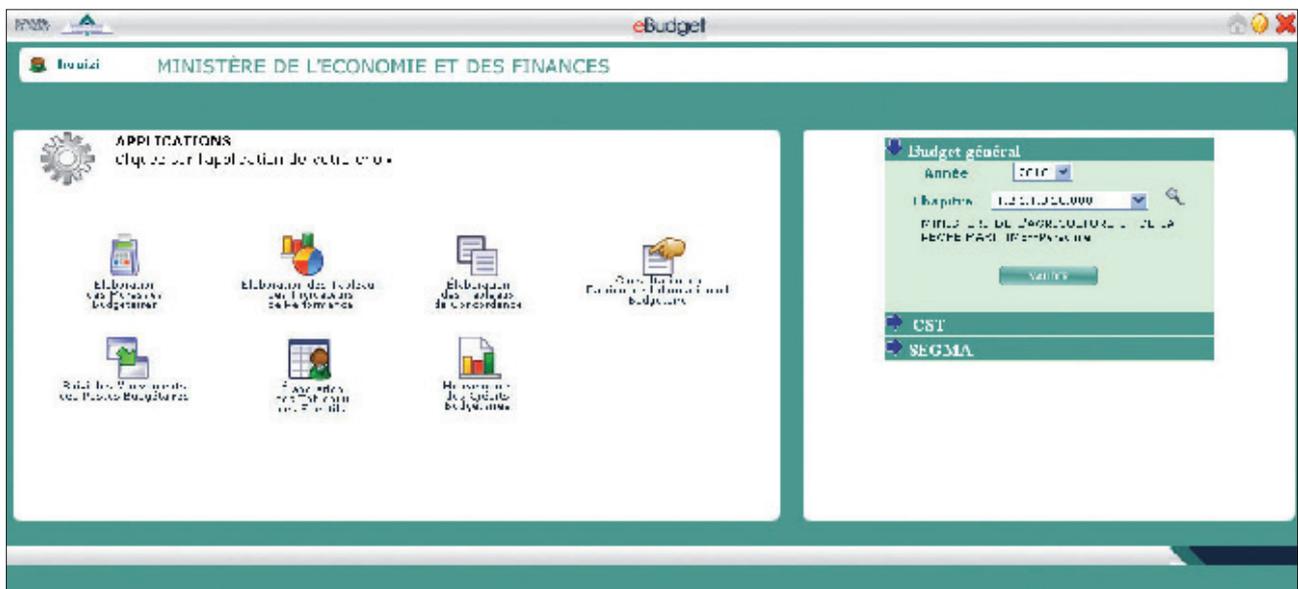
Au regard de son architecture fonctionnelle, le SI actuel s'articule autour de trois axes : l'axe métier ; l'axe décisionnel et l'axe collaboratif et communication.

L'axe « Métier », est bâti autour de « la solution e-Budget » qui constitue le socle de ce système. Elle a été conçue selon une vision d'intégration de l'ensemble des métiers de la Direction du Budget. Sa mise en œuvre se fait selon une démarche progressive privilégiant les besoins prioritaires.

Dans une première phase, elle a permis de couvrir les processus d'élaboration des morasses budgétaires. Le « système e-Budget » a été mis en ligne pour l'ensemble des départements ministériels, des SEGMA et des CST, à l'occasion de la préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année 2006.

Compte tenu de l'ouverture du « système e-budget » sur les partenaires du Ministère, la sécurité revêt une grande importance. Elle a été prise en compte depuis la conception du système et concerne essentiellement : (i) l'accès réglementé aux systèmes opérationnels via des habilitations et des droits d'accès ; (ii) l'échange informationnel sécurisé par des techniques de cryptage de données et (iii) les procédures de sauvegarde et de restauration.

La seconde phase sera consacrée à l'intégration des autres domaines fonctionnels, à savoir : la programmation pluriannuelle, la Loi de Règlement, le Budget des Etablissements Publics, le Financement des Projets Publics, ...



Indicateurs clés de l'utilisation de ce SI

Paramètre	Estimation
Taux de couverture fonctionnelle	80%
Nombre d'utilisateurs internes	171
Nombre d'utilisateurs externes e-Budget	373 (= Nombre d'habilitations)
Hotline (nombre d'interventions / mois)	90
Echange avec les partenaires	Périodicité : Mensuelle (émissions CNT) ; Annuelle (Budget général) ; Fréquente : (budgets modificatifs des SEGMA et CST)

L'axe « Décisionnel », vise à se rapprocher davantage des préoccupations de ses utilisateurs (les structures de la Direction) en leur offrant des outils plus adaptés d'aide à la prise de décision.

L'initiation du projet décisionnel a été matérialisée par la mise en œuvre de deux chantiers prioritaires relatifs à « l'historique budgétaire » et « la masse salariale ». Ceci a été fait dans le cadre d'une approche itérative par focalisations successives sur un ensemble de domaines. Actuellement, ces deux chantiers sont achevés et permettront de doter le MEF, à travers la Direction du Budget, d'outils mettant à la disposition des utilisateurs métiers :

- l'historique budgétaire intégrant les informations de l'ensemble des crédits ouverts des différentes Lois de Finances depuis 1990 jusqu'en 2009. Les données sont structurées autour d'un ensemble d'axes d'analyse permettant une lecture multidimensionnelle de l'information budgétaire (économique, fonctionnelle, régionale et administrative) ;

CNT : Comptes Nationaux Trimestriels.

- des données pour avoir une vision multidimensionnelle des dépenses de personnel, des effectifs budgétaires et des postes pourvus et analyser les écarts entre la prévision et la réalisation des données y afférentes ;
- On recense un effectif budgétaire qui dépasse les 700 000 fonctionnaires ventilés selon le détail le plus fin concomitamment aux effectifs réels lesquels sont couplés à la rémunération. Cet inventaire est destiné à se doter des outils applicatifs nécessaires à la prévision budgétaire ainsi que pour assurer une meilleure maîtrise de la masse salariale. Les tableaux des effectifs comportent également les créations de postes budgétaires et suppressions ainsi que les transformations/ transferts.

Indicateurs d'utilisation du Système décisionnel

Paramètre	Estimation
Domaines couverts	BGE, SEGMA, CST, Masse salariale, effectifs du personnel...
Nombre d'utilisateurs internes	100
Fonctionnalités offertes	Rapports préétablis, ad hoc, et analyse multidimensionnelle et intégration avec les outils bureautiques

L'axe « Collaboratif et communication » : Le développement de ce dernier axe trouve son essence dans le renforcement des outils de communication et du travail du groupe (groupware) et la valorisation du patrimoine informationnel. Cet axe est davantage renforcé par la mise en place du réseau Intranet qui constitue un instrument de travail incontournable dans l'accomplissement des tâches via principalement des fonctionnalités liées à l'accès, l'échange, le partage et la recherche des documents, en plus de la disponibilité de services en ligne et l'accès aux applicatifs web (Extranet budgétaire, décisionnel).

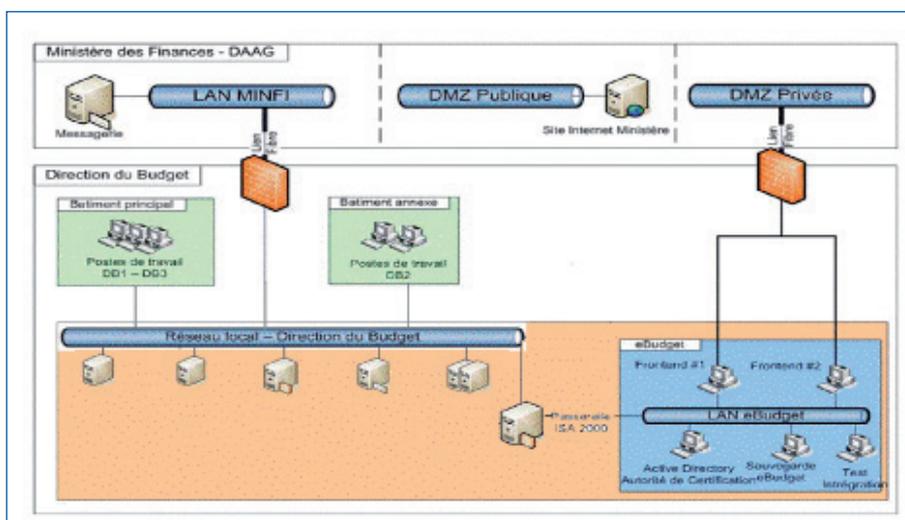
Compte tenu de la nécessité d'offrir un point focal d'accès à l'ensemble des ressources de la Direction du Budget, en fonction des habilitations et moyennant une authentification unique, l'option de mise en place d'un Portail fédérateur et collaboratif a été retenue. Cette mise en place a été entamée par la réalisation des modules prioritaires, notamment celui relatif à la préparation de la Loi de Finances.

Afin d'accompagner les différents chantiers de Réforme dans lesquels s'est inscrite la Direction du Budget et en vue de mettre en place un cadre d'évolution stratégique du SI devant assurer l'alignement sur la stratégie métier, une étude a été réalisée avec le concours d'un bureau d'études international (Deloitte Conseil) pour l'élaboration du schéma directeur du SI.

Cette étude a abouti à la définition d'une feuille de route pour la période 2009-2012, fixant les axes d'évolution du système d'information ainsi que la cible à atteindre, les chantiers à mener pour construire cette cible (stratégiques, applicatifs et techniques) et l'effort d'investissement en termes de moyens matériels et humains.

Source : DB

Schéma de la plateforme technique du SI de la Direction du Budget



LAN : Local Area Network (Réseau Local).

DMZ : DeMilitarized Zone (Zone démilitarisée) : sous-réseau isolé et sécurisé.

Front end : Point d'entrée d'un système d'information.

Active directory : Service annuaire de Microsoft référençant les personnes (nom, prénom, numéro de téléphone, etc.).

Systeme d'Information fiscal : une augmentation du degre de satisfaction des usagers grace à l'amélioration de l'efficacité de l'administration

La notion clé d'intégration est le socle de la modernisation du système d'information fiscal, construit autour de l'intégration des applications informatiques ; intégration des bases de données ; intégration au niveau du traitement informatique des différentes missions de l'Administration fiscale, notamment l'assiette et le contrôle. Un effort visant principalement l'augmentation du degré de satisfaction des usagers.

La mise en place d'une gestion moderne de l'information de l'Administration fiscale, utilisant des technologies innovantes et assise sur des procédures simplifiées a débouché sur deux grands projets : « Le SIT » ou « Système Intégré de Taxation » et le « SIMPL » ou Services des Impôts en Ligne.

Systeme Intégré de Taxation (SIT) : Outil de gestion interne

Le SIT s'inscrit dans une dynamique globale de modernisation amorcée depuis plusieurs années au plan de la politique et de l'administration fiscales.

Ce système dont les premiers modules ont été livrés, dotera le Ministère et en particulier la Direction Générale des Impôts d'un outil performant permettant d'avoir une vision d'ensemble de la situation fiscale de chaque contribuable.

Il s'agit d'une base de données nationale orientée client et qui le met au centre de l'action de l'administration fiscale par l'attribution d'un Identifiant Fiscal Unique, la fédération des informations dans un dossier fiscal pour chaque contribuable et le partage des données entre les gestionnaires.

Ainsi, les informations concernant l'identification, la situation patrimoniale, et les obligations fiscales du contribuable, sont enfin réunies dans le compte fiscal, outil de travail mis à la disposition du gestionnaire. Ce compte offre une perspective d'ensemble sur les recouvrements et les dépenses du contribuable.

Le SIT comporte deux volets complémentaires qui doteront progressivement les gestionnaires de l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation de leurs missions. Le premier porte sur l'assiette, les affaires juridiques et le recouvrement, et le second concerne le contrôle fiscal.

Ces deux volets se déploient en paliers. Le premier palier a déjà été décliné au niveau des Directions Régionales des Impôts. Il a concerné : (i) L'identification des contribuables ; (ii) La mise à jour des caractéristiques, c'est-à-dire l'ensemble des changements qui peuvent intervenir dans la situation d'un contribuable, comme le départ définitif, la cession, la cessation, le changement de la forme juridique,...) et (iii) Le référentiel commun qui est l'ensemble des codifications et la nomenclature des activités économiques.

En juin 2009, la première phase du deuxième palier a été mise en œuvre. Elle concerne l'application informatique de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Elle est opérationnelle au niveau de la Direction Interpréfectorale des Grandes Entreprises de Casablanca, retenue comme site pilote.

Cette deuxième étape permet la prise en charge des opérations d'assiette et de recouvrement de la TVA avec un enrichissement considérable des fonctionnalités par rapport à l'application actuelle.

L'intégralité des activités liées à l'assiette fiscale (la tenue du dossier du contribuable, déclarations, ordonnancement, recouvrement et comptabilité) ont bénéficié d'innovations importantes, permettant aux gestionnaires de recentrer leur travail sur le contrôle.

Le système apporte également aux gestionnaires une aide précieuse pour l'analyse, la décision et l'action. En facilitant les contrôles de cohérence au niveau de chaque déclaration comme à celui de l'ensemble des déclarations d'un même contribuable, il facilite la détection d'anomalies éventuelles.

Services des impôts en ligne

Outre le Système Intégré de Taxation, un ensemble de services des impôts en ligne ont été lancés et placés sous l'appellation « Simpl », pour dématérialiser les procédures administratives et offrir aux usagers des fonctionnalités avancées.

Grâce au projet SIMPL, un guichet électronique est mis en place et offre aux contribuables l'ensemble des services relevant des attributions de l'Administration fiscale.

Ce guichet comporte aujourd'hui, le « Simpl-TVA » et le « Simpl-IS » qui donnent la possibilité aux usagers abonnés d'effectuer leurs déclarations et leurs paiements par Internet, au titre de la TVA et de l'IS.

SIT, apports fondamentaux

- Une information de qualité disponible en même temps pour tous les acteurs concernés ;
- Un système proactif qui guide la saisie et évite les erreurs ;
- Un recoupement d'information pour le contrôle fiscal ;
- Un moyen d'identification des défauts de déclarations ou de versements et des insuffisances de paiement ;
- Une génération automatique de tableaux de bord ;
- Une plus grande sécurité des données.

Le « Simpl » en six questions

Le « Simpl » est-il un choix ou une obligation ?

Le « Simpl » est une obligation pour :

- les entreprises dont le Chiffre d'Affaires est égal ou supérieur à 100 millions de dirhams hors TVA, à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- les entreprises dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 50 millions de dirhams hors TVA, à partir du 1^{er} janvier 2011.

Ce service est-il gratuit ?

Le service est gratuit. L'abonné doit uniquement prendre en charge les frais de connexion au réseau Internet.

Quels sont les formulaires fiscaux « Simpl » ?

Les formulaires fiscaux - « Simpl » (Service des Impôts en Ligne) sont : le Modèle n°ADC920F/09I : relatif à la demande d'adhésion à la Télédéclaration et au Télépaiement de la D.G.I ; le Modèle n°ADC930F/09I : relatif à la demande de création d'un utilisateur et de son certificat ; le Modèle n°ADC940F/09I : relatif à l'Autorisation de Prélèvement Bancaire.

Quels sont les modes de transmission de la déclaration ?

Deux modes de transmission sont proposés aux adhérents :

- L'Echange de Formulaires Informatisé (EFI) qui donne aux abonnés la possibilité de servir un formulaire Web identique à celui sur support papier. L'abonné pourra bénéficier d'une aide en ligne pour chaque rubrique et du calcul automatique ;
- L'Echange de données Informatisé (EDI) qui propose un mode d'échange de masse des déclarations et ordres de paiement grâce à une procédure d'échange de données informatisé. Le temps de saisie et de vérification économisé est très important.

Ce procédé est également destiné aux sociétés disposant d'un système d'information permettant de générer les déclarations et de les exporter après avoir été formatées sous un format normalisé.

Quelles sont les banques partenaires de la Direction Générale des Impôts (DGI) ?

Les banques partenaires de la DGI sont : la BMCE Bank, Attijariwafa Bank, la Banque Centrale Populaire, la BMCI, le Crédit Agricole du Maroc, le CIH et Crédit du Maroc.

L'abonnement au « Simpl » est-il sécurisé ?

L'espace abonné est sécurisé grâce au mot de passe de l'abonné et à son certificat électronique, qui lui ont été automatiquement délivrés lors de son abonnement, et à son identifiant unique.

Source : DGI

Le SI des métiers de Douane : la gouvernance informatique pour des performances pérennes

Débutant dans les années 90 par la mise en ligne d'un premier système destiné aux opérateurs économiques, les métiers de douane ont vu leur Système d'Information (SI) se développer de manière substantielle au cours des 20 dernières années en réponse aux impératifs de la dématérialisation, de la facilitation, de la performance et de la qualité.

De longue date, l'informatique a constitué un des leviers importants de modernisation de la douane marocaine.

Conçu dans l'optique de répondre aux différents besoins exprimés et latents, aussi bien du personnel douanier que des usagers externes, le SI appliqué aux métiers de la douane a été enrichi et optimisé au fur et à mesure de son déploiement. L'objectif était de couvrir un champ de plus en plus élargi de métiers et de services, occupant ainsi une place importante dans la stratégie de la douane.

La gouvernance de ce SI fait partie de la stratégie de la douane à court et moyen termes. L'objectif visé est une mise en conformité aux standards les plus reconnus dans ce domaine. L'Approche adoptée en la matière est une démarche progressive, donnant la priorité aux utilisateurs, privilégiant la relation client/fournisseur, et se basant sur la maîtrise technique et du cycle de développement.

Démarche progressive

Une étude préliminaire basée sur le référentiel "ITIL" complété par quelques composants (Cobit) a été programmée. Cette étude permettra à court terme : (i) la mesure du niveau de maturité par rapport aux bonnes pratiques ; et (ii) la proposition d'une feuille de route d'implémentation avec une gestion des priorités.

Cependant, il n'a pas été jugé opportun d'attendre l'issue de l'étude pour s'intéresser à certains mécanismes dont la mise en place s'imposait. Cela concerne notamment les volets assistance et communication.

ITIL : Information Technology Infrastructure Library : bonnes pratiques et normes de qualité pré-établies à international pour la gestion des services informatiques.

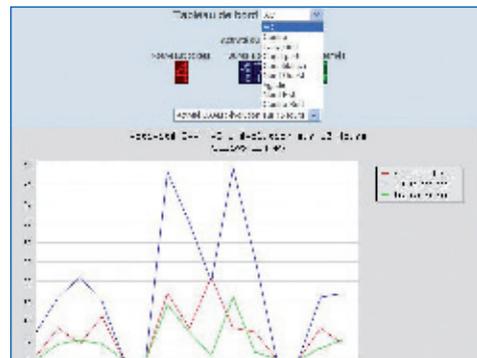
Cobit : Control Objectives for Information and related Technology (Contrôle de l'Information et des Technologies Associées) : système de contrôle ou de référence interne guidant les dirigeants dans la gouvernance des SI, pour la gestion des risques et les bénéfices associés aux SI.

Priorité aux utilisateurs

L'utilisateur se trouve au centre du dispositif de gouvernance SI. Plusieurs actions ont été concrétisées à ce titre :

- la mise en place d'un système d'Aide et d'Assistance à l'utilisation des Moyens informatiques (dit DAAM داعم). Alliant téléphone, messagerie et interface web, ce système gère les demandes d'assistance des utilisateurs depuis la déclaration d'un incident jusqu'à sa clôture. Il intègre la notion de SPOC et est organisé par région, avec un niveau d'escalade au siège. Sur le plan technique, DAAM s'appuie sur un logiciel Open source, lequel a été adapté et enrichi par un tableau de bord composé d'indicateurs en temps réel ;

Tableau de bord DAAM



- l'élaboration et la mise en ligne d'une base de données au profit du personnel d'assistance leur permettant d'avoir une meilleure connaissance des utilisateurs, pour mieux les

assister (affichage immédiat de l'identité complète d'un opérateur et de ses déclarants, ainsi que la situation courante de ses comptes d'accès) ;

- mise en place de plans adéquats de formation ;
- renforcement de la communication interne et externe par la mise en ligne de sites SI dédiés, l'un aux usagers externes l'autre aux douaniers (sites comportant notamment une foire aux questions, toute la documentation utile, des campagnes de promotion de produits informatiques, des coins annonces, etc.).

L'informatique comme fournisseur de services : le portefeuille SI et le cahier des charges type

La relation client/fournisseur entre le service informatique et les services métier est en cours d'instauration.

L'accent a été mis dans un premier temps sur :

- l'élaboration d'un portefeuille des services et produits informatiques offerts. Chaque produit est défini notamment par ses fonctionnalités principales, son public, ses modalités d'octroi ;
- l'adoption d'un cahier des charges types pour les nouveaux besoins applicatifs. Le but en est de bien cadrer le besoin, bien cerner les attentes, aider le service demandeur à bien se représenter les fonctionnalités cibles, et partant d'enclencher le cycle du développement sur les meilleures bases.

Maîtrise du cycle de développement

La maîtrise du cycle de développement apparaît comme une nécessité pour garantir un produit sans bugs, conforme au besoin, performant, évolutif et livré à temps.

Pour asseoir cette culture, l'informatique a récemment mis en place une plateforme de développement logicielle industrialisée pour le système « BADR » de dédouanement via Internet.

Consistant en l'intégration de plusieurs briques Open Source, le lancement de l'usine logicielle a eu un impact bénéfique immédiat sur le déroulement et l'évolution des développements. Pour prendre un exemple, chaque soir, un exécutable BADR est construit, ce qui donne lieu à la publication des indicateurs rafraîchis du tableau de bord relatif à la qualité du code.

Maîtrise technique

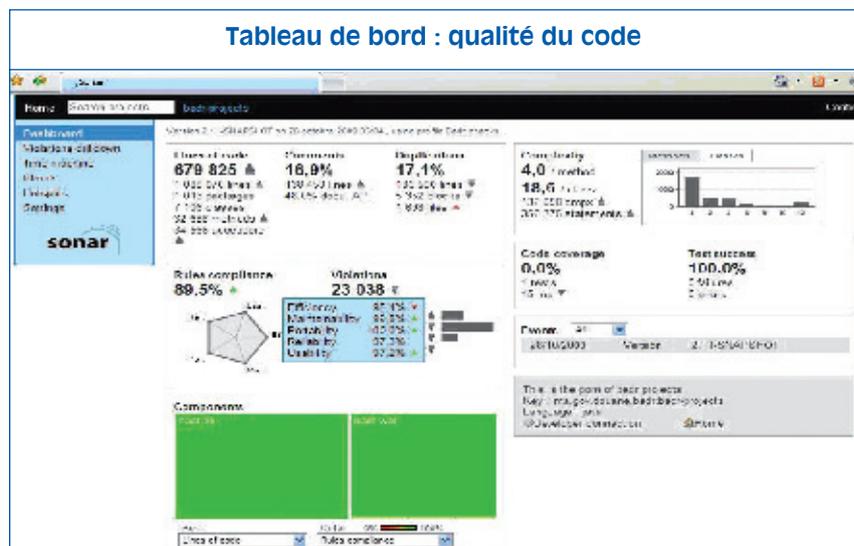
La disponibilité du SI est considérée comme un objectif stratégique. En effet, la dépendance accrue de l'activité de dédouanement aux technologies rend inenvisageables des pannes longues ou trop fréquentes.

Dans ce cadre, une solution de supervision des applications J2EE a été mise en place. Elle permet de détecter, d'isoler et de diagnostiquer pro activement les problèmes. Cette solution s'intègre parfaitement dans l'environnement technique existant et couvre le cycle de vie des composants applicatifs de BADR tout au long des processus de fabrication, de maintenance et d'exploitation.

Site SI externe : aperçu de la page d'accueil



Tableau de bord : qualité du code



Source : ADII

Open source : Applications libres se caractérisant par la liberté d'accès à leur code source.

J2EE : standard de développement (avec le langage JAVA) d'applications d'entreprises multi-niveaux, basées sur des composants.

SI des métiers de Douane : plusieurs composantes formant un tout

L'enrichissement permanent du Système d'Information dédié aux métiers de Douane inscrit la démarche de dématérialisation et de simplification en douane dans la continuité et l'amélioration constante. Ses outils permettent une visibilité et un suivi efficace des différentes activités.

Le SI de la Douane est constitué d'un ensemble d'applicatifs et de ressources, mais c'est surtout une démarche et une vision claires en matière de construction et de gouvernance TI, permettant d'optimiser son fonctionnement et de l'orienter au profit du soutien de la stratégie, de la performance et de la qualité.

Ce SI est construit autour de plusieurs piliers, dont principalement : (i) L'adaptation aux impératifs de la dématérialisation et de la facilitation ; (ii) La performance et (iii) La sécurité.

L'adaptation aux impératifs de la dématérialisation et de la facilitation

Grâce à la richesse des données centralisées dans le système d'information, l'Administration de Douane dispose d'outils lui permettant une visibilité et un suivi efficace de ses domaines et activités stratégiques.

C'est ainsi que l'analyse de certains processus débouche sur le repérage de niches de facilitation et de nouveaux domaines se prêtant à la simplification. Ceci est de nature à enrichir la palette des procédures douanières, rendues encore plus simples et fluides au profit de l'opérateur économique et du citoyen.

L'importance accordée à l'enrichissement permanent du système d'information inscrit la démarche de dématérialisation et de simplification en douane dans la continuité et l'amélioration constante.

La performance

Le critère de performance a été mis au centre des préoccupations, tout au long de la construction du SI de la Douane.

Générer des économies en termes de coûts et de temps, aussi bien pour les gestionnaires en douane que pour les opéra-

teurs économiques -tout en permettant un traitement optimal des opérations-, a été un des objectifs majeurs plaidant en faveur d'une démarche progressive et concertée pour le développement des différents pôles de ce SI.

La sécurité

Consciente de l'importance que revêt le SI pour l'activité douanière et du rôle central que présente sa sécurisation, les dispositifs permettant la protection du patrimoine informationnel se sont vus accordés un intérêt particulier. Le dernier en date concerne l'étude d'audit de la sécurité du SI. Cette mission a permis de mesurer le niveau de maturité du SI en matière de sécurité et a débouché sur une série de recommandations destinées à consolider les points forts et à améliorer certains volets, en prenant en considération les exigences des standards internationaux. Parmi les recommandations concrétisées, citons :

- l'adoption et la diffusion de la politique de sécurité ;
- la mise en place et la diffusion d'une charte de sécurité pour l'utilisation des ressources informatiques ;
- la désignation d'un RSSI et des Correspondants Sécurité Système d'Information ;
- le renforcement de la politique des mots de passe sur le réseau ;
- la mise en place d'un système d'authentification forte pour l'accès au système BADR (infrastructure PKI) ;
- le lancement d'une consultation pour la mise en place d'un site de backup ;
- le lancement d'un plan de formation du personnel sur la sécurité des systèmes d'information ;
- la mise en place de plusieurs dispositifs techniques de sécurité (firewall, IDS, antispam, antivirus, VPN...).

RSSI : Désignant le responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. / **VPN** : virtual private network (réseau privé virtuel qui sécurise les échanges d'informations via le réseau internet.

PKI : (Public Key Infrastructure) ensemble de techniques, organisations, procédures et pratiques définissant l'implémentation et l'exploitation de certificat numériques basés sur la cryptographie à clés publiques.

Firewall : Système de sécurité anti-intrusion permettant une protection des réseaux informatiques internes de l'entreprise contre les piratages informatiques.

IDS : (Intrusion Detection System) ensemble de logiciels pour détecter d'éventuelles tentatives d'attaque contre le réseau. / **Antispam** : Qualificatif appliqué à un logiciel pour se prémunir contre le spam.

Infrastructure

L'infrastructure technique offre les supports et les points d'accès nécessaires au système d'informatique.

Aujourd'hui, l'Administration de Douane dispose : d'un réseau privé reliant plus d'une quarantaine de sites (VPN LL et VPN ADSL) avec des débits allant de 256 kbps à 4 mbps ; d'un système décentralisé de messagerie de 10 serveurs avec plus de 4000 boîtes de messagerie ; d'un parc bureautique d'environ 3000 postes ; de systèmes automatisés et décentralisés de mise à jour et application de correctifs.

Intégrant à la fois le souci de la performance et celui de l'optimisation, l'infrastructure réseau se caractérise par son niveau élevé de disponibilité.

Concernant le poste de travail, notamment le volet maintenance, il convient de signaler l'initiative menée dès 2004, autour d'un concept innovant de gestion déléguée basée sur un parc dynamique, concept qui a eu pour effet : une simplification drastique de la gestion administrative (une multitude de contrats réduits à un seul, lequel est reconduit sans mise à jour, tout en tenant compte du parc courant réel concerné par la maintenance) ; une couverture régionale avec un même niveau d'exigence qu'à la centrale ; l'amélioration substantielle des délais d'intervention et de réparation ; la présence permanente du prestataire au siège ; une réduction du coût de l'ordre de 70%.

Source : ADII

Les Composantes du SI

Plusieurs briques composent ce système et se rapportent, aussi bien au dédouanement (BADR), à la gestion des ressources et l'aide à la prise de décision (RIAD et SAAD), qu'à l'information et la communication.

Ces briques sont en perpétuelle évolution dans l'objectif du renforcement de la dématérialisation des prestations douanières, de la facilitation, de la proximité et de l'amélioration de la qualité des services. Des Focus leur sont réservés sur les pages de ce dossier.

Source : ADII

Focus sur le système automatique d'aide à la décision « SAAD »

Afin d'optimiser la plus-value apportée au système de décision de la Douane, il a été développé parallèlement au système de production, un système informatique décisionnel dénommé SAAD (Système Automatique d'Aide à la Décision) dans un but essentiellement de suivi et de pilotage.

Ce système permet de modéliser et de stocker les éléments d'informations provenant des systèmes opérationnels ou d'autres sources, dans une base de données unique et dans une structure facilement accessible et compréhensible pour les utilisateurs finaux.

Il offre une réponse à divers types de besoins en informations chiffrées (suivi, gestion, etc.) et rend rapide et régulier l'accès aux résultats statistiques (états statistiques officiels, tableaux de bord synthétiques, indicateurs ...).

Ce système offre une vision intégrée et transversale aux différentes fonctions de l'Administratif des Douanes et Impôts Indirects (ADII) ; une vision métier à travers différents axes d'analyse (par bureau, par régime, par tranches d'âge ...) ; une vision agrégée ou détaillée suivant le besoin des utilisateurs : rapports et tableaux de bord dynamiques ; un historique de la valeur d'une donnée ; cette historisation des différentes données permet aux analystes de suivre par exemple un indicateur dans le temps et de mesurer les effets de leurs décisions.

Les données alimentant le système décisionnel proviennent de plusieurs sources dont principalement BADR et RIAD (système intégré de gestion des ressources de l'ADII).

Les modules le constituant couvrent plusieurs domaines dont les régimes économiques en douane, les recettes douanières, le commerce extérieur, la sélectivité, le délai de dédouanement, les ressources humaines, les déclarations sommaires ...

Les informations concernant ces domaines sont consultées et analysées selon des critères et des axes préalablement définis, mais aussi selon des indicateurs élaborés combinant des données provenant de différentes sources/systèmes.

La consultation, l'extraction et l'analyse des informations obéissent aux besoins aussi bien des opérationnels que des décideurs et sont traduites sous différentes formes.

Source : ADII

Focus sur le système de dédouanement « BADR »

Principale brique du Système d'Information de la Douane, le système BADR de dédouanement des marchandises, tant à l'importation qu'à l'exportation, représente un des piliers de la modernisation de l'Administration des Douanes et une passerelle vers le dédouanement électronique au Maroc.

Le système BADR a été mis en service dans sa version complète, le 05 janvier 2009. Il a introduit des changements profonds et a apporté des améliorations fondamentales au profit des gestionnaires douaniers, mais également en faveur des opérateurs économiques. L'on peut citer à titre d'illustration :

- le renforcement de la transparence des procédures douanières à travers la dématérialisation progressive des processus de dédouanement. Tout ceci avec comme soubassement la recherche d'une réponse adaptée à la problématique « meilleur rendement du contrôle versus fluidité des opérations de dédouanement » ;
- la mise en place d'un système à l'état de l'art basé sur les standards du marché (ouvert, évolutif et maintenable) et la formation d'une équipe pouvant à la fois le maintenir et le faire évoluer ;
- l'informatisation du circuit de dédouanement afin d'accélérer les opérations et éviter aux opérateurs des déplacements coûteux et inutiles et l'automatisation de tout un périmètre fonctionnel qui était traité manuellement avec tous les risques d'erreurs que cela comportait ;
- la bonne visibilité à la fois grâce à une meilleure intégration et de plus grandes possibilités de recherches, d'interrogations et d'accès à l'information de manière générale ;
- l'amélioration de la prise en charge informatique de certaines fonctionnalités dans le sens de la simplification et du traitement des cas particuliers qui monopolisaient les gestionnaires ;
- l'intégration de l'ensemble des partenaires (administrations, opérateurs ...) dans une plateforme de commerce commune.

BADR est un système transactionnel. Les opérateurs y enregistrent leurs déclarations douanières et les douaniers traitent les opérations de dédouanement. Tout se fait en temps réel via Internet.

BADR est également un système informationnel dans la mesure où il permet, à tout moment, que ce soit à l'opérateur ou au douanier, de connaître l'étape au niveau de laquelle se trouve une opération de dédouanement donnée. Il offre en outre aux opérateurs, en plus de l'accès en interactif (à travers l'Internet), un accès en EDI.

Il s'inscrit dans le droit fil de la logique « e-gov » en visant, à travers la dématérialisation des formalités douanières, à faciliter la tâche à l'opérateur et au citoyen. Concrètement, le déclarant peut réaliser toute une panoplie d'opérations directement à partir de chez lui. Ci-après les principaux services e-gov offerts par BADR : Déclaration sur Internet ; Fiche de liquidation (facture) par EDI ; Quittance par EDI ; Paiement électronique ; Certificat de décharge à domicile des comptes sous RED (Régimes Economiques en Douane) ; Mainlevée chez l'opérateur ; Consultation à domicile du circuit de la déclaration ; Devis estimatif ; Consultation du tarif douanier ; Dématérialisation des certificats de conformité à certaines normes.

Enfin, BADR est un système intégré dans la mesure où il est construit autour d'une base de données unique.

EDI : *Electronic Data Interchange ou échange de données informatisées » d'ordinateur à ordinateur.*

Source : ADII

Le Système de Gestion Intégré de la Dépense Publique (GID) : vers sa généralisation et l'accompagnement des utilisateurs

Le système GID, nouveau système mis en place par le MEF pour assurer une gestion de qualité de la dépense publique. Le MEF, par le biais de la Trésorerie Générale du Royaume -pilote de ce projet- œuvre pour sa généralisation en 2010 à tous les départements ministériels et à l'accompagnement des utilisateurs ordonnateurs et sous ordonnateurs.

Plus qu'un outil informatique de gestion de la dépense, le système GID se veut être : un levier de modernisation de l'Administration et d'amélioration de la productivité de l'Etat ; un socle de mise en œuvre des réformes budgétaires ; un outil de convergence vers l'assurance d'un service de qualité à tous les acteurs de la dépense publique et un outil capable de fournir, en temps réel, l'information nécessaire aux prises de décisions. Ce système se veut également, être un accélérateur de la mise place des réformes des finances publiques, et il est amené à devenir l'unique outil de travail pour les acteurs de la dépense publique.

GID : un développement par palier successif complémentaire

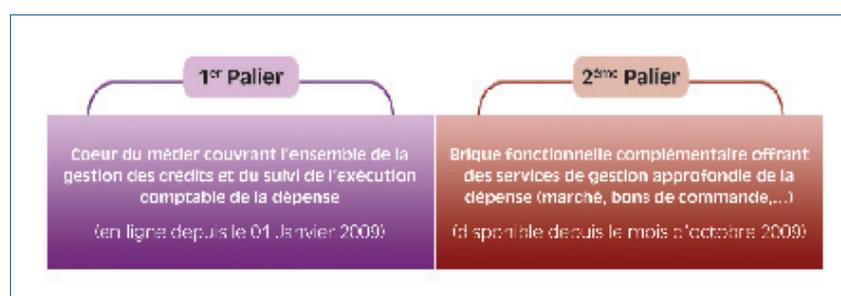
Le système GID est développé de manière incrémentale par paliers successifs, avec une agilité intrinsèque qui permet la prise en charge de toute demande d'évolution ou d'amélioration des services offerts.

Mis en ligne à partir du 01 Janvier 2009, le premier palier du système qui représente le cœur du métier de la gestion de la dépense, couvre un périmètre à forte valeur ajoutée pour les différents intervenants dans le circuit de la dépense publique.

Ce palier permet de gérer les crédits accordés par la Loi de Finances jusqu'à l'élaboration de la Loi de Règlement, et de suivre l'exécution comptable de la dépense depuis l'engagement jusqu'au règlement.

Le deuxième palier GID, disponible depuis le mois d'octobre 2009, constitue une brique fonctionnelle complémentaire offrant des services de gestion approfondie de la dépense, dont notamment la gestion des marchés et bons de commande.

Ce deuxième Palier a pour thème principal le calcul de la liquidation et offre les services suivants : "Calcul du décompte", "Calcul des précomptes" (retenues de garanties, retenues à la source, cautionnement...), "Calcul de la révision des prix", "Calcul des pénalités", et 'Calcul des intérêts moratoires'.



À travers ses paliers, GID offre des services structurés en deux domaines d'intervention. Le premier porte sur la "Gestion des Crédits et des recettes", comprenant les rubriques relatives aux "mouvements de Crédits", "réservation des Crédits", "augmentations des crédits", "recettes CST/SEGMA" et "la Situations des crédits".

Le second domaine couvre la "Gestion de la Dépense", notamment "la gestion", "le suivi et l'exécution des engagements", "la gestion des Ordonnancements" et "la gestion de la Régie Règlement des Dépenses".

Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité a été intégré au système GID à partir de mars 2009 ; suivi par d'autres départements: Le Ministère de la Jeunesse et Sport, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et le Haut Commissariat au Plan.

Actuellement, la généralisation de ce système à l'ensemble des ordonnateurs et sous-ordonnateurs constitue le chantier prioritaire du MEF- Trésorerie Générale du Royaume, qui mobilise toutes ses ressources tant au niveau du siège que du réseau.

Ainsi, le déploiement dudit système se structure et prend un démarrage assuré par l'engagement et la mobilisation des personnes ressources appelées « Référénts GID ». Leurs compétences, renforcées par les différentes formations suivies, leur permet de jouer pleinement leur rôle d'encadrement et d'assistance auprès de leurs partenaires. Leur implication et engagement dans l'accomplissement de leur mission, constituent un accélérateur et un facteur important dans la réussite de la mise en place du système GID.

A cet effet, une feuille de route a été définie, avec les principaux jalons de déploiement à respecter par tous les acteurs pour la généralisation de ce système. Cette feuille de route est personnalisée en concertation avec chaque département et les référents de la TGR.

L'accompagnement de ces référents est assuré par les membres de l'équipe GID qui se mobilisent en 'back office' pour leur apporter l'appui et le soutien nécessaires à la réussite de leur mission. Aussi, sont mis à la disposition des référents, des outils et des documents à l'adresse : <http://doc.gid.gov.ma/documents/packagedepgid/kit.htm> afin de leur faciliter la tâche et d'uniformiser leurs actions. Par ailleurs, il a été procédé le 02 décembre 2009, au basculement du système GID vers sa nouvelle plateforme de production de manière transparente pour les utilisateurs.

La mise en œuvre de GID sur cette nouvelle plateforme se place dans le cadre de la généralisation de son utilisation pour les administrations et les ministères. Plus puissante, cette plateforme permettra de répondre aux nouvelles exigences du nombre d'utilisateurs du système et de mettre en œuvre la nouvelle infrastructure de sécurité qui lui est dédiée.

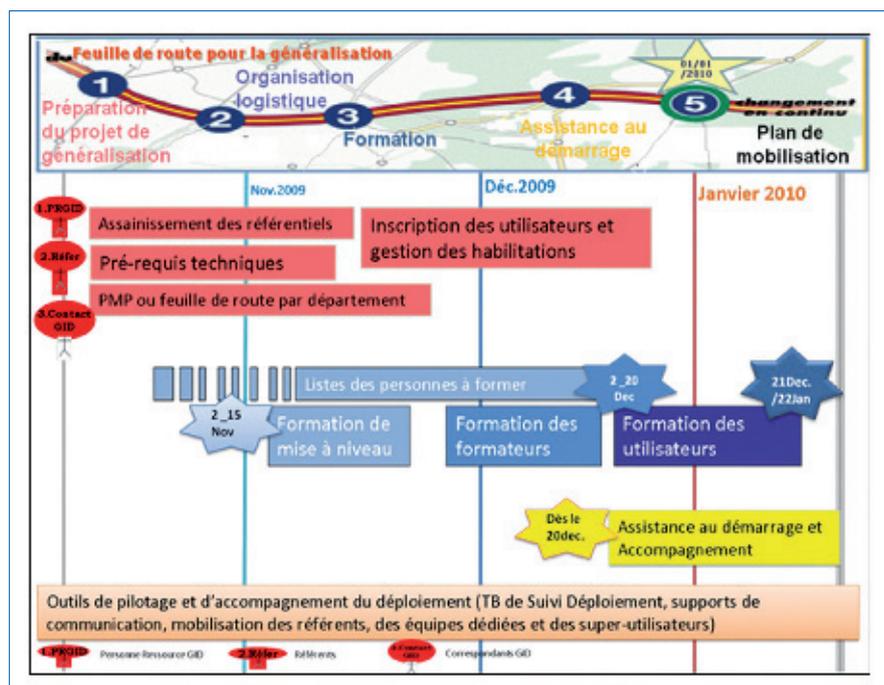
La généralisation de son déploiement constitue donc, non seulement un chantier prioritaire de la TGR, mais aussi une priorité d'envergure nationale qui engage tous les départements ministériels.

La réussite de cette généralisation passe d'abord par l'appropriation de l'utilisation du système au niveau de la TGR et par l'engagement de ses

GID, système d'information budgétaire et comptable commun à l'ensemble des acteurs de la dépense publique

- Offrir un service de qualité aux acteurs de la commande publique ;
- Réduire les délais relatifs à l'exécution des dépenses ;
- Optimiser les coûts de traitement de la commande publique ;
- Disposer en temps réel de l'information budgétaire et comptable.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, quatre (4) départements ministériels pilotes utilisent le système, à savoir : le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, le Ministère de l'Équipement et du Transport, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.



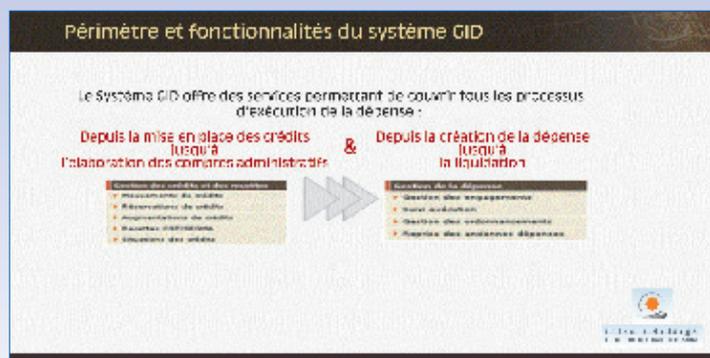
ressources, et notamment les référents GID, à assurer sa promotion et son appropriation par les partenaires ordonnateurs et sous ordonnateurs.

Le rôle du MEF, est primordial dans l'accélération de l'appropriation du système par tous les utilisateurs, tant aux niveaux central que déconcentré.

Les bénéfices de l'utilisation du système GID devraient indéniablement se faire ressentir, notamment au niveau de la réduction des délais de traitement des actes, de la fluidité de transmission et de disponibilité de l'information et de la réduction des taux de rejet, etc. Néanmoins, le réel retour sur investissement de la mise en place du système GID ne pourrait atteindre son terme que s'il s'accompagne d'un véritable changement dans les habitudes de travail et dans la réhabilitation de la notion du service public dans sa dimension qualité de la relation service public/usagers.

La réalisation du système GID : une consistance cohérente à triple dimension du périmètre couvert

- La complétude des acteurs, avec un périmètre qui inclut tous les acteurs de la dépense publique; Direction du Budget, Ordonnateurs, Sous-Ordonnateurs et Comptables Publics ;
- La complétude budgétaire, puisque ce périmètre couvre toutes les composantes du Budget de l'Etat ; Budget Général (BG), Compte Spéciaux du Trésor (CST) et Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) ;
- La complétude fonctionnelle, puisque ce périmètre couvre tous les processus depuis la mise en place des crédits jusqu'à l'élaboration des comptes administratifs, incluant les phases de mise en adéquation des crédits (Virement, Fonds de concours ...), d'engagement, d'ordonnancement et de règlement.



Le système GID : outil de gestion de la dépense

Construit selon une approche de gagnant- gagnant avec les ordonnateurs, le système GID vise à offrir un service d'exécution de la dépense dans les meilleures conditions de fiabilité, de célérité et d'efficacité. Son périmètre fonctionnel offre des services à forte valeur ajoutée pour l'ensemble des intervenants dans le circuit de la dépense publique. Il permet :

- **Des accès simples et multiples pour l'exécution des opérations de gestion de la dépense**, à travers : (i) Un menu vertical listant les procédures par domaine fonctionnel ; (ii) Un menu horizontal par procès dans le cycle de vie de chaque acte de gestion ; (iii) une liste de travail des actes en instances de traitement ; et (iv) Une fonctionnalité de recherche par type d'acte et une utilisation guidée et une navigation intuitive ;
- **Une organisation ouverte et flexible qui s'adapte à l'organisation de chaque département** et ce, grâce à un découpage fin des rôles des acteurs- utilisateurs et une gestion maîtrisée des habilitations ;
- **Une Agilité, une flexibilité et une ouverture**, en permettant une capacité d'intégrer les évolutions stratégiques, réglementaires, organisationnelles ou fonctionnelles, de façon contrôlée sur le plan des délais et des coûts, à s'interfacer avec les systèmes existants (si nécessaire) et d'élargir le périmètre fonctionnel à d'autres services non prévus initialement ;
- **Une complétude fonctionnelle** couvrant toutes les procédures d'exécution de la dépense.

Le projet GID s'inscrit dans un vaste mouvement de modernisation profonde de l'ensemble de l'Administration Publique. Il consacre également une ambition collective de relever le défi de la bonne gouvernance et de faire de l'excellence opérationnelle un levier de modernisation de la gestion publique.

Source : TGR

SIDEP : un observatoire du secteur des Etablissements et Entreprises Publics

Mis en place en 2004, le nouveau système baptisé « SIDEP » remplacera l'ancienne banque de données réalisée en 1994. Ce système se veut une plateforme dynamique pour la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) et observatoire du secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP).

La diversité des métiers du MEF se rapportant aux Entreprises Publiques et à la Privatisation, la richesse du capital informationnel s'y rapportant, la multiplicité des partenaires,... autant de facteurs qui ont créé un besoin potentiel d'un système d'information permettant une meilleure centralisation et une optimisation de l'exploitation et de la gestion des flux d'information.

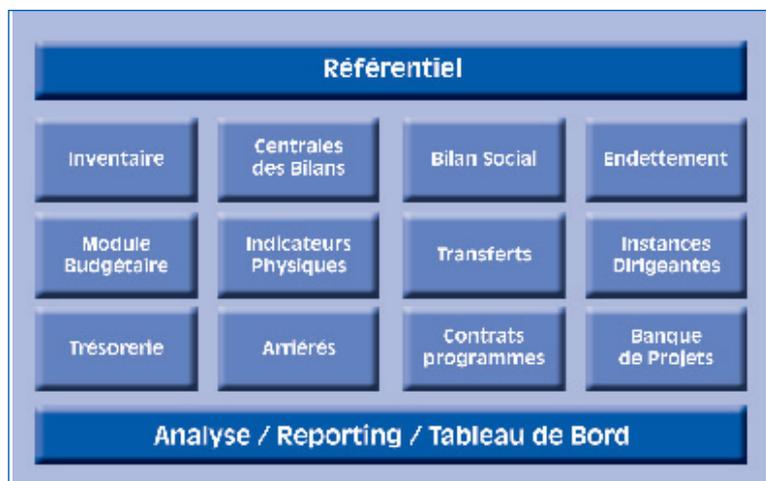
Développé dans un environnement client/serveur sur une plate-forme Oracle, le « SIDEP » a été enrichie par l'ensemble des nouvelles dispositions introduites dans le cadre de la Réforme du Contrôle Financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, prévues par la loi n° 69-00 publiée le 18 décembre 2003 (BO n° 5170 du 23 chaoual 1424).

Le référentiel du SIDEP est la couche qui permet de gérer toutes les données de paramétrage requises au niveau des modules applicatifs du système. Ce référentiel est composé de deux noyaux de paramétrage qui se distinguent par leur structure et leur rôle dans le système : le système d'analyse et les données communes.

Le Système d'analyse constitue un socle sur lequel repose la logique des principaux modules opérationnels. Le concept de ce système concerne les notions de groupes d'analyse, d'indicateurs ou d'unité d'activités économiques, ce qui permet de faire des regroupements sectoriels des entreprises publiques lorsque celles-ci doivent être traitées en tant qu'une seule entité au moment de la saisie ou de la constitution de tableaux de bord.

Le volet « données communes », quant à lui, est appelé dans le système actuel catalogue de base. Il regroupe toutes les notions élémentaires de paramétrage. Ces données sont codifiées et identifiées de manière unique au niveau du système et sont utilisables par toutes les applications. Les principaux éléments gérés dans ce cadre sont, entre autres, la nomenclature des activités, le découpage administratif, la codification des départements ministériels, les périodes, les unités de mesure.

Le système, tel que schématisé par le graphique ci-après, est composé d'un référentiel de douze modules traitant les informations financières, économiques, physiques et sociales des EEP et de trois modules/couches pour l'analyse, les tableaux de bord et le reporting.



Pour les « Tableaux de bord et le Reporting », ils représentent l'exploitation élémentaire du système. Ils sont paramétrés (critères, groupements, tri, etc.) et manipulent des informations gérées par un ou plusieurs modules. Il est à signaler en outre, que parallèlement à la disponibilité desdits états conçus en standard au niveau du système, l'outil d'extraction de données Oracle Discoverer, mis à la disposition des utilisateurs, permet l'extraction et la présentation des informations disponibles au niveau de la banque de données sous des formats familiers à l'utilisateur final et l'élaboration de requêtes personnalisées.

En termes de perspectives, le SIDEP, en tant que système évolutif, verra à court terme, sa configuration s'améliorer au niveau interne et externe. Au niveau interne, l'accès au SIDEP sera généralisé à l'ensemble des responsables et cadres de la DEPP. Un nouveau module « Banque de modèles » viendra

enrichir le système en permettant aux différentes structures d'élaborer des projections et simulations financières.

Au niveau externe, il sera accessible aux partenaires de la DEPP à travers un Extranet qui leur sera spécialement dédié. Ces extensions permettront au système d'évoluer vers une configuration intégrée qui offre des outils de modélisation spécifiques répondant aux différents centres d'intérêt. Pour ce faire, une plateforme d'échange de données informatisées (EDI) avec les EEP est en cours de mise en place.

Parallèlement, un système de pilotage et de veille du portefeuille public est en cours de réalisation. Ce nouveau module a pour objectif de concevoir et d'élaborer un instrument global de suivi et d'évaluation du portefeuille public basé sur un ensemble d'indicateurs pertinents, complets et homogènes.

Source : DEPP

Module	Utilité
Inventaire	Identifier individuellement les EEP et disposer de manière systématique et en temps réel d'une « photographie », à un instant donné, de la population des EEP ; Appréhender les participations, la structure du capital ; Calculer, grâce à un algorithme intégré, les taux de participation de l'Etat ; Appréhender les filiales desdits EEP.
Centrale des Bilans	Prendre en charge toutes les informations financières normalisées (conformément au Code Général de Normalisation Comptable) gérées au niveau de la banque de données (Bilan, CPC, Soldes de gestion, Tableau de financement...). La périodicité de saisie de la centrale des bilans est annuelle. Les données sont collectées à partir des liasses fiscales pour les EEP tenant une comptabilité commerciale et à l'aide d'un questionnaire administré auprès des établissements à caractère administratif.
Suivi des arriérés	Editer un rapport détaillé des dettes et créances du secteur des EEP; suivre l'évolution des impayés des administrations publiques, des collectivités locales, des EEP et du secteur privé en matière d'eau, d'électricité, de télécommunication et de transport vis-à-vis des fournisseurs ou prestataires de services. Il aboutit à l'élaboration d'une matrice globale intersectorielle faisant ressortir les dettes et créances croisées par secteur.
Trésorerie	Suivre de manière globale et individuelle l'évolution de la trésorerie des EEP, la nature des placements (liquidités, billets de trésorerie, obligations...) ainsi que les lieux de dépôts (TGR, banques, CCP, OPCVM) ; Rendre compte du niveau de la trésorerie indépendamment des contraintes de calendrier propres à la transmission des liasses fiscales
Bilan social	Suivre et apprécier les principaux agrégats de la gestion des ressources humaines (effectifs, recrutements, départs, postes budgétaires...).
Programmes d'Audit, Contrats Programmes et restructuration	Évaluer les performances des EEP concernées sur la base d'objectifs négociés avec ces EEP ou fixés par les autorités gouvernementales ; suivre les réalisations en matière d'audit et des recommandations qui en découlent.
Banque de Projets	Répondre aux demandes de financement en matière de projets d'investissement des EEP susceptibles d'être proposés aux différents bailleurs de fonds ; renseigner sur la situation courante des différents projets retenus, les conditions et les opportunités de financement offertes par les différents bailleurs de fonds.
Module budgétaire	Prendre en charge des prévisions budgétaires aussi bien annuelles que pluriannuelles des EEP.
Instances Dirigeantes	Prendre en charge la gestion des instances dirigeantes des EEP; assurer le suivi régulier du fonctionnement desdites instances (composition, réunions, mouvement des membres...).
Indicateurs physiques	Renforcer l'analyse financière fournie par « le Central des Bilans », notamment, par l'octroi d'une information additionnelle relative à l'activité physique des EEP. Le choix des indicateurs physiques, pour chaque entreprise ou établissement public retenu repose sur deux critères : la pertinence de l'indicateur et sa signification par rapport au secteur d'activité de même que la disponibilité de l'information y afférente.
Endettement	Contribuer à l'enrichissement de la banque de données et la satisfaction des besoins exprimés aussi bien par les structures de la DEPP que par la DTFE.

Système d'Information et gestion des Domaines de l'Etat

Le Ministère de l'Economie et des Finances s'est doté, en matière de gestion des Domaines de l'Etat, d'un Système d'Information "SI-DOM" permettant la gestion du patrimoine privé de l'Etat à travers une base de données du patrimoine et des sous-systèmes de procédures métier qui l'alimentent et la mettent à jour.

L'existant informatique pour la gestion des Domaines de l'Etat est issu des réalisations du deuxième Plan Directeur Informatique (PDI) 2001-2005, dont la définition des orientations de gestion a permis d'identifier les domaines qui ont été pris en charge conformément aux objectifs ci-après :

- La conception et la réalisation du système d'information « Cœur de métier » de la gestion du patrimoine foncier de l'Etat ;
- La mise en œuvre du système d'information à tous les niveaux de l'organisation de la Direction des Domaines en charge au sein du MEF de la gestion des Domaines de l'Etat, fondée essentiellement sur une plus grande déconcentration des activités vers les services extérieurs ;
- La réalisation de deux opérations pilotes de gestion électronique des archives (GED) et de mise en place d'un système d'information géographique(SIG).

Ces orientations ont permis de faire le partage, domaine par domaine, des données et des traitements entre les trois niveaux de l'organisation (Administration centrale, directions régionales et circonscriptions domaniales).

Les orientations techniques se caractérisent principalement par le passage d'un environnement propriétaire (IBM AS400), à un environnement ouvert permettant une plus grande liberté dans le choix du matériel et des logiciels, à savoir : une architecture client- serveur (trois-tiers), un système d'exploitation Windows et un système de gestion de bases de données relationnel (SqlServer).

Les actions du P.D.I ont été classées selon 3 catégories concernant : les projets de développement, les projets d'équipements et les actions de formation.

Le "SI-DOM" est composé de plusieurs sous système, il s'agit de :

1. Base de données du patrimoine : permettant de recenser tous les biens domaniaux (terrains et bâtiments) et de préciser leurs caractéristiques foncières. Ce sous système a été la première brique du SIDOM. Il a été réalisé, dans un premier temps, pour la mise à jour du sommier de consistance du patrimoine privé de l'Etat, migré de l'AS400, grâce à une interface de saisie. Cette interface ne permet que la prise en charge des actes dont le sous- système n'a pas encore été mis en place. Une fois l'ensemble des sous systèmes réalisé, la base de données du patrimoine constituera le noyau du SIDOM.

2. Gestion du patrimoine : qui englobe plusieurs sous systèmes, qui sont :

a) Le Sous-système des acquisitions : assure le suivi des dossiers relatifs à la procédure d'acquisition des biens fonciers, à l'amiable ou par voie d'expropriation. La mise à jour des dossiers d'acquisitions permet d'alimenter, au fur et à mesure, la base de données du patrimoine par les terrains et les constructions ayant été inscrits au patrimoine de l'Etat.

b) Le sous-système de gestion : permet le suivi de l'avancement des dossiers relatifs à certaines procédures de gestion du patrimoine de l'Etat, notamment : l'affectation des terrains aux administrations publiques, la remise des terrains aux administrations publiques, l'incorporation des terrains au Domaine public et le déclassement des terrains du domaine public ;



c) Le sous-système des locations : visant le suivi des opérations principales de gestion des dossiers de location des terrains agricoles et urbains. Le sous-système prévoit un suivi particulier pour les différents types de locations.

d) Le sous-système des cessions : permet de gérer les différentes phases d'avancement des dossiers de cessions des biens domaniaux. Le sous-système couvre la totalité des différentes procédures de cessions ;

e) Le sous-système du contentieux : permet le suivi des dossiers du contentieux judiciaire, administratif et du contentieux de l'immatriculation, gérés par les services de la Direction des Domaines de l'Etat (DDE).

f) Le sous-système de l'apurement : permet le suivi des étapes d'immatriculation des terrains domaniaux, du dépôt des réquisitions à l'établissement des titres fonciers. Le sous-système gère également la procédure de sortie d'indivision des terrains domaniaux.

3. Vente et locations de logements aux fonctionnaires : permet le suivi des principales phases de la procédure de location et de vente de logements aux fonctionnaires. Pour ces deux procédures, le sous-système permet également l'échange informatisé de données avec la Paierie Principale de Rémunération pour les précomptes à la source des redevances des loyers et des mensualités des ventes.

4. Gestion des fonds domaniaux (dépenses et recettes des Comptes Spéciaux, recettes du Budget Général de l'Etat) traitant deux volets principaux :

- Comptabilité des dépenses: suite aux orientations stratégiques du MEF et de la décision de la demande d'hébergement de la

base de données des comptes d'affectation spéciale, le choix s'est porté sur le progiciel Up Manager VECTIS, comme outil pour la gestion intégrée de la comptabilité des dépenses des comptes spéciaux de trésor ;

- Comptabilité des recettes : il s'agit d'un sous-système, en cours de développement, qui assurera la gestion de l'ensemble des recettes domaniales générées automatiquement par les procédures domaniales.

5. Expertise foncière : il s'agit d'élaborer l'ingénierie d'un nouveau système de gestion et d'information de l'évaluation foncière fondé sur une base de données des valeurs immobilières, en liaison avec le service de l'enregistrement de la Direction Générale des Impôts.

6. Projet de Gestion Électronique des Documents : Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'informatisation des fonds documentaires et des archives de la (DDE). Il vise à améliorer l'accessibilité de l'information tout en maximisant les volets de sécurité et de régulation de la circulation des documents.

Ainsi, une action pilote a été menée à partir du 25/09/2006 jusqu'au 31/01/2008 au niveau du siège central de la Direction et de la Direction Régionale de Rabat avec comme objectifs :

- La réalisation d'une BDD en texte intégral de la documentation administrative, juridique et réglementaire régissant les attributions de la (DDE).
- L'informatisation du Centre de Documentation Spécialisé de la (DDE).
- La réalisation d'une BDD gérant l'ensemble des fonds de dossiers des immeubles domaniaux et leurs dossiers de procédures pour la Direction Régionale de Rabat.

Source : Direction des Domaines

Archives domaniales et Système d'Information : deux facettes de la même médaille

L'information consignée dans le système d'information offre des avantages indéniables. La principale source d'information permettant d'alimenter le SI est constituée de documents (essentiellement en support papier), tels que les correspondances, les procès-verbaux, les rapports, les documents fonciers, les textes réglementaires,... qui forment le dossier de référence ou de procédure.

Ce dossier (qu'il soit considéré comme archive courante intermédiaire ou définitive) devra par ailleurs faire l'objet d'une conservation rigoureuse afin de garantir à tout instant le bien-fondé de la valeur informationnelle du SI.

Partant de ce constat, les archives constituent le moyen permettant de vérifier, de comparer, de contrôler l'authenticité, l'exactitude, la conformité et la régularité des informations consignées sur les systèmes informatisés du SI de la Direction. Il s'agit en réalité d'une composante complémentaire et indispensable aux sous-systèmes du SI.

La DDE a entrepris la réalisation du projet de Gestion Électronique des Documents, en septembre 2006, au niveau de la Direction Régionale de Rabat, retenue comme site pilote. Les travaux achevés en Janvier 2008 ont eu pour finalité : La préservation des originaux pour une conservation à long terme ; La mise à la disposition du personnel de la Direction, l'information/document en temps réel pour les besoins de gestion courante ; Le partage d'information / document par un plus grand nombre d'utilisateurs.

Le système GED a porté sur trois composantes essentielles :

1. GED-Archives de la Direction Régionale des domaines de l'Etat de Rabat : Il s'agit de mettre en place un système informatisé déployé en Intranet permettant de transférer sur support électronique les documents " essentiels " des dossiers de références et des dossiers des procédures de cette direction.

Après les phases de conception, de développement et de test sur le site de la solution, l'archivage électronique s'est déroulé selon l'enchaînement suivant :

- La définition des lots de dossiers à numériser, portant sur la totalité des dossiers de référence (sommier urbain, suburbain et rural) et sur des catégories de dossiers des procédures (Acquisition, cession, contentieux) ;
- La préparation intellectuelle, relative à l'analyse du dossier afin de déterminer les pièces maîtresse et d'identifier les informations clés à saisir au niveau du système GED ;
- La préparation matérielle des pièces et leur numérisation (désagrafage et tri des pièces qui seront numérisées à plat ou via le chargeur automatique du scanner) ;
- Le stockage de l'image scannée en format "PDF "(version A-1 correspondant à la norme ISO 19005-1) dans un emplacement sécurisé pour archivage ;
- La saisie des références du dossier et de ses pièces au niveau du Portail GED ;
- L'association de l'image scannée du document à l'enregistrement correspondant ;
- Le contrôle qualité ;
- La mise en œuvre du système GED via le Portail Intranet <http://archives:8081/>

2. GED-Documentation juridique : La solution GED vise à atteindre deux objectifs : La réalisation d'une BDD en texte intégral de la documentation administrative, juridique et réglementaire régissant les attributions de la Direction et l'informatisation du Centre de Documentation Spécialisé de la Direction.

Processus de travail de l'atelier GED-Documentation

- La collecte des documents : cette opération s'est basée d'une part sur le rapport du projet "Élaboration d'un règlement des procédures domaniales : textes législatifs et réglementaires", et d'autre part sur des entretiens avec les responsables de chaque structure au niveau de l'administration centrale.
 - Le tri et le classement selon le plan classificatoire du SDA.
 - L'Élaboration d'un recueil de documentation administrative, juridique et réglementaire propre à la Direction des Domaines.
 - L'Élaboration et la diffusion d'une procédure permettant la mise à jour continue du recueil précité.
 - La mise en œuvre du système GED par le lancement du module "Textes juridiques" au niveau du Portail Intranet accessible par le lien <http://portaildocumentaire>
- 3. Informatisation du Centre de Documentation Spécialisé (CDS) :** Le système GED acquis par la direction des Domaines comporte le module "Bibliothéconomie". Ce module a permis d'informatiser certains aspects bibliothéconomiques, à savoir : Le Catalogue d'ouvrages du CDS (ce catalogue met à la disposition des utilisateurs l'accès aux notices bibliographiques de plus de 900 titres) ; les opérations de recherche de documents et de réservation et la gestion des emprunts des documents.

Ce module est accessible au niveau du Portail à partir du lien <http://portaildocumentaire>.

Source : Direction des Domaines

Un Système d'Information au service des études et de la recherche économique et financière

Le système d'information développé pour les métiers des études et des prévisions financières offre la possibilité d'introduire et de partager l'information économique, financière et sociale de manière conviviale et conforme aux exigences de haute disponibilité, de sécurité et de mise à jour rapide des données.

La mission d'étude et de recherche financière au sein du MEF est prise en charge par la Direction des Études et des Prévisions Financières. Le SI qui lui est dédié a connu une évolution qui a permis de gagner en richesse et en diversité en matière d'information économique, financière et sociale. Il reste en constante évolution et est appelé à des progrès significatifs pour répondre aux besoins diversifiés des utilisateurs.

Aujourd'hui, c'est un système adéquat et aligné aux missions de la DEPF, tout en respectant, les exigences de haute disponibilité, de sécurité et de mise à jour rapide des données métier de la Direction.

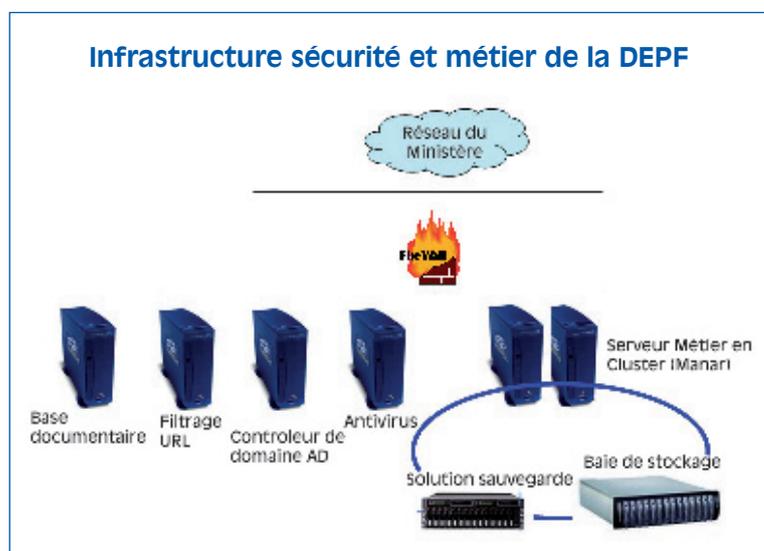
Infrastructure sécurité

La sécurité du SI de la DEPF est assurée par plusieurs composants :

- Serveur annuaire (contrôleur de domaine) : basé sur Active Directory de Microsoft, permettant de gérer les ressources (postes de travail et utilisateurs) et d'assurer l'authentification d'accès aux composants du parc informatique de la DEPF ;
- Serveur Antivirus : garantit la sécurité antivirale des données et des flux d'informations échangées par messagerie et par navigation web ;
- Sécurité réseau : les équipements réseau se composent du firewall et du module de filtrage URL. En effet, le firewall permet la connexion avec le

réseau du Ministère en toute sécurité via des règles d'accès bien définies. Quant au filtrage URL, c'est une solution permettant la gestion des accès web au niveau de la DEPF ;

- Plateforme de sauvegarde : Les bases de données de la DEPF sont sauvegardées sur un système de sauvegarde VTL via l'outil de gestion des sauvegardes TIVOLI. Cet outil permet le contrôle, la surveillance, la planification des sauvegardes/restaurations et la gestion des espaces de sauvegarde des différents serveurs de la DEPF.

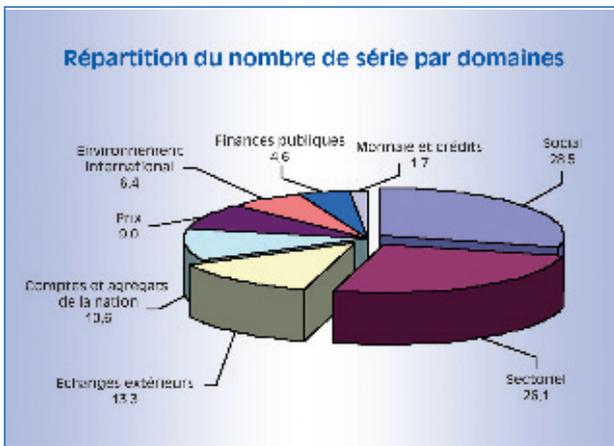


Infrastructure métier

Système métier : « Manar »

La banque de données économiques, financières et sociales « MANAR » est un système d'aide à la prise de décision au sein du Ministère. Elle est constituée de 10.854 séries. Ce contenu est relatif à l'activité économique, financière et sociale, aussi bien au niveau national qu'international. Ces informations, qui sont ventilées selon des fréquences annuelles (85%) et infra-annuelles (15%), sont régulièrement mises à jour, selon un procédé de collecte adéquat, à travers les données produites aussi bien par les Directions du Ministère que par les autres départements ministériels.

Le contenu de MANAR est structuré sous forme d'une arborescence des domaines et sous-domaines. Ces principaux domaines sont : le sectoriel, le social, les échanges extérieurs, les comptes de la nation, les prix, l'environnement international, les finances publiques et la monnaie et crédits.



Pour une meilleure sécurité et gestion de l'intégrité de l'information, la banque de données MANAR est composée de deux briques : une banque de données destinée aux utilisateurs

internes, hébergée sur une architecture Client/ Serveur sous Visual Basic, installée sur un système d'exploitation LINUX et une base de données Oracle 10g. La deuxième brique est constituée de la banque de données M@N@R-Web, développée en J2EE, destinée au grand public, domiciliée sur un serveur et accessible à distance via l'URL : <http://manarweb.finances.gov.ma>.

Système de travail collaboratif « REF »

Dans le but de renforcer la synergie de groupe entre les cadres de la DEPF, le projet « REF » de travail collaboratif a été lancé en 2008 pour suivre de près le processus d'élaboration du rapport économique et financier, produit par la direction. Ce projet a été mis en œuvre par la création, le paramétrage et l'exploitation d'un site de travail collaboratif nommé « REF » hébergé sur le système collaboratif centralisé du Ministère.

En effet, ce site « REF » est accessible en interne via l'URL <http://collaboration.finances.gov.ma/LEREF/REF2010> et offre plusieurs fonctionnalités, entre autres : Le partage et la diffusion de l'information ; la création d'espaces documentaires ; la gestion des versions des documents ; la discussion en ligne ; le calendrier de réunions de groupe ; la recherche via un moteur sophistiqué et l'attribution des tâches aux collaborateurs de travail de groupe.

En effet, ce site est structuré en un ensemble de bibliothèques (« Partie 1 », « Partie 2 », « Partie 3 » et « Partie 4 ») adaptées à l'élaboration des différentes parties du Rapport Economique et Financier, ainsi qu'une bibliothèque documentaire contenant les documents de référence accompagnant la production du REF. Aussi, l'accès à chaque bibliothèque du site se fait moyennant des droits d'accès spécifiques pour chaque utilisateur et une personnalisation d'accès pour les différents sous groupes de la Direction. Par ailleurs, il est à noter que chaque mise à jour du site est signalée chez l'ensemble des utilisateurs via des annonces déclenchant des notifications par messagerie.

Source : DEPF

Pour adresser un texte au « comité de rédaction » d'AL MALIYA, deux adresses électroniques sont mises à votre disposition :

dci@daag.finances.gov.ma
ouali@daag.finances.gov.ma

Un Système d'Information au cœur du métier de la garantie et du financement

L'offre des produits en matière de garantie, de crédits bancaires et de cofinancement a fortement évolué pour répondre aux besoins de différentes clientèles cibles du MEF, et particulièrement de son organisme sous tutelle la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Les Technologies de Communication et d'Information se sont intégrées pour un meilleur partage de l'information et une efficace gestion des activités engendrées par cette évolution.

Comparativement aux années 90, l'offre-produits de la CCG répond de plus en plus aux besoins de sa clientèle diversifiée et couvre un large éventail de sources de financement.

Parallèlement à cette évolution, le développement du Système d'Information de la CCG s'est imposé, afin de répondre à un ensemble d'orientations alignées à sa stratégie et vise à :

- Favoriser la cohérence dans les développements des solutions métiers par l'élaboration systématique d'un Schéma Directeur des Systèmes d'Information, qui fixe les principes, les règles et les objectifs d'urbanisation des systèmes d'information ;
- Faciliter le processus de priorisation des projets par des règles transparentes, des critères connus et des compétences clairement attribuées ;
- Soutenir les efforts d'automatisation des processus métiers de la CCG et d'optimisation de son fonctionnement par une implication du SI dans l'analyse des processus en amont de leur informatisation ;
- La capitalisation sur les investissements faits et les compétences développées en interne pour optimiser les coûts de mise en œuvre de nouvelles solutions et de réduire les redondances et la complexité des systèmes informatiques ;
- Améliorer les portails d'accès par une intégration progressive des prestations en ligne au sein d'un guichet virtuel, facile d'accès et convivial du point de vue des usagers et des entreprises ;
- Renforcer l'intégration du Système d'Information par la mise en place de référentiel de données commun pour simplifier les processus métiers ;
- Privilégier les standards et logiciels ouverts contribuant à l'intégration des systèmes d'information.
- Renforcer la maîtrise des activités et des ressources de maintenance, d'exploitation et de support aux utilisateurs, afin d'assurer le fonctionnement quotidien des systèmes informatiques et leur conformité aux exigences légales ;
- Renforcer le développement de compétences clés au sein du Département SI dans les domaines clés ayant rapport avec les projets planifiés.

Rappelons que le développement de ce SI vise à répondre également à d'autres exigences, notamment :

Le nouveau référentiel comptable

La loi bancaire en vigueur considère la CCG comme établissement de crédit assimilé. Ce nouveau cadre juridique a impacté certains modes opératoires de cet organisme, notamment l'adoption du référentiel Plan Comptable des Etablissements de Crédits « PCEC », exigeant la réorientation du système d'information pour supporter de nouvelles informations et transactions.

Le management des risques, outil de pilotage des activités

Les risques auxquels peut faire face la CCG sont diversifiés et interactifs. Cette diversité des risques exige de l'institution de construire une vision globale du management des risques qui ne peut être efficace et efficiente que si le Système d'Information est capable de restituer l'information adéquate.

Les Canaux de distribution et de communication

Pour distribuer et communiquer autour des produits de la CCG, différents canaux peuvent être utilisés. S'agissant de la communication, on peut citer les médias, le contact direct avec les bénéficiaires, les séminaires de formation et d'information et aussi les canaux informatiques, comme le mailing et le site Internet. En ce qui concerne la distribution des produits, le guichet demeure essentiel, mais aussi les prestations en ligne complètement dématérialisées ; c'est la stratégie pull qui consiste à aller chez le client et de recueillir sa demande pour traitement.

Adaptation à l'évolution technologique

A la CCG, le pilotage du Système d'Information répond à une double préoccupation : fonctionnelle et technique.

La préoccupation fonctionnelle correspond à la nécessité de couvrir l'ensemble des métiers et fonctions de la CCG, de suivre l'évolution de ses produits par l'ajout de nouveaux modules applicatifs et de s'adapter à l'environnement réglementaire.

La préoccupation technique, quant à elle, comme précisé ci-dessus, reflète la volonté de tirer profit des avancées technologiques en relation avec les architectures SI, les langages de programmation, les infrastructures, la gestion et la sécurité des données.

Système d'Information : outil stratégique de production, de gestion et de communication

Le Système d'Information de la CCG participe pour sa part dans la mise en œuvre des orientations stratégiques fixées. La CCG, à travers son SI, déploie les moyens et processus nécessaires pour répondre aux exigences métiers. Le principal défi du SI est d'arriver à fournir ces services dans de bonnes conditions de sécurité et de disponibilité tenant compte des contraintes budgétaires et privilégiant l'optimisation des investissements nécessaires.

La mise en place de nouveaux produits dans de brefs délais, l'intégration avec de nouveaux partenaires, la mise à jour des indicateurs de suivi... sont toutes des activités que le SI de la CCG prend en charge sur des cycles très réduits, étant donnée l'évolution rapide qu'a connue l'activité et l'environnement de la CCG en matière de diversification de produits et de modifications du cadre réglementaire.

Description du Système d'Information actuel

Le Système d'Information de la CCG est au service des utilisateurs internes, des usagers ainsi que des partenaires. Il est constitué de 7 composantes en étroite interaction :

- les systèmes d'information métiers soutenus par un socle d'applications qui gèrent les processus d'octroi de la garantie et du cofinancement, le suivi des dossiers de prêts et leurs

commissions, et le processus de l'indemnisation. Le suivi des processus est assuré par un système de reporting ;

- les Portails d'accès Internet et Intranet assurant une communication interne et externe. Le site web met en ligne des informations organisées selon le profil de l'utilisateur. L'extranet offre des informations sur les prêts et leurs états aux partenaires et aux bénéficiaires des Fonds Sociaux. L'Intranet offre un espace collaboratif de travail et un point d'entrée unique vers toutes les applications pour le personnel de la CCG ;
- les plateformes d'échanges de données avec les partenaires qui permettent le traitement automatique des demandes de garantie et l'envoi de réponses dans des délais très courts ;
- les référentiels de données de base comme les bases des bénéficiaires, des entreprises, des logements, etc. ;
- les systèmes d'information transversaux composés d'un ERP pour la gestion de la comptabilité suivant le PCEC et de la trésorerie, d'un interpréteur comptable, d'une application pour la gestion de la paie et d'autres applications pour la gestion du cycle de développement des projets informatiques ;
- les plateformes logicielles communes à l'ensemble des systèmes d'information métiers et transversaux, telles que la messagerie et la bureautique ;
- les infrastructures techniques composées d'ordinateurs, d'un réseau informatique extensible vers les futurs Centres d'Affaires et d'éventuelles filiales, d'un réseau téléphonique fixe et portable, etc.

Perspectives d'évolution et Système d'Information cible

Le système d'information cible doit permettre d'anticiper les besoins d'évolution des métiers et être à jour sur le plan technologique, afin de contribuer activement à la réalisations des objectifs ambitieux de la CCG, fixés dans son plan de développement glissant et de période initiale 2009-2012.

Projet d'intégration de l'ERP comptable

Ce projet en cours de finalisation porte sur le paramétrage des comptabilités des fonds de garantie et de cofinancement suivant le référentiel PCEC et sur l'implémentation d'un module de comptabilité budgétaire.

L'aspect innovant de ce projet est la mise en œuvre d'une interface d'interprétation comptable permettant d'intégrer l'ERP Oracle Applications à l'ensemble du système d'information et son alimentation en données d'une manière automatique à partir des applicatifs métiers.

Projet de refonte Internet et Extranet

Pour accompagner le lancement de sa nouvelle offre-produits, la CCG a engagé un projet de refonte des sites Internet et Extranet, visant principalement l'uniformisation de la charte graphique employée, l'amélioration du contenu et l'intégration des nouveaux produits. Parallèlement à ces objectifs métiers, la refonte a ciblé également le recours à de nouvelles technologies mieux adaptées et permettant de faciliter entre autres, le suivi et la maintenance du site.

Pour assurer une solution d'hébergement fiable qui s'inscrit dans la logique de continuité de service, exigée notamment par l'Extranet mis à la disposition des banques, le site est hébergé dans deux domaines différents, à savoir www.ccg.ma et www.ccg.org.ma

Certaines caractéristiques sont prévues pour ce système, notamment :

- Des sous-systèmes informatiques performants, car soutenant des processus métiers augmentant la valeur ajoutée des intervenants, diminuant les coûts et les délais de production, et améliorant, en fin de compte, la qualité des prestations offertes aux différents utilisateurs ;
- Des Portails d'accès réunis dans un guichet électronique unique, qui facilitera l'accès pour les usagers aux différentes prestations qui les concernent avec le respect des standards en matière de sécurité ;
- Des échanges électroniques de données entre la CCG et ses partenaires facilités par des plateformes répondant aux standards définis, en commun accord des parties ;
- Des plateformes logicielles communes partagées fiables, facilitant la mise en œuvre des solutions métiers et réduisant la complexité du système d'information ;
- La refonte d'architecture des applications métiers existantes sur des principes de réutilisabilité et de standardisation (SOA, Web Services, JEE, XML,...), constitue le noyau sur lequel toute modification des processus métiers sera projetée sans effet de bords majeurs ;
- La réduction de la redondance des données et l'amélioration de la qualité de service, les données de base doivent être gérées au sein de référentiels uniques, ouverts et partagés dans le respect des exigences et principes définis ;
- La disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des données sont garanties par des infrastructures sécurisées respectant les standards et les bonnes pratiques en la matière.

Source : CCG

SOA : Service Oriented Architecture (Architecture Orientée Service).

XML : « Extensible Markup Language » ou « langage extensible de balisage » langage informatique de balisage générique. Il sert à stocker/transférer des données structurées en champs arborescents.

Webservice : Un webservice ou service web est un programme informatique permettant la communication et l'échange de données entre applications et systèmes hétérogènes sans intervention humaine et en temps réel.



Le Schéma Directeur du Système d'Information de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE)

La Direction du Trésor et des Finances Extérieures est au centre des efforts de modernisation entrepris par le MEF, ce qui nécessite un ajustement permanent de ses missions et une adaptation continue de ses objectifs en fonction des contraintes et des évolutions de l'environnement national et international.

Cet ajustement nécessite un accroissement continu de la productivité malgré la raréfaction des ressources humaines et budgétaires. Cela interpelle l'administration en général et la Direction en particulier sur la manière de piloter ces changements et de gérer ses ressources.

Le schéma directeur du Système d'Information de la DTFE, élaboré pour la période 2007-2011, prévoit un ensemble des chantiers portant sur les quatre systèmes suivants :

1- Le « système pour la gestion du processus d'endettement et de la trésorerie » et ce afin d'appuyer la mise en place d'une « salle des marchés » et permettre une gestion active de la trésorerie. C'est ainsi que la mise en œuvre du progiciel financier WALL STREET a été attribué par Appel d'Offres à la société OMNIDATA. Il s'agit d'un produit de renommée internationale qui est déjà opérationnel chez plusieurs banques centrales et agences de gestion de la dette dans le monde.

Ce système se propose de prendre en charge le processus d'endettement public (interne et externe), depuis les phases de programmation et d'engagement des financements, jusqu'au remboursement total de la dette, de produire des rapports statistiques d'analyse et d'évaluation et de gérer activement la dette existante, ainsi que les nouveaux financements. La couverture fonctionnelle dudit système englobe, également, la gestion des flux de trésorerie à travers le suivi de ces flux et l'établissement et l'actualisation des prévisions de trésorerie, en plus des fonctionnalités relatives à l'exécution des opérations de gestion active de la trésorerie publique.

Il est entendu que la réussite de ce projet intégré passe par une collaboration étroite entre l'ensemble des intervenants du Ministère, en matière de mobilisation des financements et de gestion de l'endettement et de la trésorerie publique.

2- Le « système de télé-adjudication » afin de moderniser le processus d'adjudication des bons du Trésor, opérationnel depuis le mois Août 2009. Il a pour objectifs, entre autres :

- la dématérialisation des soumissions des établissements bancaires aux opérations des bons du Trésor;
- l'automatisation de tout le processus d'adjudication des bons du Trésor dans le but de (i) diminuer de manière notable le délai entre la soumission des offres par les investisseurs et l'annonce des résultats de l'adjudication par la DTFE, (ii) réduire le risque opérationnel et sécuriser l'échange d'information et (iii) améliorer davantage la transparence des séances d'adjudication ;
- l'automatisation des opérations du Trésor utilisant la technique d'adjudication, telles que les rachats de titres, les rachats de titres assortis de conversion et les placements de liquidité sur le marché interbancaire ;

3- Le « système de suivi du marché secondaire des adjudications des bons du Trésor » qui a pour objectif de renforcer la supervision du marché secondaire des adjudications des bons du Trésor, de doter le Trésor d'une autonomie de production de statistiques nécessaires à : (i) évaluation quotidienne de l'activité des intervenants sur ce marché, (ii) la veille au respect de la convention liant les Intermédiaires en Valeur du Trésor (IVT) à la DTFE, et (iii) la connaissance de la tendance du marché à la fin de chaque journée.

4- Le « système décisionnel » facilitant le suivi de l'impact des mesures sociales, économiques et financières mises en place. Ce système, en cours de mise en place, devra permettre: (i) la consolidation, l'agrégation et la synthétisation des données produites et/ou utilisées par la DTFE ; (ii) l'institutionnalisation des échanges de données avec les partenaires ; (iii) la gestion des bases de données économiques et financières ; (iv) l'intégration des outils de modélisation, de simulation et d'analyse des données ; et (v) l'élaboration des tableaux de bord d'aide à la décision pour tout le management de la DTFE.

Deux composantes de ce système sont actuellement opérationnelles. Il s'agit du suivi de l'activité de crédit au logement, en collaboration avec la CCG, ainsi que le suivi des états financiers des établissements de crédit.

la DTFE devra s'appuyer sur un Système d'Information efficace, aligné sur son plan d'action stratégique et capable de lui fournir les informations nécessaires, aussi bien pour accomplir ses tâches opérationnelles, éclairer la prise de décision, que pour l'interconnecter avec ses partenaires internes et externes.

Source : DTFE

Un Système d'information pour une gestion performante des ressources

Pour automatiser ses activités et améliorer la communication interne et externe, le MEF a veillé au développement d'un système d'information aligné à sa stratégie, rassemblant un système intégré de la gestion des ressources et une plateforme de communication et d'information.

Ces dernières années, un intérêt particulier a été accordé aux Technologies de l'Information et de la Communication pour le développement du Système d'Information du MEF dédié à la gestion des ressources et à la communication. Les principales composantes de ce système s'articulent autour de deux principaux axes, à savoir le Système Intégré de Gestion des Ressources et la Plateforme de communication et outils collaboratifs.

Le Système Intégré de Gestion des Ressources

Couvrant la gestion des Ressources Humaines, Budgétaires et Logistiques du ministère, cette solution se base sur des services intégrés pour l'automatisation et l'optimisation des processus de gestion et pour la simplification du flux d'information et la réduction des frais généraux et des activités redondantes. Elle permet par ailleurs l'amélioration de la gouvernance des ressources à travers un système de pilotage plus structuré et une communication transparente sur les opérations réalisées et leur traçabilité. Ce système rassemble 4 composantes : SIG-RH¹, le SIG-BC², GPM³ et Système d'aide à la décision.



Système SIG-RH

Le système GISRH traite tous les aspects liés à la gestion des ressources humaines : gestion administrative du personnel, gestion de l'organisation, gestion de la formation, gestion des temps et gestion des emplois et compétences. Ce système a été déployé en juin 2005 pour la partie administrative et en juin 2006 pour la partie qualitative.

Les objectifs recherchés à travers sa mise en place peuvent être résumés en la normalisation et simplification des processus de gestion administrative ; l'automatisation de processus de gestion courante ; l'intégration, dans le même système de toutes les bases de données relationnelles de gestion des ressources humaines ; la conception et mise en place d'outils décisionnels facilitant les combinaisons des données et la création d'un véritable système de connaissance ; l'ouverture sur les systèmes des partenaires institutionnels (DB, TGR, MMSP...), et sur les autres systèmes de gestion et de métiers des Directions du Ministère et le développement de fonctionnalités de libre-service pour les gestionnaires et les fonctionnaires.

1 Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines. 2 Système Intégré de Gestion Budgétaire et Comptable. 3 Gestion Patrimoine du Ministère.

Système SIG-BC

Il couvre tous les aspects de la comptabilité budgétaire (gestion et suivi des crédits, engagements des dépenses et mandatement) et de la dépense publique (achats par marchés, contrats et conventions, et bons de commande), ainsi que la consolidation des données et la préparation des situations comptables, notamment le Compte Administratif du Ministère. Ce système a été déployé depuis janvier 2006 auprès de l'ensemble des centres de gestion du Ministère. La mise en place de ce système vise à assurer un fonctionnement global efficace dans l'exécution des activités budgétaire et logistique, notamment par : l'automatisation de la chaîne budgétaire et logistique et l'assurance d'une meilleure qualité de service à travers : (i) Le partage de l'information entre tous les intervenants dans la chaîne (saisie unique) ; (ii) L'intégration de règle de gestion et de contrôle et la cohérence des données ; (iii) La rapidité des traitements et le raccourcissement des délais ; (iv) La mise en place de service au profit des partenaires internes et externes ; (v) Une garantie de la cohérence des processus et des procédures au niveau Ministère ; et (vi) La mise en place des outils de pilotage et de prise de décision.

Système GPM

Système mis en œuvre pour gérer les biens mobiliers et fonciers du Ministère (terrains, bâtiments, immeubles, mobiliers ...). Il permet de consolider les données et informations y afférentes aux fins de la tenue de la comptabilité matière, catégoriser le patrimoine, identifier et effectuer son inventaire physique, gérer la localisation géographique et calculer les différentes valeurs des actifs.

La première version du système a été déployée au niveau de l'Administration Centrale depuis mars 2004. Depuis janvier 2007, le système a été étendu à la Trésorerie Générale du Royaume et à l'Administration des Impôts directs et indirects.

Système d'aide à la décision

Ce système est basé sur l'organisation de l'information extraite du système de gestion des ressources ou des systèmes métiers, pour générer des tableaux de bord et des outils de pilotage organisationnel et stratégique. Ces données sont mises à la disposition des décideurs et gestionnaires via le Portail Intranet du ministère.

Couvrant toutes les activités liées à la gestion des ressources : RH, comptabilité budgétaire, logistique,..., ce système est constitué d'un ensemble d'outils, tableaux de bord et indicateurs. Ces outils, mis à la disposition des décideurs, sont déployés et accessibles via le Portail Intranet.

Plateforme de communication et outils collaboratifs

Assurant l'accès et l'échange de l'information entre les différents acteurs internes et externes, cet axe porte sur la messagerie et les portails Intranet et Internet :

- **La messagerie** : permet d'échanger, des messages électroniques avec les collègues et les partenaires. Ce dispositif est devenu aujourd'hui un outil incontournable dans l'administration ;
- **Les outils collaboratifs** : Il s'agit d'un espace collaboratif qui permet le partage de documents, d'agenda et un annuaire centralisé du Ministère. Ce système a été mis en production d'une manière progressive depuis juin 2007.

Le Portail Internet du Ministère

Conscient de l'importance de cet outil de communication, le MEF était l'un des premiers ministères à avoir mis en place un Portail Internet, et a veillé à son amélioration continue, de manière à ce qu'il réponde mieux aux besoins et attentes de ses usagers et partenaires. Une nouvelle version de ce Portail Internet est désormais accessible à partir du lien : <http://www.finances.gov.ma>. Elle est présentée en trois langues (Arabe, Français et Anglais) et constituée de plusieurs espaces homogènes, à savoir : les volets « Loi de Finances », « Statistiques économiques et financières », « Infos Pratiques » et « Ressources Documentaires ». (Un résumé succinct de leurs contenus est présenté dans le tableau ci-après).

Elle donne par ailleurs accès à des services en ligne, qui seront de plus en plus développés afin d'assurer la dématérialisation de ces services dans un souci de proximité et de facilitation.



Par un clic sur <http://www.finances.gov.ma> vous avez des informations relatives à :

Rubrique	Contenu
« Loi de Finances »	Par LF : Principales dispositions, données chiffrées, tous les documents qui lui sont rattachés (discours, rapports, Lois de Règlement ...) ; une base de données présentant la répartition des dépenses du Budget Général de l'Etat par administration, région et par code économique et fonctionnel.
« Statistiques économiques et financières »	Données chiffrées sur les différents secteurs de l'économie et les finances nationales : finances publiques, marchés monétaire et financier, comptes extérieurs, activités sectorielles, indicateurs sociaux, environnement international ...
« Infos Pratiques »	Modalités et démarches administratives concernant l'entreprise et le citoyen, notamment : procédures fiscales, douanières et domaniales ; opérations de change ; modalités pour bénéficier d'un financement (Fonds de garantie, Microcrédit ...) ; procédures et modalités d'une opération de privatisation ou de gestion déléguée ; conditions d'obtention de l'agrément de la profession d'intermédiaire d'assurance ; modalités pour l'exercice en tant que comptables agréés ; conditions requises pour l'obtention de la pension de retraite ...
« Ressources Documentaires »	Documents produits par les Directions du MEF et les Organismes Sous sa Tutelle. La recherche est multicritère et se fait par : thème, type de document, mot clé...
« Avis et Annonces »	Appels d'Offres, avis aux enchères et avis de recrutement/offres de stage.
« A votre disposition »	Diverses bases de données : fiscalité, budget, indicateurs économiques et sociaux, secteurs des assurances, des établissements publics.... La documentation produite par le ministère, classée par thème, (la recherche est par mots clés). Un lexique thématique est disponible pour aider à mieux exploiter tous les documents publiés sur le site.
« A votre Service »	Services dématérialisés en ligne (procédures douanières, marchés publics, situation administrative des fonctionnaires de l'Etat ...) avec possibilité de télécharger les différents formulaires administratifs.
« A votre Ecoute »	Demande d'informations particulières, réclamations et suggestions.

Le Portail Intranet du Ministère

Offrant un espace de communication et d'interaction pour l'ensemble du personnel du Ministère, le Portail Intranet du Ministère est conçu en tant qu'outil de travail au quotidien. Il présente l'activité du Ministère et donne accès à un ensemble de sites web thématiques (Portail RH, CDM, Form@net, Sites projet), à toute la production informationnelle des directions (Rapports, Manuels, Compte-rendu des réunions ...), ainsi qu'à une variété de services en lignes, de Tableaux de Bord et d'applications de Gestion « métier ».

A travers l'accès au Portail des Ressources Humaines, le fonctionnaire du Ministère a la possibilité de suivre sa situation administrative, de consulter les informations relatives aux examens et concours professionnels et aux Appels à Candidature, d'effectuer des demandes d'attestation de travail/ primes, de consulter le catalogue de formation ... Il peut également suivre des formations en ligne (e-learning) disponible sur le site de la Form@net.

Par ailleurs, différents produits informationnels sont mis à sa disposition pour l'aider dans son travail au quotidien. Il s'agit essentiellement de la « Base de Données Juridique du MEF », des « Dossiers Informationnels thématiques », de la « Diffusion Sélective de l'Information », de la « Photothèque » et de la « Vidéotheque », etc.

Le fonctionnaire du MEF dispose également d'une revue de presse quotidienne consultable sur le Portail Intranet du Ministère et sur celui du Centre de Documentation du Ministère (CDM). Une base de données « Catalogue Collectif Virtuel » (CCV) permet de consulter le fonds documentaire des différentes unités de documentation du MEF. Le CDM offre également au personnel, différents produits documentaires, notamment la « Liste des Nouvelles Acquisitions », les « Press Book », les « Nouveautés Bulletins Officiels »... ainsi qu'une synthèse mensuelle d'un livre consultable dans la rubrique « Lu pour Vous ».

Source : DAAG

Etude du schéma directeur du système d'information de la Caisse Marocaine des Retraites

La Caisse Marocaine des Retraites est en cours de finalisation de son futur schéma directeur du système d'information (SDSI) pour les cinq années à venir, couvrant la période 2010-2014.

L'étude d'élaboration du futur SDSI vise la prise en compte des attentes d'utilisateurs internes et externes -les affiliés, pensionnés et partenaires de la Caisse. La finalité est de doter la CMR d'un système d'information efficace et anticipatif par rapport aux futurs changements, tout en étant un système compétitif sur les plans national et international.

Afin d'atteindre cet objectif, la CMR exploitera les technologies de l'information et de la communication en tant que leviers efficaces visant l'amélioration de la qualité des services rendus, ainsi que l'augmentation de la productivité du système d'information, par son enrichissement, son intégration et son ouverture à l'environnement externe.

L'opportunité offerte par l'utilisation des TIC se matérialise également au niveau des ressources humaines de la Caisse, notamment dans le développement de leur prise d'initiative et leur responsabilisation, en les libérant de certaines tâches administratives et les orienter davantage vers des actions à forte valeur ajoutée.

A rappeler que ce projet a été inauguré en février 2008 par un séminaire de sensibilisation sur l'importance du schéma directeur et la gouvernance du Système d'Information.

Source : CMR

Phases de l'étude du Schéma Directeur du Système d'Information de la CMR (SDSI)

L'étude du SDSI se déroule en cinq phases : **(1)** Diagnostic du système d'information actuel ; **(2)** Elaboration des orientations de conception du système d'information cible ; **(3)** Conception générale du futur système d'information de la CMR ; **(4)** Planification de la solution retenue et stratégie de changement ; **(5)** Assistance à la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information.

La première phase a permis d'évaluer les réalisations effectuées, les choix pris, les acquisitions faites et l'organisation adoptée. Le futur système d'information doit obligatoirement capitaliser sur les choix pertinents effectués et surmonter les difficultés observées. Cette première phase a nécessité la constitution de 11 groupes de travaux représentant l'ensemble des domaines de la Caisse.

La deuxième phase a été marquée par un séminaire de lancement sur le thème de la « Gouvernance et les nouveaux Schémas Directeurs Informatiques » en faveur des groupes de travaux. Christophe LEGRENZI, expert international du cabinet ACADYS ayant animé ce séminaire auprès d'IT CONSULTING, a fait ressortir 5 problématiques de la Gouvernance informatique : **(i)** Alignement stratégique (le SD va cristalliser cette stratégie) ; **(ii)** Création de valeur (valeur ajoutée pour la communauté à définir dans le projet) ; **(iii)** Gestion du risque informatique ; **(iv)** Mesure de la performance (objectif : s'assurer de l'amélioration continue) ; **(v)** Gestion des ressources (bien dimensionner les ressources par rapport aux enjeux de l'organisation).

La troisième phase a proposé un schéma d'urbanisation, qui définit l'architecture fonctionnelle et applicative du système d'information cible, en fonction des grands choix stratégiques et de management de la Caisse et des perspectives de développement des activités.

La quatrième phase a déterminé le portefeuille de projets de solutions et d'équipements, ainsi que le plan de mise en œuvre et de conduite de changement. Les projets phares sont à titre d'illustration le système de gestion des retraites ; le projet décisionnel et le système de gestion du portefeuille.

La cinquième phase sera consacrée à la mise en œuvre du Schéma Directeur du SI.

Source : CMR

Le système de communication : cas d'une Direction à réseau (l'ADII)

Le site web

L'ADII a mis en ligne, dès 1997, la première version de son site Internet offrant aux internautes des informations à caractère, aussi bien général que pointu sur le domaine douanier.

Principal outil concrétisant son choix d'ouverture sur l'extérieur, le site institutionnel de l'Administration des Douanes, un des premiers sites web de l'Administration marocaine, a fait l'objet de plusieurs refontes et améliorations sur les plans du contenu, du visuel et de l'accessibilité.

A travers son site Internet actuel, l'ADII met à la disposition de ses différents publics une information riche et intégrée, tout en leur proposant diverses prestations et fonctionnalités interactives. La stratégie tracée par la Douane en matière de communication externe inscrit son site institutionnel dans l'évolution continue et le positionne comme un canal de communication permettant à la fois de rendre compte des activités de l'Administration, ses projets et résultats d'action, mais aussi de contribuer en ligne à la vulgarisation de la matière douanière et d'offrir à ses usagers une assistance encore plus effective dans l'accomplissement des formalités et procédures douanières.

Toujours dans une logique d'amélioration permanente, l'ADII a entamé la refonte de son site pour en faire un véritable Portail Internet avec une architecture technique et fonctionnelle novatrice.

Le Portail Intranet

Brique importante du SI, le site Intranet a été lancé dès 1998. En 2008, il a connu une refonte majeure, avec pour but de renforcer son rôle d'outil de communication et de partage pour la famille douanière. Développé en technologie Portail, il est désormais le point d'accès intégré, unique et sécurisé aux différentes ressources informationnelles, documentaires et de service.



Construit selon une organisation technique et fonctionnelle des plus avancées et caractérisé par son usabilité élevée, l'Intranet, au travers de ses nouvelles fonctionnalités, vise particulièrement le travail collaboratif en favorisant la mise en relation fertile d'idées et de bonnes pratiques d'une même communauté douanière dont les membres sont géographiquement éloignés. Grâce à la capitalisation des connaissances, à l'animation d'espaces métiers, à l'exploitation de la veille informationnelle et à la mise à profit des opportunités offertes en matière d'archivage et de versioning, l'Intranet devient un catalyseur de la performance individuelle et collective.

La bibliothèque de l'ADII

La bibliothèque de l'ADII répond aux besoins en information et en documentation d'une population composée de plus de 4000 douaniers. Ses atouts sont des collections de qualité, un espace multimédia dédié à la recherche documentaire (accès à des bases de données nationales et internationales), un système de réservation en ligne, etc. Ne se contentant pas de rendre disponibles nombre de ressources, elle offre des services d'assistance à la recherche et accompagne ses usagers dans le développement de leurs connaissances et de leurs compétences professionnelles.

La bibliothèque s'est enrichie au fil des ans en s'adaptant à l'évolution des missions de la Douane et à l'élargissement de son champ d'activité. Aujourd'hui, son fond documentaire renferme 6000 monographies et ouvrages de référence. Il recouvre des thématiques pluridisciplinaires telles que la fiscalité, la finance, le droit, les relations internationales, l'économie, le commerce international, la gestion, sans oublier son rayon général (essais, romans, etc.) qui ne manque pas d'intéresser une bonne partie de ses visiteurs.

Enfin, n'oublions pas de mentionner la revue électronique « Escala » diffusée à fréquence bimestrielle et mise en ligne sur le Portail Intranet. Très prisé par le personnel, ce support de communication se présente comme une sélection d'articles récents se rapportant à différents domaines (économie, informatique, management, RH, coaching, etc.).

Source : ADII

« e-CMR » : la troisième phase de l'étude lancée par la CMR est entamée

Définir la stratégie « e-CMR », évaluer les ressources nécessaires au projet et arrêter les choix technologiques appropriés à la réussite du projet et en évaluer les coûts, tels sont les objectifs assignés à l'étude « e-CMR ».

L'élaboration de services en ligne par la Caisse Marocaine des Retraites trouve sa source au niveau national, au sein de la stratégie globale de l'Etat de développer l'administration électronique. Au niveau interne, c'est dans le cadre de son Plan de Développement Stratégique 2009-2011 que la CMR a lancé une étude sur la stratégie « e-CMR ».

Cette stratégie vise à faciliter les démarches aux pensionnés et affiliés en améliorant la qualité des services dématérialisés via de multiples canaux (Internet, téléphone fixe et mobile, bornes interactives...).

En effet, le projet « e-CMR » servira à améliorer la qualité des services rendus aux affiliés, en permettant à ceux qui ont la possibilité d'accès au réseau Internet de présenter leurs requêtes et demandes d'informations avec facilité, par le biais du site WEB de la caisse.

Cette facilité diminuera les déplacements physiques aux centres d'accueil et se traduira par un gain remarquable du temps et des frais financiers. Cependant cette stratégie aura un avantage non seulement sur les adhérents, mais aussi sur les ressources humaines de la caisse, qui seront libérés de certaines tâches administratives et pourront être plus responsables en se dirigeant vers davantage d'actions à forte valeur ajoutée.

L'étude en question qui se déroule sur plusieurs phases, permettra de calculer les ressources nécessaires pour l'élaboration et le développement du projet, d'arrêter les choix technologiques appropriés à sa réussite, ainsi qu'à évaluer les coûts de son établissement. La première phase a concerné l'analyse de l'existant, tandis que la deuxième a été l'occasion de réaliser un benchmark national (TGR ; RCAR ; BMCE) et international (AG2R ; CDC RETRAITES) et de définir un plan stratégique triennal axé sur des orientations générales de développement des services en ligne.

Les résultats de cette deuxième phase ont été présentés par le Comité de Pilotage de l'étude «e-CMR» qui s'est réuni, le 31 mars 2009, avec les représentants de « KALYOPSIS », cabinet qui accompagne la CMR dans son projet.

La présentation de la troisième phase du projet, qui se déroulera sur une période de 3 ans, vise le développement des

services en ligne en tant que rapport d'orientations générales de la CMR. Ce dernier aidera à identifier des chantiers techniques et organisationnels qui permettront la mise à niveau de l'écosystème de la CMR, et l'offre de services en ligne évolutifs et à valeur ajoutée.

Ainsi, le futur Portail de la CMR peut, selon le Cabinet qui accompagne la CMR dans ce projet, héberger des contenus de natures variés. Ce contenu est regroupé en quatre espaces clairement identifiables sur la page d'accueil du Portail :

- « **Information** » : espace dédié aux données statiques, (stratégie, fonds documentaire de base, textes réglementaires, guides des affiliés et des pensionnés, informations pratiques, organigrammes, etc.) ;
- « **Communication** » : espace comportant les données dynamiques, par exemple les contenus éditoriaux produits à intervalles réguliers et reflétant l'actualité de l'entité ;
- « **Services** » : espace qui concerne les fonctionnalités disponibles en ligne, pour la plupart à partir d'une section privée, donc après identification ;
- « **Échanges** » : espace qui se rapporte à la mise à disposition de fonctionnalités communautaires de type Web 2.0, au développement de communautés dynamiques et à leur animation. On y trouvera les fonctionnalités suivantes :
 - * Forums de discussion ;
 - * Formulaires de contact ;
 - * Sondages de satisfaction / Consultation sur les nouveaux services à lancer.

A rappeler que la CMR a reçu en 2008 le prix de l'Association Internationale de Sécurité Sociale des « Bonnes Pratiques en Afrique » pour " la mise en place d'un nouveau service Online relatif à la prise en charge personnalisée des requêtes des adhérents", ainsi que le Premier Prix d'encouragement dans la catégorie « service social » dans le cadre de la troisième édition du concours « E-MTIAZ », organisé en 2007 par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics.

Source : CMR

Activités de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Le deuxième trimestre 2009 a enregistré plusieurs activités de Monsieur le Ministre, aussi bien au niveau du développement des relations de coopération internationale, des relations entre les départements ministériels nationaux, qu'au sein du département de l'Economie et des Finances.

Coopération internationale

■ **Signature, le 28 Mai 2009, avec le Dr. Jassim Al Manaii, Directeur Général, Président du Conseil du Fonds Monétaire Arabe (FMA), de deux accords de financement.**

Le montant global du prêt est de 2,2 Milliards de DH, dont 1,7 Milliards de DH pour accompagner les réformes du secteur des Finances Publiques, et 410 Millions de DH, pour le soutien des exportations marocaines dans le cadre du programme de financement du commerce arabe relevant du FMA.



■ **Présidence, le 15 juin 2009, avec M. Luis Planas Puchades, Ambassadeur d'Espagne au Maroc d'une convention de financement du programme d'appui à la stratégie d'alphabétisation.**

La convention comprend deux Protocoles administratifs de coopération relatifs à :

- l'appui à la stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle, d'un montant de 2 millions d'Euros sous forme de don, visant l'amélioration de la situation éducative dans les régions de Tanger-Tétouan, Taza-Al Hoceima, l'Oriental et Souss-Massa-Draâ ;
- l'appui aux Centres Techniques Industriels marocains, d'un montant de 900.000 Euros, sous forme de don également, pour la contribution à la modernisation des industries marocaines et le renforcement des capacités de leurs Centres Techniques à travers la formation et l'assistance technique.



Relations avec les départements ministériels nationaux

- **Signature, le 9 Juin 2009, avec M. Mohamed BOUS-SAID et le Président de la Fédération Nationale du Tourisme (FNT), M. Othman CHERIF ALAMI, d'une convention de partenariat entre le Gouvernement et la Fédération Nationale du Tourisme.**

Cette convention prévoit la mise à la disposition de l'Office National du Tourisme, d'une dotation supplémentaire de 300 millions de dirhams, pour la promotion de la destination Maroc et le développement de la desserte aérienne touristique.



Accords de prêt

- **Présidence, le 8 mai 2009, de la Cérémonie de signature de prêt et de don avec la Banque Africaine de Développement (BAD).**

La signature a porté sur la documentation juridique relative aux prêts destinés au financement de l'appui au programme d'urgence de l'éducation nationale et du 3^{ème} projet aéroportuaire inscrit dans le programme d'investissement de l'ONDA (20008-2012), ainsi qu'un accord de don pour la recharge artificielle de la nappe phréatique du Haouz.



- **Signature, le 21 Mai 2009, avec la Banque Islamique de Développement de deux accords.**

Le premier accord concerne le financement du projet de réalisation d'une centrale à turbines à gaz pour la production de l'électricité à Kenitra pour un montant de 1,6 milliard de dhs. Le second, sous forme de don d'un montant total de 11 millions de dhs, porte sur la fourniture d'une assistance technique. Ce dernier alloue 8,2 millions dhs destinés aux projets de lutte contre la pauvreté inscrits dans le cadre de l'INDH et 2,6 millions dhs à l'élaboration d'une étude visant l'amélioration des vaccins contre les morsures vénéneuses.



■ **Signature, le 26 Mai 2009, avec M. Abdellatif Youssef Al Hamad, Directeur Général, Président du Conseil d'Administration du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), d'accords de prêt, d'un montant global de 1767 millions de DH.**

Cette enveloppe concerne la contribution au financement de trois projets d'importance : le projet de réalisation de deux tronçons de l'autoroute Taza-Oujda, pour un montant de 770 millions de DH, celui de l'élargissement de l'autoroute Casablanca- Rabat, pour un montant de 570 millions de DH et le projet de réalisation du barrage Zrar près d'Essaouira, pour un montant de 427 millions de DH.



■ **Participation de M. le Ministre à New York du 24 au 26 juin 2009 à la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement.**

Intervenant lors de cette conférence, M. le Ministre a exhorté la communauté internationale à renforcer son appui aux pays en développement, pour préserver leurs équilibres fondamentaux et leur permettre de dégager les espaces budgétaires nécessaires au financement de leurs programmes d'investissement dans l'infrastructure, l'éducation, les secteurs sociaux et la structuration de leurs économies.

Il a en outre, réitéré l'appel du Maroc au respect des engagements internationaux en termes de flux d'aide, de réduction de la dette et d'ouverture des marchés, et a lancé un appel au soutien de l'Afrique qui se trouve exposée aux conséquences graves de cette crise après les lueurs d'espoir de ces dernières années.

■ **Cérémonie de signature, le 6 juillet 2009, de trois conventions de prêt et des lettres de garantie y afférentes, avec l'Agence Française de Développement (AFD).**

La première convention d'un montant de 50 M d'euros de prêt au profit du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique pour le financement partiel du « Programme de réforme du système éducatif ». La deuxième convention, d'un montant de 60 M d'euros de prêt au profit de la Caisse pour le Financement Routier pour le financement partiel de la construction et de l'aménagement de routes rurales. La troisième convention de prêt d'un montant de 45 M d'euros au profit de la Société de tramway Rabat- Salé pour le financement partiel des travaux d'infrastructure du tramway de Rabat- Salé.



Autres activités

- **Présidence, le 5 mai 2009, de la cérémonie de signature d'un protocole d'accord fixant les modalités et conditions de la fusion entre la Fondation ZAKOURA MICRO-CREDIT et la Fondation BANQUE POPULAIRE pour le MICRO-CREDIT.**

Cette opération aboutira au transfert de l'intégralité de l'activité de la Fondation Zagoura micro-crédit à la Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit qui prendra la dénomination " FONDATION ZAKOURA CHAABI POUR LE MICRO CREDIT ".



- **Rencontre, le 28 mai 2009, de M Donald KABERUKA, Président du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).**

Lors de cette rencontre, les deux responsables ont passé en revue l'état de la coopération financière entre le Maroc et la BAD. Ils ont par ailleurs, confirmé leur détermination à œuvrer au développement de leur coopération et sa diversification.



- **Signature, le 15 juillet 2009, de conventions entre l'Etat et la Caisse Centrale de Garantie (CCG) et entre cette institution et les banques relatives à la mise en place du fonds de la promotion des investissements des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) dénommé « MDM INVEST ».**

La mise en place du fonds « MDM INVEST » s'insère dans le cadre d'une batterie de mesures destinées à renforcer et à pérenniser les liens économiques et financiers des Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) avec la Mère Patrie.



Réforme comptable au Maroc : convergence vers les normes internationales d'information financière

Le développement des marchés financiers, l'importance de la transparence des informations financières et les conséquences de la mondialisation ont fait évoluer la matière comptable. Pour ces considérations, le Maroc se devait de mettre à jour son système comptable national.

Le Maroc a engagé, depuis 1986, un vaste programme de réformes pour instaurer un cadre comptable moderne. Ce programme a été lancé, notamment par la création du Conseil National de la Comptabilité (CNC) en 1989, en tant que "normalisateur comptable national", par l'adoption de la Loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants ainsi que par l'élaboration du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC).

La nécessité de la mise à jour du système comptable est d'autant plus ressentie avec la mise en application progressive des normes comptables internationales IAS/IFRS (International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards) en Europe, à compter de janvier 2005, pour l'élaboration des comptes consolidés des sociétés cotées en bourse.

Cette modernisation a été également ressentie à travers les travaux de la Commission Mixte Franco-Marocaine de normalisation comptable à l'issue de sa dernière rencontre tenue à Rabat le 27 avril 2006.

A cet égard, depuis l'institution du CNC, plusieurs normes comptables marocaines ont été élaborées en consacrant une ouverture sur les normes IAS/IFRS. Il s'agit, notamment des plans comptables des sociétés de bourse, des caisses de retraite, des assurances, de Bank Al-Maghrib et des établissements de crédit.

En outre et en matière de consolidation des comptes, le Maroc a enregistré des progrès non négligeables en la matière, à travers l'élaboration de la Loi n°52-01 relative à la Bourse des Valeurs, de la Loi n°34-03 relative aux établissements de crédit ou organismes assimilés, de la Loi n°38-05 relative aux comptes consolidés des établissements et entreprises et de l'avis n°5 du CNC relatif aux comptes consolidés.

D'ailleurs, un certain nombre d'entreprises marocaines cotées ou appartenant à des groupes étrangers ont déjà entrepris des actions en vue d'adopter ces nouvelles normes (groupe ONA, compagnies d'assurance, Entreprises et Etablissements Publics, Etablissements de Crédit...).

La gestion des finances publiques au Maroc ne déroge pas à cette règle, dans la mesure où le CNC a adopté en décembre 2008, lors de sa douzième Assemblée Plénière, le Plan Comptable de l'Etat, qui converge avec les normes comptables internationales en vigueur pour le secteur public (IPSAS).

En effet, les travaux de convergence de ce plan comptable ont permis, soit de transposer directement certaines normes, soit de les adapter aux contingences de l'Etat, soit purement et simplement d'en créer lorsqu'il s'agit d'opérations particulières n'ayant pas d'équivalents dans les normes internationales.

Le processus de convergence, entamé par le Maroc depuis 2007, sera renforcé dans les années à venir à travers le projet relatif au Rapport sur le Respect des Normes et Codes (RRNC/ROSC en anglais).

Plusieurs actions ont été accomplies par les autres gestionnaires du projet RRNC, à savoir le Conseil National de la Comptabilité, l'Ordre des Experts-Comptables, l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières :

Au niveau du Conseil National de la Comptabilité, deux projets structurants sont en cours au niveau de ce Conseil : le premier concerne la révision générale de la Normalisation Comptable (CGNC) et le projet d'amendement de la Loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants. Ce projet vise à inscrire notre système comptable dans le processus d'évolution des standards internationaux, à l'instar de ce qui a été fait au niveau de certains pays occidentaux.

Le deuxième projet, encours au niveau du CNC, porte sur les comptes consolidés, son objectif étant de doter notre pays d'un référentiel comptable unifié en matière de consolidation des comptes.

Autre organisme, pas moins important, l'Ordre des Experts-comptables (OEC) qui a enregistré des avancées importantes pour hisser cette profession au niveau des standards internationaux et qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'action du projet. On peut citer à titre d'exemple l'actualisation du manuel d'audit de l'OEC, conforme aux normes internationales « ISA », la mise en œuvre du contrôle qualité, la mise en place des normes de formation, de contrôle qualité et budget-temps et la création de l'Institut de formation de l'OEC.

L'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE) s'est également inscrit dans ce chantier de modernisation, par l'institution d'une commission pour la réforme du diplôme national d'expertise comptable en partenariat avec l'OEC, par la création d'une formation continue diplômante (un certificat IFRS) et par la délocalisation du certificat de spécialisation aux normes internationales de l'INTEC à l'ISCAE, depuis 2003.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) pour sa part, a procédé à la mise en place des mécanismes de contrôle des états financiers préparés par les entités d'intérêt public (EIP) à l'usage des utilisateurs externes, conformément aux dispositions de l'article 4-3 du dahir 1-93-212 relatif au CDVM.

De même, il a mis en place les circulaires 03/04 et 04/04 du CDVM qui ont, respectivement, pour objet de rendre obligatoire la consolidation des comptes selon la législation en vigueur, ou à défaut, selon les normes comptables internationales aux personnes morales faisant appel public à l'épargne par émission ou cession de titres de capital et aux personnes morales faisant appel public à l'épargne par émission ou cession d'obligations.

Enfin, il a mis en place la circulaire n°06/05 relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, qui prévoit la possibilité d'un passage progressif aux normes IAS/IFRS, avec un délai de mise en œuvre effective à compter du 31 décembre 2007, pour les émetteurs qui le souhaitent.

Source : DEPP

Le projet relatif au Rapport sur le Respect des Normes et Codes (RRNC/ROSC en anglais)

Ce projet vise essentiellement l'amélioration de la qualité de l'information financière dans notre pays. Les principaux acteurs de ce projet sont :

- la normalisation comptable : CNC ;
- la profession comptable : Ordre des Experts-Comptables (OEC) ;
- la formation : Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE) ;
- la régulation : Bank Al-Maghrib, Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale et Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

Ce projet comporte un plan d'action cohérent et intégré sur une période de 5 ans et dont le coût global est estimé à 5,3 millions \$ US.

Quatre projets directeurs ont été retenus, à savoir :

Projet 1 : Amélioration des normes d'information financière à travers l'adoption des normes comptables internationales pour les entités d'intérêt public (Banques, Assurances, Sociétés cotées et grands Entreprises et Etablissements Publics) et l'amélioration des normes nationales de comptabilité pour les autres entreprises ;

Projet 2 : Développement de la profession comptable et du contrôle légal de l'information financière ;

Projet 3 : Modernisation des mécanismes de contrôle des états financiers préparés par les Entreprises d'Intérêt Public à l'usage des utilisateurs externes ;

Projet 4 : Mise à disposition de l'information financière au public (centrale des bilans).

Source : DEPP

Participation de Monsieur le Ministre aux Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Africaine de Développement

En sa qualité de Gouverneur pour le Maroc aux Assemblées annuelles du Groupe de la (BAD), tenues les 13 et 14 mai 2009 à Dakar, Monsieur le Ministre a lancé un appel à la communauté internationale pour l'augmentation substantielle de l'aide publique au développement, le rejet de toute forme de protectionnisme commercial visant à réduire l'accès des exportations africaines aux marchés des pays développés et la conclusion rapide du cycle de libéralisation du commerce de Doha.

Monsieur le Ministre a noté avec satisfaction que la réunion du G20 a permis d'arrêter un ensemble de mesures qui pourront aider à surmonter la crise et restaurer la confiance dans le système bancaire international. Ainsi, il a invité les pays développés à œuvrer à ce que leurs plans de relance ouvrent des opportunités permettant, notamment aux pays africains, de renouer avec la croissance.

Il a tout aussi rendu hommage au Groupe de la BAD qui a fait preuve de réactivité en mettant en place, dès mars 2009, un certain nombre de mesures pour faire face à la crise sous forme d'une facilité de liquidité d'urgence, d'une initiative de financement du commerce et d'un plan d'action pour l'accélération des transferts de ressources aux pays pauvres éligibles au FAD.

Monsieur le Ministre a estimé essentiel que les institutions financières, notamment la BAD, assurent une meilleure répartition entre tous les pays membres de la charge du coût supplémentaire lié à la mobilisation des ressources financières dans le contexte actuel.

S'agissant du rôle joué par la BAD pour atténuer les effets de la crise, Monsieur le Ministre a indiqué que cette institution

saura, dans le cadre de sa stratégie à moyen terme, continuer à accorder de l'intérêt au développement du secteur privé, notamment par le soutien de la PME et des activités de micro-crédit, vu l'importance qui revient à ce secteur en tant que principal vecteur d'une croissance accélérée créatrice d'emplois, à même de réduire de façon durable la pauvreté.

Dans ce sens, Monsieur le Ministre a affirmé que le Maroc est disposé à mettre son expertise dans ces domaines au service des autres pays frères africains dans le cadre de nouvelles dynamiques Sud-Sud, rendues encore plus nécessaires par le contexte actuel.

De même, il a indiqué que le Royaume renouvelle son appel à la nécessaire contribution d'espaces régionaux africains plus intégrés qui pourraient permettre d'atténuer les effets négatifs de la crise actuelle, à travers le renforcement de nos échanges commerciaux et le lancement de projets d'investissement.

En marge de ces travaux, Monsieur MEZOUAR a pris part à la neuvième réunion du Comité Consultatif des Gouverneurs, qui est une instance mandatée par le Conseil des Gouverneurs pour promouvoir des consultations entre les

Gouverneurs sur les questions de politique générale de la Banque et faciliter le dialogue entre les états membres de la BAD. Ce comité est composé des Gouverneurs représentant les 18 Etats membres qui siègent au Conseil d'Administration de cette institution.

Au niveau bilatéral, Monsieur le Ministre a tenu des réunions de travail avec un certain nombre de gouverneurs de pays amis. A cet égard, Monsieur le Ministre a rencontré Messieurs Paul Antoine Bohoun BOUABRE, Ministre d'Etat,

Ministre du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire, Mansur MUHTAR, Ministre Fédéral des Finances du Nigeria et le Capitaine Mamadou SANDE, Ministre de l'Economie et des Finances, Gouverneur pour la Guinée Conakry, avec lesquels il a passé en revue les relations bilatérales et la situation dans le Continent africain. M. le Ministre a également examiné avec ses homologues les voies et les moyens de renforcer la coopération du Maroc avec ces pays, notamment dans le domaine économique et des échanges commerciaux.

Source : DTFE

Programme d'Urgence de l'Education Nationale : Quel rôle pour la DEPP ?

Défini sur la période 2009-2012, le Programme d'Urgence qui place l'apprenant au cœur du système de l'Education et de la Formation et met les autres piliers du système à son service, vise à accélérer la mise en œuvre de la Réforme du système de l'Education et de la Formation, à travers 23 projets identifiés.

Dans ce sens, M. Olivier SCHERPEREEL, consultant pour la Délégation de la Commission Européenne au Maroc, a rappelé lors de la mission conduite auprès de la DEPP, le soutien et l'appui de la Commission au Programme d'Urgence. Il a par ailleurs souligné que sa réussite exige des préalables, tels que le bon fonctionnement du dispositif législatif, réglementaire et technique mis en place, la capacité des AREF à gérer les ressources financières mises à leur disposition, ainsi que l'efficacité du contrôle exercé par la DEPP sur les AREF.



M. TALBI lors de la réunion.

M. TALBI a rappelé que les AREF sont des Etablissements Publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Leurs ressources humaines relèvent encore du Département de l'Education Nationale et leurs ressources financières sont composées exclusivement de subventions accordées par le Budget Général de l'Etat. La DEPP exerce un contrôle financier sur ces établissements à travers ses Contrôleurs d'Etat et Trésoriers Payeurs et leurs Fondés de Pouvoirs, et ce en vertu de la Loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes. Quant au visa des budgets de ces Etablissements, il relève de la Direction du Budget.

Ce contrôle financier vise essentiellement l'accroissement de la capacité de gestion des établissements contrôlés, a-t-il précisé.

Afin d'améliorer le niveau de contrôle exercé, plusieurs documents ont été élaborés, notamment « le Manuel des Normes et Diligences du Contrôleur d'Etat », « la Charte d'Ethique du Contrôleur d'Etat », ainsi que « le Guide du Trésorier Payeur » a-t-il ajouté.

Selon M. le Directeur de la DEPP, la bonne gouvernance des AREF passe par la mobilisation et la responsabilisation des managers des AREF, le renforcement de leurs ressources humaines par le recrutement de profils dans les métiers liés au management, ainsi que la programmation de cycles de formation pour la mise à niveau des gestionnaires.

Concernant la mise en œuvre du Programme d'Urgence, M. TALBI a fait savoir que le recours à des solutions alternatives telles que les Partenariats Public-Privé peut être envisagé.

Au terme de cette rencontre, M. TALBI a exprimé la ferme volonté de la DEPP à se mobiliser pour contribuer à la réussite de ce programme hautement prioritaire. Pour ce faire, il a appelé au renforcement de la communication par la programmation de réunions qui regrouperaient tous les intervenants, afin de clarifier les responsabilités et prévenir les éventuels obstacles pouvant entraver la réussite de ce Programme d'Urgence.

Source : DEPP

Un Plan de développement triennal de la Caisse Centrale de Garantie (2009-2012)

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) s'est dotée d'un plan de développement stratégique pour la période 2009-2012, qui ambitionne de faire bénéficier de son intervention plus de 10.000 entreprises sur cette période ; ce qui induira l'octroi par les banques d'un montant de crédits de l'ordre de 11 Milliards de DH.

Le plan de développement mis en place par la CCG représente la traduction des conclusions et des recommandations de l'étude sur le système national de garantie, menée en 2007 par un cabinet spécialisé diligenté par le Ministère de l'Economie et des Finances. Un Benchmark des meilleures pratiques à l'international a été à la base de cette étude pour proposer un dispositif adapté aux besoins du marché local.

Le plan de développement, construit en concertation avec la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, vise à donner une nouvelle dynamique à l'activité de garantie en faveur de la petite et moyenne entreprise (PME).

Ce plan de développement s'articule autour du reprofilage de l'offre produits ; de la revue des processus ; du redéploiement régional et de la Modernisation de la gestion.



M. Houcine ITAOUI, Directeur Général de la CCG.

Reprofilage de l'Offre Produits

L'offre – produits de la CCG était concentrée sur des mécanismes de garantie des crédits d'investissement. Or, la PME a un programme global de dépenses qui est lié à son projet : créer une affaire, exporter, grandir, innover... Chaque opération marie des besoins certes d'investissement mais également de fonds de roulement.

C'est dans cette logique qu'a été intégrée une nouvelle ingénierie financière simple et complète et qui offre une gamme de produits adaptés à chaque étape critique de la vie des entreprises.

La CCG a également intégré un nouveau mode de financement des projets, qui est « la garantie du capital risque ».

La nouvelle offre de la CCG comporte quatre familles de produits présentées dans le tableau ci-contre :

Investissement	<ul style="list-style-type: none"> • DAMANE CREA • DAMANE DEV
Cycle d'Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • DAMANE EXPLOITATION
Restructuration Financière	<ul style="list-style-type: none"> • DAMANE CREA • DAMANE DEV
Renforcement des Fonds Propres	<ul style="list-style-type: none"> • DAMANE CAPITAL RISQUE

- **Investissement** : Les deux produits de cette famille visent à faciliter l'accès aux crédits à moyen et long termes pour la réalisation des projets d'investissement. Il s'agit de :
 - * **Damane Créa** : Garantie des prêts bancaires destinés à la création d'entreprises ;
 - * **Damane Dev** : Garantie des prêts bancaires destinés à l'extension et à la modernisation des entreprises.
- **Cycle d'exploitation** : Le produit « Damane exploitation » vise à faciliter l'accès aux crédits à court terme pour les besoins d'exploitation des entreprises exportatrices ;
- **Restructuration financière** : Les produits offerts sous cette rubrique sont destinés à consolider les différents crédits des entreprises surendettées :
 - * **Damane Istimrar** : destiné à appuyer la consolidation des différents crédits d'une entreprise en un seul crédit ;
 - * **Moratoire 2009** : dédié à la garantie des facilités de paiement (moratoires) accordées par les établissements bancaires aux entreprises exportatrices.
- **Renforcement des fonds propres** : dédié à la garantie des prises de participation des organismes de capital risque dans des entreprises, en vue de renforcer leurs fonds propres.

Revue des processus

La CCG a également revu en profondeur le cadre de coopération avec les banques, privilégiant le renforcement de l'esprit de partenariat à travers, notamment un assouplissement des procédures et plus de célérité dans le traitement des dossiers.

Redéploiement régional

La proximité est également un cheval de bataille du plan de développement de la CCG, notamment à travers la mise en place d'un nouveau service dédié au conseil et à l'accompagnement des PME dans le montage financier des projets.

A cet effet, la CCG a prévu la création de centres d'affaires dans les principales villes du Royaume.

Cette stratégie de proximité permettra à la CCG la création d'une plus grande valeur ajoutée sur le terrain et la contribution à l'instauration de meilleures relations entre les banques et les PME.

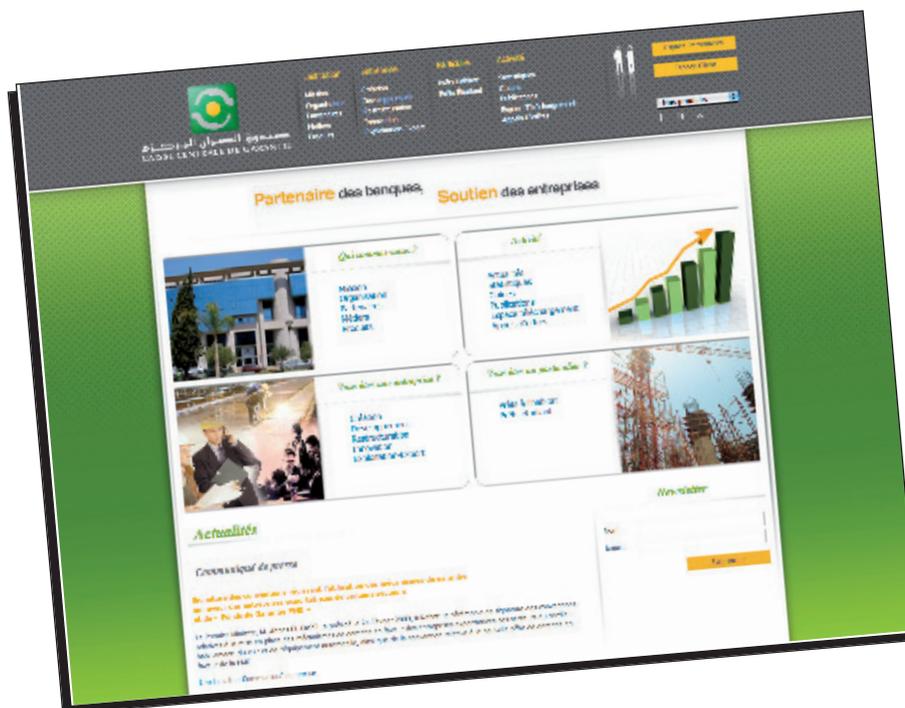
Le déploiement régional s'effectuera progressivement, tout d'abord avec l'installation des deux premières délégations, en cours d'ouverture, dans les villes de Tanger et d'Agadir et la création par la suite de deux entités par an dans les différentes villes du Royaume.

Modernisation de la gestion

Afin d'accompagner sa nouvelle stratégie, la CCG a entamé plusieurs projets de modernisation, à travers aussi bien la réorganisation de ses structures, l'amélioration continue des systèmes d'information et de gestion des risques, que la mise en place d'une politique de communication globale et pluriannuelle.

Ce plan de développement permettra de consolider l'efficacité du système de garantie marocain en vue d'améliorer l'accès des PME au financement et de les soutenir tout au long de leurs cycles de vie.

Source : CCG



Evaluation de la gestion des finances publiques marocaines selon l'approche du programme « Dépenses publiques et responsabilité financière » "PEFA"

Le système des finances publiques marocaines est très satisfaisant, conclut le Rapport définitif du PEFA 2009, mais nécessite quelques améliorations, notamment celle relative aux procédures d'enregistrement et de suivi du traitement des réclamations portant sur les marchés publics.

En 2008, et à l'occasion des discussions avec les missions de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne au sujet du Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique (PARAP), le Ministère de l'Economie et des Finances a accepté la réalisation d'un audit des finances publiques marocaines par le programme PEFA "Public Expenditure and Financial Accountability" (dépenses publiques et responsabilité financière).

Le Rapport définitif clôturant cet audit donne une appréciation très satisfaisante du système marocain des finances publiques, et identifie quelques domaines d'intervention susceptibles de faire l'objet d'une attention particulière de la part des autorités marocaines, en particulier :

- L'amélioration de la classification du budget, jugée à la fois détaillée, stable et fiable, mais ne permettant pas le suivi direct de l'exécution des programmes ;
- la poursuite des efforts d'introduction de la programmation pluriannuelle dans le processus de la gestion budgétaire ;
- l'amélioration des procédures d'enregistrement et de suivi du traitement des réclamations portant sur les marchés publics au sein des départements ministériels ;
- l'amélioration du suivi des recommandations aussi bien des rapports de vérification interne établis par l'Inspection Générale des Finances et les Inspections Générales Ministérielles que ceux produits par la Cour des Comptes ;
- l'amélioration du suivi et de la gestion des échéanciers trimestriels et globaux pour la mobilisation des prêts ou dons extérieurs.

Il est à signaler que la version définitive du rapport prend en considération les observations émises par le MEF quant à l'appréciation contenue dans le rapport préliminaire du 25 février 2009 des indicateurs composant le cadre de mesure PEFA (cf. l'encadré ci-contre pour le PEFA et sa démarche d'évaluation),

Le rapport PEFA

Il s'agit d'un rapport de performance. Il fournit une évaluation concise de la performance de la gestion des finances publiques sur la base de l'analyse effectuée à l'aide des indicateurs et tient compte des efforts déployés pour la réforme du système de gestion des finances publiques en décrivant les mesures de réformes récentes et en cours.

Ce rapport donne une appréciation du système de gestion des finances publiques dans sa situation actuelle et ne donne aucune indication ou recommandation sur les réformes à engager ni aucune hypothèse sur l'impact potentiel des réformes en cours sur la performance de la gestion des finances publiques.

Contrairement aux rapports du FMI (RONC) et de la Banque Mondiale (CFAA) qui ne sont pas pris en compte systématiquement par l'ensemble des bailleurs de fonds, les conclusions du rapport de performance PEFA sont prises en compte par les bailleurs de fonds. Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le cadre de mesure de la performance de la gestion des finances publiques développé par le PEFA a été utilisé dans plus de 80 pays.

Dans le cas où le pays concerné ne partage pas les résultats des travaux d'audit menés dans ce cadre, il peut demander de surseoir à leur publication.

Source : DB

ce qui a permis une amélioration substantielle de l'évaluation globale comme l'explique le tableau suivant :

les informations demandées et a tenue des réunions avec toutes les directions concernées du MEF ainsi qu'avec d'autres départements et entités (Equipement, Intérieur-DGCL, Commissions des Finances au Parlement, Cour des Comptes, Bank Al Maghrib, Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics...).

Un aide-mémoire de la mission a été produit le 12 septembre 2008, et complété par les informations qui manquaient transmises par l'Administration le 30 septembre 2008.

Le 25 février 2009, la version préliminaire du rapport PEFA sur le Maroc a été transmise aux autorités marocaines.

Une deuxième mission du PEFA a séjourné au Maroc du 18 au 20 mars 2009 pour discuter avec les autorités marocaines et obtenir les dernières explications nécessaires pour finaliser la version définitive du rapport.

Le rapport définitif a été finalisé le 1^{er} mai 2009 et transmis aux autorités marocaines en date du 11 mai 2009.

Evolution de la notation

	Nation										
	A	B+	B	C+	C	D+	D	Non Notable	Note différée	Non adapté	TOTAL
Rapport provisoire du 25/02/2009	5	4	8	3	2	5	0	3	1	0	31
Rapport définitif du 01/05/2009	8	5	5	6	2	4	0	0	0	1	31

Cette évaluation s'est faite lors d'une mission d'experts qui a été entamée par un atelier de démarrage organisé à Rabat, le 2 mai 2008, en présence d'éminents experts du PEFA.

La mission des experts a ensuite séjourné au Maroc du 23 juin au 4 juillet 2008. Lors de cette période, elle a obtenue toutes

Qu'est ce que le PEFA ?

Il s'agit d'un programme de partenariat entre plusieurs institutions, qui est parrainé par la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Commission Européenne, le Département pour le Développement International du Royaume-Uni, le Ministère Français des Affaires Etrangères, le Ministère des Affaires Etrangères du Royaume de Norvège, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques de la Suisse et le Partenariat Stratégique avec l'Afrique.

Méthodologie de travail

Le PEFA adopte une démarche formalisée dans un cadre de suivi intégré permettant de mesurer la performance de la gestion des finances publiques et son évolution dans le temps.

Il identifie six dimensions d'un système de gestion des finances publiques transparent et organisé, à savoir (1) La crédibilité du budget : le budget est réaliste et il est exécuté comme prévu ; (2) L'exhaustivité et la transparence : le budget et le suivi des risques budgétaires sont exhaustifs et les informations financières et budgétaires sont accessibles au public ; (3) La budgétisation fondée sur les politiques nationales : le budget est établi en tenant compte des politiques publiques ; (4) La prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget : le budget est exécuté d'une manière ordonnée et prévisible et les mécanismes de contrôle et de suivi de l'utilisation des fonds publics existent ; (5) La comptabilité, l'enregistrement de l'information et les rapports financiers : des données et des informations appropriées sont produites, conservées et diffusées pour les besoins de maîtrise de la prise de décision, de la gestion et de la préparation des rapports ; (6) La surveillance et la vérification externes : les dispositions relatives à l'examen des finances publiques et aux mesures de suivi sont opérationnelles.

L'approche adoptée se base sur l'évaluation d'une série d'indicateurs permettant la mesure et le suivi de l'évolution de la performance des systèmes, des procédures et des institutions de gestion des finances publiques, et sur l'élaboration d'un rapport de performance de la gestion des finances publiques qui constitue un cadre de référence rendant compte de cette performance telle qu'elle ressort de l'analyse des indicateurs.

28 indicateurs sont utilisés, se répartissant en trois catégories : (1) Les résultats produits par le système de gestion des finances publiques (crédibilité du budget) : quatre indicateurs ; (2) Les spécificités transversales des systèmes de gestion des finances publiques (exhaustivité et transparence) : six indicateurs ; (3) Le cycle budgétaire : budgétisation basée sur les politiques publiques (deux indicateurs), prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget (neuf indicateurs), comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers (quatre indicateurs), surveillance et vérification externes (trois indicateurs).

Ce cadre de mesure évalue également les pratiques des bailleurs de fonds.

L'évaluation de ces indicateurs est faite sur la base de critères objectifs et aboutit à une note, par indicateur, choisie parmi les quatre niveaux : A, B, C ou D. La note « A » étant la plus élevée.

Source : DB

Régime des ventes en consignation à l'étranger : introduction de nouveaux assouplissements

De nouveaux assouplissements accordés par l'Office des Changes aux transporteurs non-résidents et non représentés au Maroc : possibilité de régler en devises les frais de transport du parcours Maroc- étranger.

Tenant compte des contraintes auxquelles sont confrontés les exportateurs opérant dans les secteurs agricoles et d'artisanat sur les marchés extérieurs, une nouvelle circulaire est publiée par l'Office des Changes sous n°1.724.

En effet, outre la consécration des facilités déjà données à ces secteurs quant au prélèvement, sur le prix de vente, des frais engagés par le consignataire à l'étranger et l'allongement du délai de rapatriement du produit d'exportation à 180 jours (au lieu de 150 jours pour les autres secteurs), de nouveaux assouplissements leur accordés, notamment :

- La possibilité de régler en devises aux transporteurs non-résidents et non représentés au Maroc, les frais de transport du parcours Maroc- étranger et ce, soit par prélèvement direct à l'étranger sur le produit des exportations, soit à partir du Maroc par le débit d'un compte en dirhams convertibles ou en devises, ouvert au nom de l'exportateur concerné ;
- La dispense des exportateurs de l'envoi à l'Office des Changes des pièces justificatives. Néanmoins, ces documents doivent être conservés par l'exportateur et tenues à la disposition de l'Office des Changes pour tout contrôle ultérieur ;
- Le suivi et le contrôle a posteriori des opérations d'exportation réalisées dans le cadre de ce régime et ce, sur la base des comptes rendus statistiques et de reporting simplifiés.

Le Guide des MRE en matière de change est mis à jour

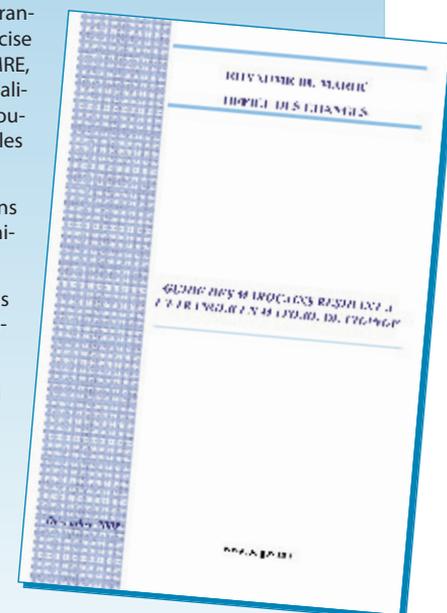
Le nouveau guide en versions arabe et française présente une synthèse claire et précise du régime libéral dont bénéficient les MRE, qui leur garantit l'entière liberté pour la réalisation de leurs opérations en devises et couvre pratiquement tous les domaines qui les intéressent, notamment :

- L'importation et l'exportation des moyens de paiement libellés en devises sans limitation de montant ;
- L'ouverture des comptes en dirhams convertibles ou en devises sans l'autorisation de l'Office des Changes ;
- Le financement d'investissements au Maroc au moyen de devises ;
- La liberté de transfert sans limitation de montant ou dans le temps, des revenus engendrés par lesdits investissements ainsi que la possibilité de transfert du produit de cession ou de liquidation de ces investissements y compris les plus values réalisées ;
- L'acquisition de biens immeubles situés au Maroc et appartenant à des étrangers et le règlement de leur valeur en devises à l'étranger.

Le « Guide des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) en matière de change » est consultable en ligne, à partir de l'adresse suivante :

http://www.oc.gov.ma/Reglementation/guide_MRE_FR.pdf

Source : Office des Changes



Rencontre entre la DEPP et la CNSS

Dans le cadre de la stratégie de proximité adoptée par la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) à l'égard des Etablissements et Entreprises Publics et de la volonté de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de s'ouvrir sur ses partenaires, une délégation de responsables de la DEPP, présidée par son Directeur, M. Abdelaziz TALBI, s'est rendue, le 16 avril 2009, au siège de la CNSS à Casablanca pour une visite d'échanges et d'information.

La rencontre entre la DEPP et la CNSS a connu la présentation du plan triennal 2006-2008 de la Caisse, des principaux chantiers ouverts au titre de la période 2009-2011 et suivie d'une visite de quelques agences de la CNSS.

Ainsi, ont été mis en relief les acquis du plan triennal 2006-2008, notamment l'élargissement de la couverture sociale, la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), l'amélioration du service rendu aux affiliés et aux assurés, l'extension des allocations familiales au secteur agricole, la refonte du métier d'inspection et de contrôle, la réalisation d'études actuarielles relatives aux équilibres financiers du régime et l'amélioration de la gestion comptable et financière de la Caisse.

Pour la période 2009-2011, les principaux chantiers présentés concernent la poursuite par la caisse de sa politique d'élargissement de la protection sociale par l'augmentation du nombre de salariés affiliés, la mise en place de nouveaux produits (indemnité pour perte d'emploi, soins ambulatoires...), la promotion de la couverture sociale dans le secteur agricole, la dynamisation du contrôle et de l'inspection et la proposition d'amendements des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Il sera également accordé un intérêt particulier à :

- l'amélioration de la qualité de services aux affiliés et aux assurés et au traitement des demandes des personnes handi-



M. TALBI et M. AHMIDOUCH, DG de la CNSS, entouré de responsables de la DEPP et de la CNSS.

capées et des invalides. Un Portail dédié aux assurés sera mis en place pour faciliter les services en ligne. D'autres actions sont prévues, notamment l'ouverture de nouvelles agences et kiosques pour plus de proximité aux affiliés ;

- la modernisation de la gestion interne (amélioration de la qualité de l'information, mise en place d'outils performants de contrôle de gestion, amélioration du recouvrement des cotisations, mise en œuvre de la comptabilité analytique...), la refonte de la gestion des ressources humaines, la certification des comptes et la mise en gestion déléguée des polycliniques.

Le débat enregistré, lors de cette rencontre s'est focalisé sur les aspects relatifs à la fiabilité et à la disponibilité en temps réel de l'information, à la pertinence des outils de prévision, aux moyens de mesure des risques et à l'intérêt de la comptabilité analytique pour la maîtrise des coûts des diverses prestations fournies par la Caisse (R.G, AMO, Retraite,...) et l'application par la CNSS du nouveau Plan Comptable des Caisses de Retraite.

Concernant l'extension de la couverture sociale dans le domaine agricole, M. TALBI a suggéré d'exploiter, en priorité, le potentiel offert dans le cadre de la cession des terres de la SODEA-SOGETA et les récentes conventions signées dans le cadre du Plan Maroc Vert.

S'agissant du projet de mise en gestion déléguée des polycliniques, M. AHMIDOUCH a affirmé que ce dossier sera relancé incessamment par le choix d'une banque d'affaires qui conseillera la CNSS et que la DEPP sera impliquée dans tout le processus.

Cette rencontre, s'est clôturée par la visite de la délégation de la DEPP à l'agence « Damancom » et le centre d'appels « Allo Damane », deux services en ligne complémentaires mis au point par la CNSS afin d'accélérer, de simplifier et de sécuriser la déclaration des salariés et le paiement des cotisations dues par les affiliés; et l'Agence Hakam, chargée de recevoir les déclarations des affiliés et des assurés.

Source : DEPF

Elections communales : Mise en œuvres du Fonds d'Appui à la Représentativité des Femmes

En prévision des élections communales qui ont eu lieu le 12 juin 2009, un fonds d'appui à "la Représentativité des Femmes" a été créé conformément aux dispositions de la nouvelle charte communale qui réserve un quota de 12% pour la représentation des femmes au sein des conseils communaux. Ce fonds est destiné au financement des projets proposés par les partis politiques et les organisations de la société civile actives dans les domaines du renforcement de la représentativité féminine, la gouvernance locale et le développement humain. Une enveloppe de 10 Millions de Dirhams, a été réservée à ce fonds sur les crédits de la LF 2009.

Pour sa mise en œuvre, une commission a été instituée au niveau du Ministère de l'Intérieur dont le rôle est de renforcer la participation des femmes aux élections à travers des actions de sensibilisation, de formation et de communication.

Elle est composée de représentants de départements ministériels, de formations politiques ayant obtenu plus de 5% des sièges lors des dernières élections législatives et de la société civile.

Les travaux de cette commission se sont clôturés par la proposition du financement de 29 projets d'un montant global de 7.269.024,00 DH. Le Fonds en couvrira 61% du montant total (4.430.972,00 DH). Sur ces 29 projets, 9 bénéficient à des partis politiques, 5 aux associations nationales et 15 aux associations locales.

Les résultats des élections communales du 12/06/2009 sont révélateurs de la réussite des actions entreprises par la Commission. Un progrès est enregistré au niveau de l'implication de la femme marocaine dans la vie politique. Plus de 20.000 femmes se sont portées candidates aux dernières élections soit une évolution de 3% en comparaison avec celles de 2003, le nombre de femmes élues a atteint 3.428 soit une évolution de 3000% en comparaison avec les 127 sièges obtenus en 2003 ; de ce fait, le taux de représentation des femmes est passé de 0.56% en 2003 à 12.38% en 2009.

Attributions de la Commission

- Le lancement d'appels à soumission pour les projets visant le renforcement de la représentation des femmes aux élections ainsi que les études et la sélection des dossiers retenus* ;
- L'évaluation des programmes et activités réalisées par le fonds dans le cadre du renforcement des capacités représentatives des femmes ;
- L'élaboration du bilan annuel du fonds soumis au Premier Ministre.

* Le coût maximum des projets doit être $\leq 200.000,00$ DH et la contribution de l'Etat est de 70% de ce coût global.

Source : DB

Élection des Commissions Administratives Paritaires : un important taux de participation

61% du personnel inscrit sur les listes électorales se sont exprimés pour élire leurs représentants, lors du scrutin du 15 mai 2009, dans une ambiance marquée par la bonne organisation et la grande transparence.

Le Ministère de l'Economie et des Finances n'a ménagé aucun effort pour que l'opération de désignation des représentants de son personnel au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP), puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Il a été noté une forte mobilisation aussi bien sur le plan de la gestion administrative et logistique de cette opération (préparation des listes, suivi de l'opération, urnes, impression des enveloppes, des bulletins de vote et des documents relatifs à l'opération électorale, transport du personnel votant...), que sur le plan de la sensibilisation et de la communication (organisation d'une rencontre d'information au profit des responsables des bureaux de vote et diffusion de messages via les site Internet et Intranet du MEF et des tableaux d'affichage. Cette mobilisation s'est élargie aux services déconcentrés avec l'institution de 160 CAP au niveau des provinces et préfectures et des services centraux pour un total de 650 représentants du personnel (titulaires et suppléants).

Le déroulement de cette opération a enregistré un taux de participation de l'ordre de 61% équivalent à 7215 personnes sur les 11777 électeurs inscrits. Les bulletins déclarés nuls, se sont limités à 6%.

Ces élections directs ont été remportées en tête de liste par la FDT avec 350 sièges suivie par la CDT avec 240, l'UNTM avec 32 sièges (soit respectivement 53,85%, 36,92% et 4,92% des



Des électeurs dans l'un des bureaux de vote.

sièges). Les SAS, quant à eux, ont obtenu 18 sièges (soit 2,77% des sièges en compétition). Le reste a été partagé entre l'UGTM et l'UMT à raison de 6 et 4 élus.

Sur la base de ces résultats, une seconde opération électorale indirecte (par voie de correspondance) a eu lieu afin d'élire les dix (10) Commissions Administratives Paritaires (CAP) centrales*, au titre desquelles 40 représentants du personnel (titulaires et suppléants) sont élus. Ces commissions sont consultées exclusivement au sujet des tableaux d'avancement de grade au choix.

* Instituées par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, du 30 juin 2009.

Il est à rappeler que trois (3) Commissions Nationales (IGF, Analystes, et Administrateurs) détiennent, la prérogative d'examiner, d'une manière directe, les tableaux d'avancement de grade au choix pour ces catégories de personnel.

L'ensemble de ces commissions centrales a été pourvue, et l'intégralité des sièges ont été attribués.

Par ailleurs, il convient de rappeler que deux syndicats se sont présentés aux élections des CAP centrales, à savoir la FDT et la CDT, compte tenu du nombre des sièges qu'ils ont obtenu à l'occasion des élections directes du 15 Mai 2009, respectivement 350 et 240 sièges.

Aussi et vu les résultats obtenus, la CDT s'est positionnée à la 1^{ère} place avec 30 sièges, soit 54% des sièges. Trois (3) commissions sont détenues à 100% par ce syndicat et 7, il les partage avec la FDT. Ce dernier, a eu 20 sièges, soit 36% des sièges en compétition.

Les SAS arrivent en 3^{ème} position avec 6 sièges, soit 10% des sièges en compétition. Ils représentent uniquement la CAP Nationale du corps de l'IGF.

S'agissant de la CAP du cadre des administrateurs, initialement gérés par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, il y a lieu de signaler que la création de cette commission au sein du Ministère s'inscrit dans le cadre du transfert de compétence en matière de la gestion des administrateurs au profit des départements ministériels concernés à compter du 22 juin 2009.

A signaler que quatre syndicats (FDT, CDT, UNTM et UMT) se sont présentés à l'élection des représentants des administrateurs au sein de cette CAP.

Les résultats de cette opération, qui s'est déroulée en parallèle avec l'élection des CAP centrales, se présentent comme suit :



- La CDT arrive en 1^{ère} position avec 4 sièges, soit 67% des sièges à pourvoir (6 sièges au total) ;

- La FDT arrive en 2^{ème} position avec 2 sièges détenus, soit 33% des sièges à pourvoir.

Les autres représentations syndicales (UMT et UNMT) qui se sont présentées au titre de l'élection de cette CAP n'ont obtenu aucun siège.



Ces élections tirent leur importance du rôle des CAP en tant que force de proposition et en tant que partenaire social participant dans la gestion des carrières des fonctionnaires au niveau des services centraux et déconcentrés.

Pour les syndicats, ces élections leur permettent de confirmer leur rôle en tant que partenaire sociaux et

leur présence au sein de plusieurs instances représentatives telles que la Chambre des Conseillers, le Conseil de la Fonction Publique....

Source : DAAG

Nouveaux services en ligne : paiement des taxes d'habitation, professionnelle et des services communaux

La taxe d'habitation, la taxe des services communaux et la taxe professionnelle sont désormais payables en ligne à hauteur de 10.000 DH. La procédure est simple : par quelques clics, le contribuable s'acquitte de ses taxes et consulte ses situations fiscales.

Dans une logique d'efficacité et d'efficience et afin de faciliter aux usagers l'accès au paiement des taxes locales, une solution simple de paiement en ligne est désormais disponible 24h/24 et 7j/7.

La taxe d'habitation, la taxe des services communaux et taxe professionnelle sont désormais payables à hauteur de 10.000 DH sur le Portail de la TGR par le biais de l'adresse suivante : www.tgr.gov.ma.

Le contribuable peut désormais, avec sa carte bancaire et sur la base de son avis d'imposition se connecter sur l'adresse web et payer ses taxes.

Cette solution de Télépaiement des taxes locales vise également à offrir aux redevables la possibilité d'accéder à leurs situations fiscales vis-à-vis des comptables relevant de la TGR. Ils pourront ainsi consulter les articles non encore soldés, les montants restant à leur charge en principal, frais de recouvrement et majorations de retard.

Afin de garantir à ses utilisateurs une sécurisation optimale, la TGR a basé sa nouvelle plateforme d'e-paiement sur un système de cryptage des informations échangées et sur des technologies reconnues et approuvées sur Internet. Elle garantit ainsi la confidentialité des données bancaires du client, qui sont transmises directement au Centre Monétaire Interbancaire (CMI). Ce dernier prend habituellement en charge les transactions financières entre le compte bancaire du client et celui de la TGR.

Pour régler ses taxes en ligne, le contribuable a le choix entre le paiement avec ou sans inscription au Portail de la TGR. S'il est inscrit, il pourra accéder à sa situation fiscale après saisie de son login et son mot de passe. Il n'aura plus qu'à sélectionner les articles à payer pour se voir dirigé vers le site sécurisé de Maroc Télécommerce.



Dans le cas de non inscription, le contribuable aura à remplir le formulaire comportant la référence figurant sur l'avis d'imposition, le montant de l'imposition et l'adresse électronique, mais aussi à accepter les conditions générales, en cochant la case dédiée à cet effet. C'est seulement après que le système affichera les informations exhaustives de l'imposition, objet du paiement. Les éventuelles majorations de retard et frais de recouvrement ainsi que les frais du service de paiement en ligne y sont intégrées. La suite est conforme à tous les processus de paiement en ligne. Ainsi, une fois la transaction acceptée, une copie de la quittance définitive sera adressée par courrier électronique à l'adresse mail mentionnée par le contribuable après comptabilisation des paiements par les services de la TGR.

Les frais de paiement en ligne sont à la charge du client. Ces frais sont indexés sur le montant des taxes et varient entre 10 et 100 DH TTC. La prestation en ligne de la TGR est entièrement gratuite et prélevés au profit de Maroc Télécommerce "MTC" et CMI (Partenaires spécialisées de la TGR dans cette opération).

Source : TGR

TROPHEES « ILTIZAM »

Dans le cadre de la mise en place du Code de Déontologie, et afin d'assurer la pérennité du système des valeurs et l'imprégnation de l'ensemble de son personnel, la Trésorerie Générale du Royaume, a institué les trophées "ILTIZAM". Ils récompensent suite à un concours lancé, les meilleures initiatives prises pour la promotion de ces valeurs. Les prix 2008, première édition de ces trophées, ont été attribués aux personnes et structures suivantes :

- M. Abdelkadir RIBOUA, Trésorier Communal d'Agadir, pour le trophée INNOVATION ;
- M. Med ENNABADI, de la TP de Rabat, pour le trophée ENGAGEMENT ;
- La Division de la Centralisation Financière et Comptable de la Direction de la DCPC, pour le trophée PERFORMANCE ;

Le trophée OUVERTURE n'a pas été attribué.

Les trophées ont été remis aux lauréats par M. Saïd IBRAHIMI, Trésorier Général du Royaume, lors de la cérémonie organisée en marge de la journée d'information relative aux chantiers de modernisation de la TGR au profit des Directeurs Régionaux, Trésoriers Ministériels, Trésoriers Préfectoraux, Trésoriers Provinciaux et trésoriers Communaux.



M. Le Trésorier Général du Royaume entouré des lauréats des Prix "ILTIZAM"

L'édition 2008 n'est que le début d'une volonté de gratification des initiatives qui consolident le système des valeurs, appelée à s'inscrire dorénavant dans les traditions de l'institution.

Source : TGR

**Pour toute information concernant votre carrière professionnelle,
visitez le site du Ministère à l'adresse suivante :**

www.finances.gov.ma

à la rubrique « Vous êtes ? », sous rubrique « Fonctionnaires du MEF »

Nouvelle édition du Guide du Fonctionnaire

Suite à l'intérêt accordée à sa première version publiée en 2005, le MEF a édité en avril 2009, la deuxième version du "Guide du fonctionnaire au MEF".

Cette version actualisée intègre les dernières nouveautés en matière de gestion des carrières, de formation et des services offerts par l'association des œuvres sociales du Ministère (AOS).

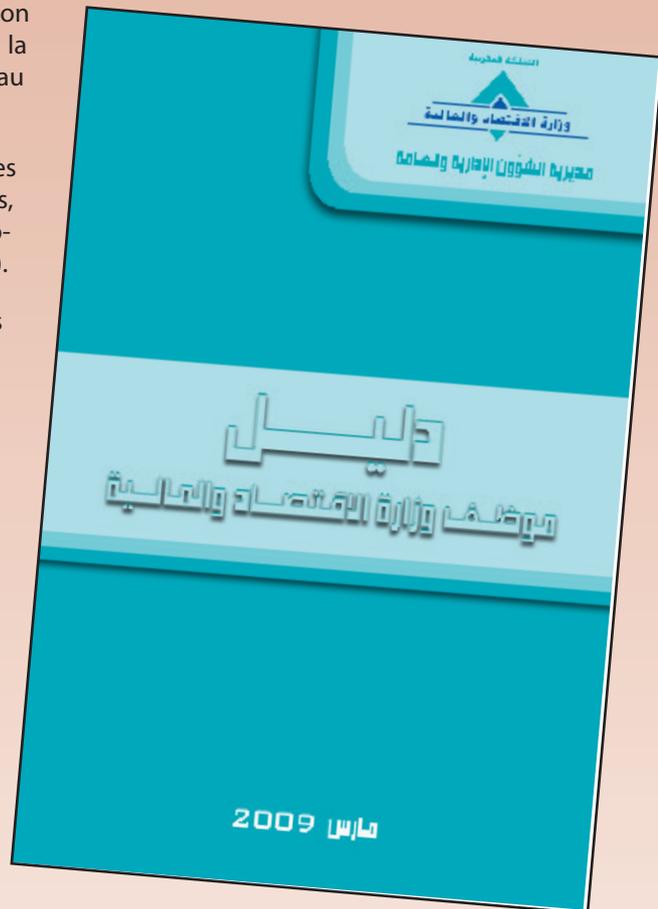
Dans le domaine de la GRH, les changements pris en compte, ont trait aux volets juridiques, institutionnels, et techniques.

Ainsi, le fonctionnaire du MEF y trouvera :

- les dispositions des nouveaux textes sur l'évaluation et la notation des fonctionnaires de l'Etat, les conditions d'éligibilité et le quota pour l'avancement dans le grade au choix ou par voie des Examens d'Aptitude Professionnel (EAP), le nouveau statut des techniciens....
- une présentation de "l'Institut Des Finances", structure nouvellement crée en tant que principal opérateur de la formation pour le MEF ;
- les nouveaux services offerts par le Système Intégré de la Gestion des Ressources Humaines « SIG-RH » ;
- la nouvelle structuration de l'AOS et les services qu'elle offre (prêts, pèlerinage, couverture médicale et sociale, etc).

Sur le plan de la forme, la nouvelle version du Guide comporte quatre parties :

- **La Première Partie** : est consacrée à tout ce qui concerne la "carrière administrative" du fonctionnaire au MEF ;
- **La Deuxième Partie** : concerne la "Gestion électronique des Ressources Humaines" ;
- **La Troisième Partie** : traite de la "Formation" au MEF ;
- **La Quatrième Partie** : présente les principaux services offerts par l'Association des Œuvres Sociales du MEF.



Source : DAAG

Analyse genre de la politique fiscale au Maroc Cas de l'Impôt sur le Revenu

L'introduction de la dimension genre dans la fiscalité est une thématique relativement nouvelle. L'objet du travail de recherche soutenu par M^{me} Hind Jalal en mai 2009 en vue de l'obtention du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE, vise à introduire la dimension genre dans la fiscalité au Maroc, afin d'identifier l'impact différencié sur les femmes et les hommes des alternatives fiscales, plus particulièrement en matière d'Impôt sur le Revenu.

Après l'introduction de la dimension genre dans le Budget de l'Etat depuis 2002 et le début de son application effective par plusieurs départements ministériels, il est nécessaire d'examiner le volet recettes du budget d'un point de vue genre. En effet, les recettes et les dépenses devraient être analysées ensemble pour une pleine compréhension des impacts genre de la politique budgétaire du Gouvernement

L'analyse genre des politiques fiscales vise à identifier les impacts potentiels macro et micro des options de politique fiscale sur les individus, les entreprises et la croissance économique, de sorte que les décideurs puissent prendre des décisions stratégiques éclairées et que les citoyens aient une pleine connaissance de l'impact des décisions de politiques fiscales.

L'analyse genre de la fiscalité devrait fournir également les estimations de coûts et de bénéfices des options de politique



Hind Jalal, Chef de la Division de l'Environnement National et International, Direction des Etudes et des Prévisions Financières

fiscale et veiller à inclure, lors de la conception des incitations fiscales, des dispositions pour une bonne mise en œuvre et une évaluation périodique.

* Cette rubrique étant un espace ouvert aux fonctionnaires de notre département, son contenu n'engage que ses auteurs.

Ce travail de recherche analyse l'Impôt sur le Revenu d'un point de vue genre afin d'identifier les biais explicites et implicites contenus dans son texte et de formuler des recommandations de politique fiscale visant à corriger ces biais. Il vise à :

- Ouvrir le débat sur cette problématique nouvelle et contribuer à intégrer l'analyse genre dans la fiscalité au Maroc ;
- Montrer que le recours à des démarches novatrices et volontaristes de développement peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- Dépasser la contrainte du manque d'information désagrégée par sexe qui a toujours freiné les investigations poussées dans ce domaine ;
- Souligner l'importance des approches multidisciplinaires et des théories hétérodoxes pour faire évoluer la réflexion. Il est en effet nécessaire de repenser autrement l'économie pour atteindre les objectifs du développement.

Problématique

La question de l'égalité des opportunités et des capacités entre hommes et femmes est au centre de tout processus de développement. Dans notre société, cet objectif est pluriel. Il présente à la fois, un enjeu sociétal pour réduire les inégalités, et les facteurs d'exclusion et assurer un développement humain équitable ; un enjeu démocratique, celui de l'égalité en droits et en dignité des hommes et des femmes ainsi qu'un enjeu économique, pour lever les entraves à la contribution économique des femmes et favoriser une croissance pro pauvres.

A cet égard, l'examen de la fiscalité d'un point de vue genre est une question clé. La politique fiscale est, en raison de la portée de ses répercussions, l'outil d'intervention le plus important dont dispose le Gouvernement. Il touche toute la population, tous les jours et de diverses façons. L'un de ses principaux objectifs est de produire des recettes pour financer les programmes de l'État, mais ce n'est là qu'une dimension de son rôle. Le régime fiscal sert de plus en plus à poursuivre d'autres buts, comme la redistribution des ressources économiques lorsque le marché privé n'arrive pas à le faire, la redistribution des revenus pour réduire les inégalités entre riches et pauvres et l'imposition de coûts supplémentaires afin de remplir des fonctions de réglementation et la stabilisation de l'économie.

Les impôts sur les revenus et les taxes sur la consommation vont avoir des impacts sur la charge de travail domestique, surtout des femmes, compte tenu de "qui fait quoi" et "qui consomme quoi". Ainsi une réduction des recettes va entraîner une réduction des dépenses vu les contraintes d'équilibre macro-économique et budgétaire et les conséquences qui s'en suivent ne sont pas neutres pour les hommes et les femmes.

L'intérêt du sujet réside dans le caractère novateur de l'analyse de la fiscalité marocaine d'un point de vue genre. La fiscalité est une question primordiale pour une analyse de la politique de développement pour plusieurs raisons. Tout

d'abord, les taux de pauvreté et la vulnérabilité sont encore élevés au Maroc en particulier parmi les femmes. Deuxièmement, puisque les impôts constituent la principale source de revenus du gouvernement, la politique fiscale se trouve au cœur du débat public sur les services que le gouvernement devrait fournir en contrepartie des impôts collectés et sur le niveau de contribution des différentes catégories de contribuables. Troisièmement, les recettes fiscales représentent une part importante du PIB avec 26,9% du PIB en 2008, ce qui montre leur importance pour le budget de l'état.

Éléments du diagnostic stratégique

Le diagnostic de la situation économique de la femme appréhendé en examinant la structure de l'emploi et des revenus, deux variables clés à la base de la taxation, révèle une faible capacité de transformation des acquis sociaux en une plus grande participation économique et politique des femmes ainsi que d'importantes disparités entre les sexes.

Le diagnostic relatif à l'emploi révèle d'importantes disparités quant à la présence de la femme sur le marché du travail puisque les femmes ne représentent en 2008 que 26,6% de la population active occupée. Cette faible présence sur le marché du travail handicape le développement du pays, compte tenu de la forte corrélation entre le développement économique et le taux d'activité des femmes.

En termes de revenus, la part des femmes dans la masse salariale totale distribuée par les deux secteurs public et privé s'est élevée à 29% en 2007, avec 32% dans le secteur public et 27% dans le privé. En 2007, l'écart de salaire moyen entre les hommes et les femmes était de 18,1% dans le secteur public et de 19% dans le secteur privé. Par ailleurs, 65% des femmes dans le secteur privé sont en dessous du seuil d'imposition de l'IR contre 6,4% dans le secteur public.

Il est par conséquent important de tenir compte de cette situation différenciée de départ (notamment en termes d'emplois et de revenus) en matière de fiscalité et éliminer les biais de genre qui existent dans l'Impôt sur le Revenu. Le but final étant d'atteindre l'égalité substantive (basée sur les résultats) recommandée par la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW).

Recommandations

Pour avancer sur la voie de l'égalité et l'équité de genre, le travail de recherche conclut par des recommandations stratégiques découlant de scénarios hypothétiques d'imposition de différentes catégories de contribuables qui illustrent l'équité horizontale et verticale face à l'IR. Les recommandations, formulées en réponse aux biais de genre implicites et explicites identifiés dans le texte de l'IR, portent notamment sur le renforcement du système d'information dont la ventilation par sexe des contribuables par types d'impôts, l'élimination du droit fiscal marocain les discriminations explicites et implicites, notamment, la discrimination explicite de l'article 74 relative aux réductions pour personnes à charge et l'introduction de la dimension genre dans la réforme fiscale en cours en examinant l'impact genre de l'ensemble des axes de la réforme fiscale.

M^{me} Hind Jalal, Chef de la Division de l'Environnement National et International, Direction des Etudes et des Prévisions Financières

Aperçu sur l'évolution de la situation économique et financière à fin septembre 2009

Réalisation d'un taux de croissance de 5,4% durant le 2^{ème} trimestre 2009 et une prévision de 6,1% pour le 3^{ème} trimestre

Selon le HCP, l'activité économique nationale a été marquée, durant le 2^{ème} trimestre de l'année 2009, par la réalisation d'un taux de croissance de 5,4% contre 6,3% au cours du même trimestre de l'année 2008. Cette évolution recouvre une hausse en volume de 27,8% de la valeur ajoutée agricole au lieu de 16,6% une année auparavant, et un ralentissement du PIB hors agriculture qui s'établirait à 2,1% contre 5% durant le deuxième trimestre de 2008. A prix courants, le PIB a marqué une augmentation de 4,9% traduisant une diminution du niveau général des prix de 0,5%.

La reprise des activités non agricoles après quatre trimestres de ralentissement continu reste cependant en deçà des performances consolidées durant les années précédentes et ce, sous l'effet de la poursuite de la faiblesse de la demande étrangère adressée à notre pays. Ainsi, des baisses du niveau d'activité ont été relevées au niveau des industries de transformation (-0,3% contre +4,2% au 2T08), l'hôtellerie et la restauration (-4% contre +1,3%), l'industrie d'extraction (-27% contre -1,7%). En outre et à l'exception des activités liées à l'administration et à l'éducation, l'ensemble des autres secteurs d'activité a connu des ralentissements dont notamment le BTP (+1% contre +9,1%), le commerce (+0,2% contre +6,6%) et les télécommunications (+2,6% contre +12,7%).

Pour le 3^{ème} trimestre, cette tendance de reprise devrait se confirmer puisque, d'après le HCP, le taux de croissance devrait atteindre 6,1% avec une croissance de la valeur ajoutée non agricole de l'ordre de 3,1%, confortant ainsi les prévisions de l'année qui devrait enregistrer une croissance de l'ordre de 5,3%.

En 2009, le secteur agricole devrait soutenir la croissance nationale avec un taux de croissance de près de 24%

Selon les estimations du Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, la production céréalière a atteint un record historique de 102 M.Qx dont 43,5 M.Qx de blé tendre. Ce volume représente presque le double par rapport à la production de la campagne précédente et 77% de plus par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Cette performance s'est accompagnée d'un repli des prix perçus par les producteurs par rapport à ceux de la campagne précédente. Pour le blé tendre, ce recul s'explique par la réduction du prix référentiel à 270 dh/ql contre 300 dh/ql au cours de la campagne précédente, en liaison avec la baisse des cours mondiaux et l'offre importante de produits.

A fin septembre 2009, la collecte des céréales, globalement constituée de blé tendre, s'est établie à 21,6 M.Qx, en hausse de 106% par rapport à la campagne précédente et de 65% par rapport à la moyenne quinquennale (2004-2008).

Concernant les autres cultures, la production des primeurs devrait s'établir autour de 1,9 million de tonnes, soit une hausse d'environ 10% par rapport à la campagne précédente. De même, la production des agrumes devrait connaître une hausse d'environ 10% pour s'établir à près de 1,4 million de tonnes.

Il convient également de signaler que le secteur agricole devrait bénéficier de la constitution d'une importante réserve hydrique qui serait, selon la dernière estimation du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau arrêtée au 8 octobre 2009, de l'ordre de 11,3 Milliards de m³ contre 6,2 Milliards à la même date de l'année précédente. Ainsi, le taux de remplissage des barrages a atteint 72,7% contre 40%.

Pour la campagne agricole 2009-2010, le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime a mis en place un programme d'action composé de trois axes pour soutenir les exploitants et réaliser de bons résultats. Le premier axe va porter sur l'amélioration de la chaîne de production à travers des subventions aux semences atteignant 150 DH le quintal pour le blé tendre et 135DH pour le blé dur. Le deuxième axe concerne la rationalisation du système d'irrigation ce qui devrait permettre une économie de 60 millions de m³ d'eau. Enfin le troisième axe sera consacré à l'intensification de l'investissement agricole.

Léger repli de l'activité du secteur de la pêche durant le mois de septembre

Après la reprise de l'activité de la pêche côtière et artisanale constaté depuis le mois d'avril, le mois de septembre a été marqué par un repli de l'ordre de 14,7%. En dépit de cette performance, les débarquements cumulés en volume sur les neuf premiers mois de l'année se maintiennent en progression de 11% par rapport à fin septembre 2008. Cette évolution recouvre un accroissement du tonnage débarqué en poisson blanc et pélagique de 1,9% et 13,5% respectivement et un recul des débarquements de la pêche céphalopodière de 10,5%.

Quant à la valeur des captures, elle s'est dépréciée de 12,3%, sous l'effet notamment du fléchissement de 38% des recettes générées par les ventes de poulpe.

Par destination, plus de 36% des débarquements ont été acheminés directement vers la consommation. De même, les quantités destinées aux industries et à la congélation se sont situées respectivement à 27% et 24% au moment où l'activité de conserverie s'est repliée de 14%.

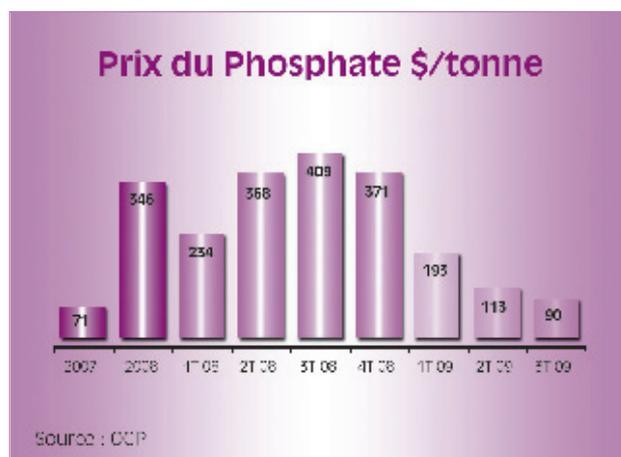
Quelques signes de reprise au niveau des activités non-agricoles

Au niveau du secteur secondaire, l'activité minière a été marquée jusqu'à fin septembre par le recul de la production du phosphate brut, de l'acide phosphorique et des engrais phosphatés respectivement de 41,8%, de 18,2% et de 7,3%.

Cependant, ces rythmes de baisse ont sensiblement ralenti avec la reprise de l'activité enregistrée à partir de mars où ces produits étaient en baisse de 70,5%, 60,9% et 56,8%.

Cette évolution résulte d'un retournement de conjoncture sur le marché international mais également d'une politique volontariste de l'OCP consistant à réduire sa production, à ajuster l'offre à la demande et à exercer une pression sur les prix pour les maintenir à des niveaux intéressants.

Concernant l'évolution des prix sur le marché international et après le pic de 430 \$/tonne atteint en septembre 2008, le prix du phosphate a enregistré des baisses successives avant de se stabiliser à 90 \$/tonne tout au long du 3ème trimestre 2009. Par rapport au niveau benchmark de 2007, le prix moyen du phosphate se maintient en progression de 29%.



Quant à l'activité à l'export du groupe OCP, elle a généré au terme des neuf premiers mois de l'année 2009 un chiffre d'affaires de 14,8 MM.DH contre 43,8 MM.DH à fin septembre 2008 où les cours des phosphates et dérivés avaient atteint des records historiques. Par rapport à la même période de l'année 2007, les ventes du groupe OCP à l'étranger ont diminué de 8%.

De son côté, la consommation de l'énergie électrique à fin septembre 2009 s'est inscrite en hausse de 2,4% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution recouvre une augmentation de 6,3% de la production de l'ONE (30% de l'énergie consommée) et de 1,3% de la production concessionnelle (52% de l'énergie consommée). Quant aux importations en provenance de l'Algérie et de l'Espagne, elles ont affiché une baisse de 2%.

Il est à signaler que la production hydraulique a enregistré une forte hausse de 144% et ce, grâce à l'abondance des précipitations. Quand à l'électricité de basse tension, qui renseigne sur la consommation des ménages, elle a affiché une augmentation de 6,2%.

Au niveau de l'activité du secteur du Bâtiment et Travaux Publics, les ventes de ciment du mois de septembre 2009 ont enregistré une baisse de 12% par rapport à celles du mois de septembre 2008. Compte tenu de ce résultat, l'évolution des

ventes cumulées, positive de 1,1% jusqu'à fin août, s'est inscrite en baisse de 0,2% à fin septembre 2009 par rapport à la même période de l'année 2008.

Du côté du financement, l'encours des crédits immobiliers a enregistré au cours des neuf premiers mois de l'année 2009 un additionnel de 15,3 MM ou 10%, en ralentissement par rapport au volume distribué à la même période de l'année 2008, soit +26,9 MM.DH ou 22,4%. Ce ralentissement est perceptible aussi bien au niveau des crédits alloués à la promotion immobilière qui passent d'un additionnel de 16,1 MM.DH à 9,7 MM.DH qu'au niveau des crédits octroyés à l'habitat qui passent d'un volume de 11,6 MM.DH à 5,6 MM.DH.

Par ailleurs, 8.037 ménages ont bénéficié durant les neuf premiers mois de l'année de la garantie du FOGARIM pour un montant de près de 1,2 MM.DH, portant ainsi le nombre des bénéficiaires depuis la création du fonds à 52.168 pour une production cumulée des prêts de l'ordre de 7,6 MM.DH. Ces chiffres sont en baisse de 36% en nombre de prêts et de 33% en encours par rapport aux neuf premiers mois de 2008 et ce, principalement dans la ville de Casablanca.

Au niveau du secteur industriel, l'indice de la production des industries manufacturières a enregistré une baisse de 1% au cours du deuxième trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008.

Cette évolution résulte notamment de la baisse de la production des industries textiles (-3,1%), du raffinage de pétrole (-18,3%), de l'industrie des machines et équipements (-16,1%), de l'industrie du bois (-12,5%), de l'industrie des matériels de transport (-6,2%) et celle de l'automobile (-4,9%).

En revanche, l'industrie alimentaire, les industries chimiques et les produits du travail des métaux ont enregistré une hausse de leur activité de 2,5%, 4,9% et 4,5% respectivement.

Concernant les résultats de l'enquête mensuelle réalisée par Bank Al-Maghrib au cours du mois de septembre, ils font ressortir i) une hausse de la production industrielle par rapport au mois précédent ; ii) une baisse des ventes globales en liaison avec la régression des ventes tant locales qu'étrangères ; iii) un stock qualifié d'« habituel » des produits finis ; iv) une baisse, d'un mois à l'autre, des commandes globales reçues et v) une baisse, d'un mois à l'autre, des prix dans l'ensemble des produits finis recouvrant une hausse des prix des produits électriques.

Selon la même enquête, le taux d'utilisation des capacités de production a enregistré une hausse de 3 points de pourcentage pour se situer à 70%. Sur le plan sectoriel, il a atteint 73% dans les industries agro-alimentaires, 74% dans les industries chimiques et parachimiques, 76% dans les industries électriques et électroniques, 62% dans les industries du textile et du cuir et 58% dans les industries mécaniques et métallurgiques.

Concernant les activités tertiaires, le secteur touristique a attiré près de 6,5 millions de visiteurs durant les neuf premiers mois de l'année 2009, soit 5,3% de plus par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution recouvre une

hausse de 9,7% des arrivées des MRE et de 1,2% des touristes étrangers de séjour (TES). Dans cette évolution, le trafic aérien a marqué une hausse de 3% du nombre de passagers.

Dans cette évolution et après l'évolution mitigée du mois d'août, le mois de septembre a réalisé de bonnes performances avec une hausse des arrivées aux postes frontières de 13% et des nuitées en progression de 7%. Le rythme de baisse de ces dernières a ainsi été ramené à 2,5% au terme des neuf premiers mois contre 3,4% à fin août et 6,8% à fin mars.

La baisse constatée des nuitées sur les neuf premiers mois résulte du reflux enregistré par les marchés français (-7%) et anglais (-17%), qui représentent à eux seuls près de 61% des nuitées perdues. En revanche, les marchés espagnols et arabes ont réalisé des progressions de 11% et 2% respectivement.

Par ville, les hausses ont été réalisées à Fès (+6%), Essaouira (+13%) et Oujda-Saïdia (+195% compte tenu de l'ouverture en juin de la station touristique « Méditerranée Saïdia »). Inversement, d'autres destinations ont enregistré des baisses, à savoir Marrakech (-4%), Agadir(-3%), Tanger (-8%) et Casablanca (-2%).

Par ailleurs, les résidents, qui représentent 23% des nuitées totales ont enregistré une augmentation de 7,2% à fin septembre 2009 comparativement à la même période de l'année précédente qui ressort désormais à 5,9%.

L'évolution de l'activité du secteur touristique s'est traduite par un net ralentissement du recul des recettes voyages de 8,8% au titre des neuf premiers mois de l'année 2009 en comparaison avec la même période de 2008 et ce, contre 21,6% à fin mars. Pour le seul mois de septembre ces dernières ont connu, pour la première fois depuis le mois d'août 2008, une augmentation de 4,2% confirmant ainsi l'amélioration de la tendance observée au début de cette année.

Au niveau du secteur des télécommunications, selon l'ANRT, le parc fixe a atteint à fin septembre 2009 plus de 3,3 millions d'abonnés, marquant une croissance annuelle de 20%.

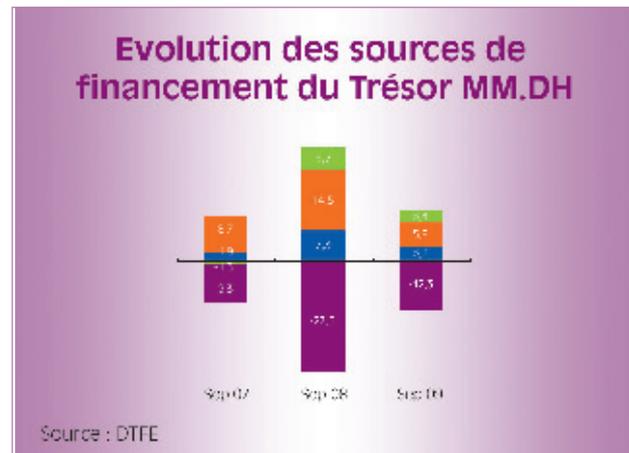
Concernant le marché mobile, le nombre des abonnés a atteint 25 millions, en hausse de 12,5% en variation annuelle. Notons que les abonnements prépayés dominent mais dans le cadre de la baisse attendue des tarifs, une migration vers les abonnements post-payés devrait se produire.

Quand au marché de l'internet, il a enregistré l'une des plus fortes progressions. A fin septembre 2009, ce marché a drainé plus d'un million d'abonnés, soit une croissance de 52% par rapport à septembre 2008.

L'exécution de la Loi de Finances demeure en ligne avec les prévisions initiales malgré la baisse des recettes fiscales et l'accroissement de l'investissement

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2009, la situation des charges et ressources du Trésor s'est soldée par un excédent de 5,8 MM.DH, au lieu de 14,5 MM.DH à fin septembre

2008, en raison principalement de la baisse des recettes fiscales et de l'accélération des dépenses d'investissement. Par ailleurs, l'économie réalisée au niveau des dépenses de compensation a permis d'atténuer la réduction des recettes fiscales après l'expansion exceptionnelle de 2008, la baisse du solde ordinaire s'étant ainsi limitée à 3,2 MM.DH pour s'établir à 28,5 MM.DH.



Les recettes fiscales, chiffrées à 118,8 MM.DH, ont reculé de 13 MM.DH ou 9,9% suite à la baisse des recettes au titre des principaux impôts et ce, à l'exception des taxes intérieures de consommation (TIC) qui affichent une progression de 749 M.DH ou 5,3%. Ainsi, le produit de l'impôt sur le revenu (IR) a reculé de 4,9 MM.DH ou 19,7% en relation essentiellement avec le réaménagement de son barème. Parallèlement, les recettes au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) se sont inscrites en repli de 3,1 MM.DH ou 7,9% en liaison également avec la réduction des taux, les versements exceptionnels effectués en 2008 et l'impact du recul de la croissance non agricole. De même, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont baissé de 3,2 MM.DH ou 9,6% en relation avec le fléchissement aussi bien de la TVA à l'importation (-2,2 MM.DH ou -11,6%) que de la TVA intérieure (-1 MM.DH ou -7%). De leur côté, les droits de douane ont marqué une baisse de 1,8 MM.DH ou 17,1%. Cette baisse résulte, à la fois, de la diminution constatée au niveau des importations des produits taxables et à l'accélération du rythme du démantèlement tarifaire. Au niveau des droits d'enregistrement et timbre, les recettes ont affiché une baisse de 933 M.DH ou 11,1%.

Néanmoins, l'évolution de ces recettes par rapport aux prévisions de la loi de finances fait apparaître des taux de réalisation satisfaisants puisqu'elles affichent globalement un taux d'exécution de près de 75%. C'est ainsi que les recettes tirées de l'IS ont totalisé 36 MM.DH et ont été réalisées à hauteur de 84,4%. Quant aux recettes tirées de l'IR, elles se sont établies à 20,2 MM.DH, soit 69,6% des prévisions de la loi de finances.

S'agissant des recettes non fiscales, elles se sont établies à 14,8 MM.DH et ont progressé de 2,3 MM.DH ou 18,5% sous l'effet essentiellement de l'augmentation de 2,8 MM.DH ou 40,9% des recettes de monopoles dans un contexte caractérisé par l'absence d'opérations de privatisation d'une année sur l'autre.

Quant aux dépenses ordinaires, chiffrées à 107,1 MM.DH et exécutées à hauteur de 64,6%, elles ont marqué un repli de 7,6 MM.DH ou 6,6%. Cette baisse est attribuable à celle des charges de compensation de 16,5 MM.DH ou 68,8% sous l'effet de la baisse des cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les dépenses au titre des biens et services se sont inscrites en hausse de 3,5 MM.DH ou 6,9% pour les salaires et de 5,9 MM.DH ou 23,5% pour les autres biens et services. De leur côté, les intérêts de la dette publique ont affiché une légère contraction de près de 500 M.DH attribuable à la diminution de 645 M.DH ou 5,7% des intérêts de la dette intérieure conjuguée à une hausse de 153 M.DH ou 6,6% de ceux de la dette extérieure.

Au niveau de l'investissement, les dépenses ont atteint 33,6 MM.DH et ont progressé de 6,2 MM.DH ou 22,9% par rapport à la même période de 2008, soit un taux de réalisation de 87,5% par rapport aux prévisions de la loi de finances.

Poursuite de la contraction de l'encours de la dette intérieure

Le Trésor a effectué des souscriptions sur le marché des adjudications de l'ordre de 48,2 MM.DH à fin septembre 2009 contre 19 MM.DH un an auparavant. Les montants souscrits ont concerné exclusivement le court et le moyen terme à hauteur, respectivement, de 85,3% et 14,7%. Dans ces conditions et en comparaison entre les derniers bons adjudugés en 2009 et en 2008, les taux des bons du Trésor émis sur le marché primaire ont marqué des baisses allant de 44 à 54 points de base pour les maturités à court terme et de 17 à 34 points pour les maturités à moyen terme.

Compte tenu des remboursements de l'ordre de 50,5 MM.DH, l'encours des bons émis par adjudication s'est contracté de 2,4 MM.DH ou 0,9% par rapport à fin décembre 2008 pour se situer à près de 250,3 MM.DH, soit 97,6% de l'encours global de la dette intérieure.

Compte tenu des autres éléments de la dette intérieure, l'encours total s'est situé à fin septembre 2009 à 256,4 MM.DH, soit 709 M.DH ou 0,3% de moins par rapport à fin décembre 2008.

Progression du flux des financements extérieurs du Trésor

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2009, le financement extérieur du Trésor a dégagé un flux net positif (Tirages - Charges en principal) de 3,3 MM.DH, en hausse de 1,8 MM.DH par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution résulte d'une diminution des charges en principal (-4,4 MM.DH ou -54,8%) supérieure à celle des tirages (-2,6 MM.DH ou -27,1%).

La diminution des tirages sur les emprunts extérieurs mobilisés par le Trésor, qui ont totalisé un montant de près de 7 MM.DH, a concerné aussi bien les créanciers bilatéraux que multilatéraux, notamment la BAD (-2,7 MM.DH) et la Hollande (-1,6 MM.DH). Cette baisse a cependant été compensée partiellement par l'augmentation des tirages avec la France (+1,4 MM.DH) et le FMA (+1 MM.DH).

Le recul des remboursements en principal qui se sont élevés à 3,7 MM.DH s'explique par l'arrivée à échéance en juillet 2008 de l'Eurobond émis en 2003 d'un montant de 400 millions €. Ces remboursements ont été effectués au profit i) des institutions internationales avec 2,2 MM.DH dont la BIRD avec 1,4 MM.DH et la BAD avec 530 M.DH; et ii) des créanciers bilatéraux avec 1,5 MM.DH dont la France avec 544 M.DH et l'Allemagne avec 192 M.DH.

Compte tenu de ces éléments, l'encours de la dette extérieure du Trésor a été estimé, à fin septembre 2009, à 72,8 MM.DH contre 68,7 MM.DH à fin 2008, soit une augmentation de 4,1 MM.DH ou 6%. Exprimé en \$US, le stock de la dette extérieure du Trésor s'est établi à 9.364 M.\$US, en progression de 884 M.\$US ou 10,4%.

Poursuite de l'injection de liquidités par la banque centrale sur le marché monétaire

Au cours du mois de septembre 2009, le marché monétaire a été caractérisé par la persistance de l'impact restrictif des facteurs autonomes de la liquidité sur les trésoreries bancaires. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a maintenu le volume de ses interventions à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres au taux de 3,25% à près de 21,4 MM.DH (soit 87% du montant demandé par les banques), soit quasiment le même niveau réalisé un mois auparavant.

Dans cette conjoncture, le taux moyen pondéré du marché interbancaire s'est maintenu en dessous du taux directeur, soit 3,19% en moyenne quotidienne du mois de septembre, et ce, en dépit de la hausse de 19 points de base d'un mois à l'autre. Par rapport à fin décembre 2008, le TMP interbancaire est en baisse de 42 points de base.

Les concours bancaires à l'économie maintiennent leur orientation ascendante

Après avoir marqué une baisse de 3 MM.DH ou 0,5% au cours du mois d'août, les concours bancaires à l'économie ont affiché une progression mensuelle de l'ordre de 7,6 MM.DH ou 1,4% sous l'effet particulièrement d'une distribution additionnelle de 3 MM.DH au niveau des crédits à l'équipement et de 1,5 MM.DH au niveau des créances diverses sur la clientèle.

Depuis le début de l'année, l'additionnel des crédits bancaires distribués a ainsi été porté à 37,1 MM.DH ou 7% contre 70,7 MM.DH ou 16,5% durant les neuf premiers mois de l'année 2008. La distribution de crédit a concerné particulièrement i) les crédits à l'équipement qui ont enregistré une hausse de 19,5 MM.DH ou 20,2% au lieu de 10,6 MM.DH ou 13,1% un an auparavant, ii) les crédits accordés au secteur immobilier en hausse de près de 15,3 MM.DH ou 10%, suite à la progression, à la fois, des concours octroyés à la promotion immobilière (+9,7 MM.DH) et à l'habitat (+5,6 MM.DH) et iii) les crédits à la consommation qui sont en progression de 4,1 MM.DH ou 16,3% contre 4,8 MM.DH ou 24,2% un an auparavant.

Parallèlement, le niveau des créances en souffrance n'est plus en baisse que de 585 M.DH ou 1,9% par rapport à fin décembre 2008 en relation avec la hausse de 428 M.DH du mois de septembre et celle de 280 M.DH constatée durant le mois d'août.

Ralentissement de l'activité du marché boursier durant le mois de septembre

En dépit de la publication des résultats semestriels des sociétés cotées, l'activité du marché boursier a connu des évolutions négatives durant le mois de septembre. Ainsi, le MASI et MADEX ont affiché des contre-performances mensuelles chiffrées à -2,6% et -3,1% respectivement, portant les contre-performances annuelles à -2% et -3,8%.

Concernant le volume des transactions, effectué dans sa globalité sur le marché central, il a connu une baisse de 58,7 MM.DH ou 38,5% par rapport à fin septembre 2008. Cette évolution recouvre un recul d'activité de 65,7 MM.DH au niveau du marché central et une progression de 5,6 MM.DH au niveau du marché de blocs.

Pour sa part, la capitalisation boursière a marqué une baisse de 8,3M.DH ou 1,6% pour se situer à 521,7 MM.DH.

Ralentissement du rythme de création monétaire

Sur le plan monétaire et au terme des neuf premiers mois de 2009, la masse monétaire au sens large (M3) a marqué une progression de près de 22 MM.DH ou 3% contre 49 MM.DH ou 7,6% durant les neuf premiers mois de l'année 2008.

L'évolution de M3 traduit un ralentissement de l'ensemble de ses composantes à l'exception de la monnaie fiduciaire. Le rythme d'évolution de cette dernière s'est maintenu à un rythme légèrement supérieur à celui de l'année dernière, soit 5,2% contre 4,9%. En revanche, la croissance des placements à terme a sensiblement diminué, revenant à 3,6% au lieu de 23,2% durant les neuf premiers mois de l'année 2008. De même, la monnaie scripturale et les placements à vue ont continué de croître à un rythme modéré, leur taux de progression s'est limité respectivement à 1,2% et à 6,8% contre 2,6% et 8,2% un an auparavant.

Au niveau des sources de création de la monnaie, le ralentissement de la masse monétaire recouvre des évolutions divergentes des contreparties. En effet, les avoirs extérieurs nets ont accusé un recul de 6 MM.DH ou 3,1% contre une progression de 4,1 MM.DH ou 2% durant les neuf premiers mois de l'année 2008. En outre, l'additionnel des crédits distribués a été porté à 36,7 MM.DH ou 6,9% contre 70,3 MM.DH ou 16,1%. Quant aux créances nettes sur l'Etat, leur mouvement de baisse s'est sensiblement ralenti puisqu'ils ne sont plus en repli que de 543 M.DH ou 0,7% contre 10,2 MM.DH ou 12,8%.

Forte décélération du taux d'inflation

Après avoir enregistré un niveau de 3,5% au terme des quatre premiers mois de 2009, le taux d'inflation a connu une forte inflexion de tendance depuis le mois de mai. En effet, le taux d'inflation est passé de 2,9% à 1,5% entre mai et septembre 2009.

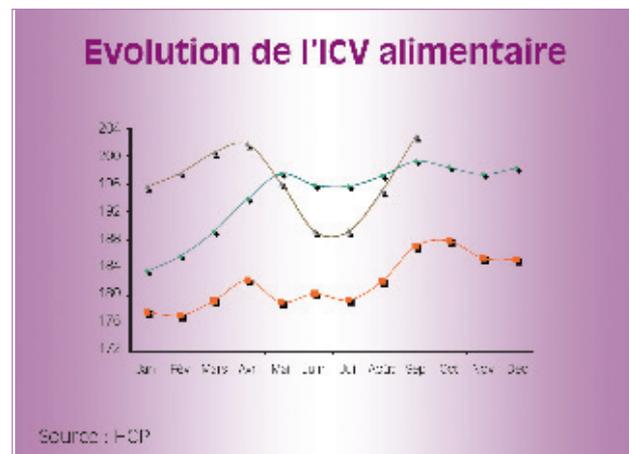
Pour le seul mois de septembre, l'indice du coût de la vie a enregistré une hausse de 1,9% par rapport au mois d'août. Cette variation, qui revêt un caractère saisonnier lié au mois

de Ramadan, est le résultat de l'augmentation de l'indice des produits alimentaires de 4% et d'une légère hausse de l'indice des produits non alimentaires de 0,1%

Au terme des neuf premiers mois, l'indice des prix des produits alimentaires a augmenté de 1,7%. Les hausses constatées ont concerné notamment les légumes frais (+27,9%), les fruits frais (+19,8%), les poissons frais (+3,6%) et le lait, produits laitiers et œufs (+3,3%). En revanche, les prix des viandes ont baissé de 0,9% et ceux des légumes secs de 0,6%

Quant aux prix des produits non alimentaires, ils ont marqué une légère hausse de 0,1%, soit 1,3% au terme des neuf premiers mois de 2009.

En glissement sur les 12 derniers mois, l'indice du coût de la vie fait ressortir une hausse de 2,1% contre 3,3% en 2008. Cette évolution est imputable à la hausse de 2,8% des prix des produits alimentaires et dans une moindre mesure à celle des prix des produits non alimentaires de 1,4%.



Concernant l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière, il a enregistré en moyenne des neuf premiers mois de 2009 :

- i) Une baisse de 17,3% au niveau des industries manufacturières. Cette évolution recouvre, d'une part, des baisses enregistrées au niveau de la branche « raffinage du pétrole » (-41,3%), de la « chimie » (-25,5%), des « industries de métallurgie » (-8,6%), et des « industries de métaux » (-4,6%), et d'autre part, des hausses au niveau des « industries du cuir » (+4,5%) et des « autres produits minéraux » (+3,7%) ;
- ii) Une augmentation de 20,3% au niveau des industries extractives et ;
- iii) Une stagnation au niveau des prix de la production et distribution d'électricité et eau.

En glissement sur les 12 derniers mois, l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière a enregistré :

- i) Une baisse de 12% au niveau des industries manufacturières ;
- ii) Une augmentation de 19% au niveau des industries extractives.

Quasi stagnation du taux de chômage



Le taux de chômage national est passé de 9,9% à 9,8% entre le troisième trimestre de 2008 et la même période de 2009. Cette évolution recouvre une baisse au niveau du chômage urbain qui passe de 15,5% à 14,8%, et une augmentation au niveau du chômage rural qui ressort à 3,9% au lieu de 4,3%

En matière d'emploi, 34.000 nouveaux postes ont été créés, ceci recouvre une création de 105.000 postes en zones urbaines et une perte de 71.200 postes en zones rurales. Au niveau sectoriel, ces créations ont concerné exclusivement les services avec 72.400 nouveaux postes et les BTP avec 68.800 postes. En revanche, les autres secteurs ont connu une perte d'emploi ayant atteint 107.200 postes repartis comme suit :

- « l'agriculture, forêt et pêche » 96.500 emplois perdus ;
- « l'industrie et compris l'artisanat » 4.400 postes perdus ;
- « les activités mal désignées » 6.300 postes perdus.

Source : DTFE



Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat Chellah

Tél. : (212) 5 37 67 72 25 / 29

Fax : (212) 5 37 67 72 26

Portail Internet : <http://www.finances.gov.ma>

Portail Intranet : <http://maliya.finances.gov.ma>